

MÉMOIRE

Présenté par : **SIAS Daniela**

Dans le cadre de la dominante d'approfondissement :

IEVU (Ingénierie des espaces végétalisés urbains)

***Promotion de l'agriculture urbaine dans les QPV :
Evaluation du dispositif « Quartiers Fertiles » de l'ANRU et analyse des
impacts observables lors de l'étape initiale de mise en place des projets***

Pour l'obtention du :
Certification de spécialité Ingénierie des espaces végétalisés urbains,
« Urban Agriculture, Urban Forestry »



Crédits photo : ©SIAS Daniela

Stage effectué du (jj/mm/aa) : 06/03/23 au 06/09/23

À : AgroParisTech Département SIAFEE - Chaire Agricultures Urbaines
22, place de l'Agronomie 91120 PALAISEAU , France

Eventuellement : rapport confidentiel : Date d'expiration de confidentialité : /...../.....

Enseignant(e)s référent(e)s : AUBRY, Christine

Maître(s) de stage : BERTRAND, Lisa

Soutenu le (jj/mm/aa) : 26/09/23

Engagement de non plagiat

① Principes

- Le plagiat se définit comme l'action d'un individu qui présente comme sien ce qu'il a pris à autrui.
- Le plagiat de tout ou parties de documents existants constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée
- Le plagiat concerne entre autres : des phrases, une partie d'un document, des données, des tableaux, des graphiques, des images et illustrations.
- Le plagiat se situe plus particulièrement à deux niveaux : Ne pas citer la provenance du texte que l'on utilise, ce qui revient à le faire passer pour sien de manière passive. Recopier quasi intégralement un texte ou une partie de texte, sans véritable contribution personnelle, même si la source est citée.

② Consignes

- Il est rappelé que la rédaction fait partie du travail de création d'un rapport ou d'un mémoire, en conséquence lorsque l'auteur s'appuie sur un document existant, il ne doit pas recopier les parties l'intéressant mais il doit les synthétiser, les rédiger à sa façon dans son propre texte.
- Vous devez systématiquement et correctement citer les sources des textes, parties de textes, images et autres informations reprises sur d'autres documents, trouvés sur quelque support que ce soit, papier ou numérique en particulier sur internet.
- Vous êtes autorisés à reprendre d'un autre document de très courts passages in extenso, mais à la stricte condition de les faire figurer entièrement entre guillemets et bien sûr d'en citer la source.

③ Sanction : En cas de manquement à ces consignes, le département SIAFEE se réserve le droit d'exiger la réécriture du document, dans ce cas la validation de l'Unité d'Enseignement ou du diplôme de fin d'études sera suspendue.

④ Engagement :

Je soussigné (e) SIAS, Daniela
Reconnaît avoir lu et m'engage à respecter les consignes de non plagiat

A Bagnole, le 11/09/23

Signature :



Remerciements

Je tiens à remercier la Chaire d'Agricultures Urbaines et AgroParisTech Innovation, qui m'ont confiée la mission et ont financé le stage. J'aimerais aussi remercier toutes mes encadrantes au sein de ces structures : Fanny Provent, Christine Aubry, Giulia Giacchè et Agnès Lelièvre.

Je remercie aussi l'équipe de l'ANRU qui m'a accueillie dans leurs bureaux et accompagnée dans la mission, et en particulier l'équipe du Pôle Ville Productive et Créative et de sa mission Agriculture Urbaine : Nicolas Le Roux, Inga Kardava et Claire Mouquet, ainsi que Kim Chiusano (Directrice adjointe de la Stratégie et de l'Accompagnement des acteurs, DS2A), qui a accepté de collaborer avec un entretien.

J'aimerais remercier spécialement ma tutrice de stage Lisa Bertrand (chargée de mission Exp-AU) et ma co-équipière Lorine Assogbakpé pour ces six mois d'un très enrichissant travail en commun. Je remercie aussi Cyrielle Vaillant (doctorante INRAE) qui a participé à la mission d'évaluation.

Je remercie aussi tous mes professeurs de la dominante IEVU (Ingénierie des Espaces Végétalisés Urbains) et mes camarades de promotion.

Je remercie tous les porteurs de projets, exploitants et représentants des structures locales qui m'ont accordé leur temps et leur énergie pendant les entretiens et les visites de sites.

Enfin, un remerciement en particulier à mon compagnon, Can Baskurt, qui m'a accompagnée et soutenue tout au long de la formation et du stage.

Table de Matières

Sommaire de Figures	6
Sommaire de Tableaux	6
1. Introduction	7
1.1. Contextualisation : précarité socio-économique et inégalités spatiales dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV)	7
1.2. Mission du stage.....	7
1.3. Objectifs et problématique	8
2. Contexte / Etat de l'art	8
2.1. L'ANRU et l'agriculture urbaine.....	8
2.1.1. L'ANRU, acteur de la transformation urbaine.....	8
2.1.2. L'appel à projet Quartiers Fertiles de l'ANRU.....	9
2.1.3. La mission d'évaluation du dispositif Quartiers Fertiles.....	11
2.2. Les rôles possibles de l'agriculture urbaine dans les QPV : étude bibliographique	12
2.2.1. Les bénéfices, notamment socio-culturels, de l'agriculture urbaine.....	12
2.2.2. Les enjeux politiques et méthodologiques de l'évaluation des services socio-culturels de l'AU	13
2.2.3. L'usage des espaces urbains et "le réinvestissement des espaces publics"	14
3. Aspects méthodologiques	15
3.1. Création d'une base de données initiale et traitement des résultats du questionnaire.....	16
3.2. Elaboration d'une typologie (Traitement d'un jeu de données qualitatives)	16
3.2.1. Méthode à dires d'expert : analyse qualitative et dénombrement des ressemblances ..	16
3.2.2. Méthode statistique: l'analyse des correspondances multiples (ACM)	17
3.3. Définition d'un échantillon représentatif	19
3.3.1. Définition des critères de sélection des projets	19
3.3.2. Contact des acteurs impliqués et agenda	19
3.4. Préparation de la grille d'entretien.....	20
3.4.1. Critères d'évaluation et définition des indicateurs	20
3.4.2. Elaboration des grilles d'entretien selon les acteurs.....	20
3.5. Réalisation des enquêtes de terrain	20
3.6. Traitement des données	21
3.6.1. Remplissage de la grille d'analyse	21
3.6.2. Analyse qualitative des réponses.....	21
4. Résultats	22
4.1. Résultats préliminaires : analyse de la base de données initiale.....	22
4.2. Définition d'une typologie des projets.....	28
4.3. Résultats issus des enquêtes de terrain.....	31
4.3.1. Définition des types retenus pour l'analyse	31
4.3.2. Analyse général du type Participation et Cadre de vie (PCV).....	32

4.3.3.	Analyse générale du type Production Spécialisée et Marchande (PSM)	35
4.3.4.	Etudes de cas	39
4.3.4.1.	Savigny-le-Temple : un parcours nourricier pour lutter contre l'enclavement (PCV).....	39
4.3.4.2.	Villeneuve-Saint-Georges : une pépinière solidaire pour végétaliser le quartier (PCV) .	42
4.3.4.3.	Sartrouville : une ferme qui fleurit sous terre (PSM)	44
4.3.5.	Analyse comparée des types PCV et PSM (selon les critères Pertinence, Efficacité, Impact et Pérennité).....	47
4.3.6.	Liens entre le dispositif QF et d'autres politiques publiques (y compris le NPNRU)	51
4.3.7.	Ecarts par rapport aux projets initiaux (dossiers d'instruction).....	51
5.	Discussion	52
5.1.	Typologie : porosité et zones de juxtaposition.....	52
5.2.	Difficultés méthodologiques rencontrées.....	52
5.3.	Perspectives pour l'évaluation des services socio-culturels	53
5.4.	Résilience des projets d'AU dans les QPV.....	54
6.	Conclusion.....	54
	Références Bibliographiques	56
	Annexes.....	58

Sommaire de Figures

Fig. 1	Objectifs et critères de la mission d'évaluation	p. 12
Fig. 2	Schéma des étapes méthodologiques interdépendantes	p. 15
Fig. 3	Typologie initiale (issue de l'analyse ACM)	p. 18
Fig. 4	Schéma des étapes méthodologiques et des résultats correspondants	p. 22
Fig. 5	Frise chronologique des politiques publiques en lien avec le dispositif Quartiers Fertiles	p. 24
Fig. 6	Projets franciliens lauréats selon vagues de l'appel à projets	p. 25
Fig. 7	Candidats et Exploitants déclarés des projets franciliens	p. 25
Fig. 8	Candidats des projets franciliens selon vagues de l'appel à projets	p. 26
Fig. 9	Formes d'agriculture urbaine envisagées	p. 27
Fig. 10	Fonctions envisagées des projets	p. 28
Fig. 11	Répartition des projets (Ile-de-France et régions métropolitaines) selon types	p. 30
Fig. 12	Jardin public nourricier des Saveurs et des Senteurs, QPV Centre-Ville, Savigny-le-Temple (77)	p. 40
Fig. 13	Site Soli-Serre, QPV Centre-Ville, Savigny-le-Temple (77)	p. 40
Fig. 14	Vue depuis la rue de la serre-pépinière « Comptoir des Plantes de Val-de- Marne », QPV Quartier Nord, Villeneuve-Saint Georges (94)	p. 43
Fig. 15	Espace annexe type jardins familiaux, QPV Quartier Nord, Villeneuve-Saint Georges (94)	p. 43
Fig. 16	Salle de culture en bioponie de plantes aromatiques, QPV Cité des Indes, Sartrouville (78)	p. 46
Fig. 17	Vue extérieur de l'accès au site, QPV Cité des Indes, Sartrouville (78)	p. 46

Sommaire de Tableaux

Tableau 1	Critères d'éligibilité et de sélection du dispositif Quartiers Fertiles	p. 10
Tableau 2	Première esquisse de typologie (méthode à dires d'expert)	p. 17
Tableau 3	Caractérisation des types définitifs	p. 29
Tableau 4	Projets franciliens sélectionnés pour la étape d'enquête de terrain	p. 31
Tableau 5	Analyse des projets Participation et Cadre de Vie (PCV) enquêtés	p. 33
Tableau 6	Analyse des projets Production Spécialisée et Marchande (PSM) enquêtés	p. 36
Tableau 7	Analyse du projet porté par Paysan Urbain (Paris 20ème), écarté du type PSM	p. 38
Tableau 8	Analyse comparée : Pertinence types PCV et PSM	p. 47
Tableau 9	Analyse comparée : Efficacité types PCV et PSM	p. 48
Tableau 10	Analyse comparée : Impact types PCV et PSM	p. 59
Tableau 11	Analyse comparée : Pérennité types PCV et PSM	p. 50

1. Introduction

1.1. Contextualisation : précarité socio-économique et inégalités spatiales dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV)

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) se caractérisent par la précarité socio-économique de leurs habitants et des inégalités spatiales associées (enclavement des quartiers, dégradation du bâti et des espaces publics, inadaptation des trames urbaines et foncières, déficit en matière d'offre commerciale et de services)¹. Face à cette situation, l'agriculture urbaine se présente comme une manière d'adresser certaines problématiques et, éventuellement, d'apporter des solutions (Paddeu F., 2021). Outre l'approvisionnement alimentaire (plus ou moins significatif selon les cas) fourni par ce type de projets, l'agriculture urbaine apporte de nombreux services écosystémiques; les services de type socio-culturel s'avèrent particulièrement intéressants dans ces contextes, notamment la création d'emplois, le renforcement des liens sociaux et l'impact sur la santé (Aubry C., Giacchè G., Maxime F., Soulard Ct., coord., 2022). **Le dispositif Quartiers Fertiles porté par l'ANRU encourage l'installation de projets d'agriculture urbaine dans les QPV visés par le programme de renouvellement urbain.**

1.2. Mission du stage

Le présent stage a lieu dans le cadre de la mission d'évaluation du dispositif Quartiers Fertiles porté par l'ANRU. Cette mission d'évaluation a été mandatée au bureau d'expertise en Agriculture Urbaine Exp-AU, attaché à AgroParisTech Innovation (cette mission d'évaluation sera décrite de manière approfondie dans le paragraphe 2.1.3).

Le stage se développe sur l'étape d'enquête de terrain de cette mission d'évaluation, dont la durée excède celle du stage, et participe aux tâches suivantes:

- Traitement des données initiales issues des dossiers d'instruction,
- Participation à l'élaboration d'une typologie des projets et définition d'un échantillon représentatif,
- Préparation des entretiens semi-directifs auprès des acteurs impliqués,
- Enquêtes de terrain sur une dizaine de **projets situés en Ile-de-France**,
- Traitement des données qualitatives issues de ces enquêtes,
- Analyse des résultats.

Il est important de souligner que le présent stage participe à l'analyse et à l'évaluation des projets franciliens. En effet, ce travail d'enquête et d'analyse est réalisé en binôme avec une autre stagiaire (ASSOGBAKPE Lorine, attachée directement à l'ANRU) qui suit les projets situés dans les autres régions. Cette répartition territoriale des projets correspond aux sources de financement différentes de chaque stage. Les tâches préalables à la phase d'enquête de terrain ont été réalisées en équipe, ainsi que la comparaison des résultats obtenus en Ile-de-France et dans les autres régions métropolitaines.

¹ <https://www.anru.fr/>

1.3. Objectifs et problématique

L'objectif du présent mémoire est d'apporter des éléments de réponse aux questionnements suivants :

- > ***Comment mener l'évaluation du dispositif Quartiers Fertiles, en tant que politique publique de promotion de l'agriculture urbaine en QPV, pendant l'étape initiale de mise en place des projets ?***
- > ***Quels impacts sur le territoire francilien peut-on observer pendant cette étape de mise en place des projets ?***

2. Contexte / Etat de l'art

2.1. L'ANRU et l'agriculture urbaine

2.1.1. L'ANRU, acteur de la transformation urbaine

L'**Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)** est un établissement public industriel et commercial (EPIC), née à partir de la loi du 1er août 2003 pour la ville et la rénovation urbaine. L'objectif de cette agence était le pilotage et le financement du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU). Ce programme prévoyait la réhabilitation de 600 quartiers classés en Zones Urbaines Sensibles (ZUS). Ce classement était dû aux indicateurs socio-économiques de ces quartiers, qui témoignaient d'une population très précarisée (taux de chômage et de pauvreté très élevés, par exemple). Les efforts du PNRU étaient portés fondamentalement sur le bâti et la morphologie urbaine, notamment les logements, les équipements publics et les aménagements urbains. Le programme a été en vigueur entre 2004 et 2020.

La notion de ZUS a été remplacée en 2015 par le terme de **Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV)**, défini par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014². Comme les ZUS auparavant, les quartiers classés comme QPV sont des quartiers paupérisés, identifiés selon les chiffres de l'INSEE. Actuellement, 1500 quartiers sont classés QPV en France.

Le **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)** a été créé dans le cadre de la loi de 2014 précitée, et il vise 450 QPV. Par rapport au programme prédécesseur, le NPNRU étend ses efforts de transformation aux sphères économiques et sociales : en effet, les efforts du PNRU, concentrés sur la transformation spatiale des quartiers, se sont avérés insuffisants pour répondre à la complexité urbaine et sociale. Le NPNRU étend son champ d'action pour mieux adresser les problématiques existantes, par exemple, en favorisant le développement économique des quartiers, grâce aux aides à l'installation d'entreprises et de commerces. Cette nouvelle approche plus large de la rénovation urbaine est fondamentale pour comprendre le contexte dans lequel s'inscrit le dispositif Quartiers Fertiles.

² <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition>

2.1.2. L'appel à projet Quartiers Fertiles de l'ANRU

Avant le lancement de l'appel à projets Quartiers Fertiles, l'ANRU possédait une expérience limitée dans le domaine de l'agriculture urbaine. En effet, dans le cadre global des projets de renouvellement urbain, seules des démarches comme la mise en place de jardins partagés et de jardins en pieds d'immeubles avaient déjà été implémentées. Ces initiatives restaient des opérations ponctuelles, des parties marginales du projet urbain et non des démarches à part entière. Il existait pourtant un retour positif sur ces espaces respectés par les habitants des quartiers (ANRU, 2019). Afin de connaître l'aspect historique du dispositif Quartiers Fertiles, un entretien avec la directrice adjointe de la Direction de la Stratégie et de l'Accompagnement des acteurs (DS2A) de l'ANRU a été réalisé. Cette instance d'échange a permis d'approfondir la compréhension du processus de mise en place du dispositif ainsi que les objectifs visés et les spécificités du cahier de charges et des modes de financement.

« *L'appel à projets Quartiers Fertiles est né d'une volonté politique du ministre en charge de la ville de l'époque, monsieur Julien DENORMANDIE* » (entretien 27/07/2023). L'ANRU a été mandatée en 2018 pour mettre en place un programme en lien avec l'agriculture urbaine. Le sujet a ensuite été travaillé en partenariat avec des acteurs spécialistes dans le domaine (notamment AgroParisTech et l'AFAUP) ; l'ANRU est un opérateur du renouvellement urbain, qui ne possédait pas à ce moment de l'expertise en interne pour adresser le sujet.

La modalité de l'appel à projets a enfin été adoptée, considérée comme le vecteur le plus simple et approprié pour identifier des initiatives et dynamiques locales (ANRU, 2020).

Cet appel à projets suit deux logiques fondamentales :

- **Logique de massification** : mettre de côté la logique expérimentale d'innovation, en faveur d'une ambition de déploiement à grande échelle de l'agriculture urbaine,
- **Logique économique** : concevoir les projets d'agriculture urbaine comme des outils pour la création des filières économiques, productrices de valeur localement, permettant de répondre aux problématiques de chômage et pauvreté présentes dans les QPV.

Cette deuxième ambition de type économique, explicitée dans le cahier de charges, aura un impact-clé dans la conception et sélection des projets lauréats.

Une lecture du cahier de charges de l'appel à projet permet d'apporter un éclairage complémentaire à ces informations. Ce document explique divers aspects du dispositif qui influent sur la conception des projets et qui doivent être considérés lors de l'étape d'évaluation:

- **Modèle économique** : tous les projets doivent présenter lors de l'appel à projets leur modèle économique en investissement et en fonctionnement, prioritairement productif et marchand et visant à terme la rentabilité,
- **Création d'emplois** : les projets d'agriculture urbaine doivent être un outil pour la création d'emplois (directs et indirects), en participant au développement socio-économique des quartiers,
- **Portage politique** : les projets doivent être portés soit par des collectivités territoriales concernées par le NPNRU, soit par d'autres types d'opérateurs en présentant une formalisation d'un partenariat avec la collectivité portant le projet NPNRU,

- **Implication des habitants** : les projets sont censés associer les habitants dès sa phase de conception et encourager leur participation
- **Impacts sur le territoire** : les projets doivent avoir des impacts sur leurs territoires, notamment à travers une intégration forte au quartier, et l'implication des habitants,
- **Démarche environnementale** : l'impact positif sur l'environnement est envisagé, y compris avec la prise en compte des modes de gestion des espaces et des productions,
- **Gestion des espaces** : l'agriculture urbaine est considérée comme une réponse possible aux enjeux d'occupation de l'espace, en particulier, la gestion des espaces démolis en attente d'intervention ultérieure ; les projets donc peuvent être conçus comme un outil d'urbanisme transitoire,
- **Transition alimentaire** : les projets sont encouragés à prendre en compte les questions alimentaires (résilience, transition), par exemple, à travers l'inscription dans des Projets alimentaires territoriaux (PAT)

Certains des aspects décrits sont considérés, entre autres, comme des critères d'éligibilité et de sélection.

Composition du dossier de candidature	Critères d'éligibilité	Critères de sélection
Contexte et périmètre de déploiement du projet d'agriculture urbaine	Projet ciblant un ou plusieurs quartier(s) d'intérêt national ou régional du NPNRU	Contextualisation et articulation de la démarche avec le projet urbain
Ambition et objectifs stratégiques du projet	Projet portant spécifiquement sur la thématique de l'agriculture urbaine, avec une visée prioritairement productive et marchande	<ul style="list-style-type: none"> • Ambition du projet proposé • Niveau de maturité de la démarche proposée • Caractère innovant de la démarche
Stade d'avancement du projet		<ul style="list-style-type: none"> • Contextualisation et articulation de la démarche avec le projet urbain • Ambition du projet proposé • Niveau de maturité de la démarche proposée
Gouvernance et pilotage opérationnel de la démarche	Projet porté par des porteurs de PRU mis en œuvre dans le cadre du NPNRU ou par d'autres opérateurs (maîtres d'ouvrage, associations, entreprises « agricoles », structures de l'ESS...), sous réserve de la formalisation d'un partenariat avec la collectivité porteuse du projet NPNRU	<ul style="list-style-type: none"> • Richesse du partenariat • Robustesse des compétences mobilisées
Dimension innovante		<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de maturité de la démarche proposée • Caractère innovant • Richesse du partenariat • Robustesse des compétences mobilisées

Tableau 1 : Critères d'éligibilité et de sélection du dispositif Quartiers Fertiles

Source : Cahier des Charges de l'Appel à Projets Quartiers Fertiles

L'implication des habitants dans les projets et le caractère productif / marchand avec un modèle économique viable peuvent s'avérer des aspects, sinon contradictoires, au moins difficiles à conjuguer. Cette question sera abordée plus tard, lors de l'analyse des résultats et leur discussion.

Les aspects liés aux modalités de financement possibles ont un impact fort sur les projets :

- **Le cofinancement obligatoire** : d'après les réglementations françaises et européennes, l'ANRU ne peut que cofinancer les projets. Ceci implique que les porteurs des projets doivent trouver des sources de financement complémentaires ce qui constitue une difficulté majeure pour les porteurs de projets, comme on le verra plus loin. Pour les structures de type privé (y compris les associations), le droit communautaire lié à la mise en concurrence est appliqué, ce qui s'avère encore plus contraignant : dans ces cas, les montants autorisés de financement sont plus bas.
- **Aides à l'investissement** : le dispositif n'a pas vocation à financer le fonctionnement des projets ; ceci est lié aux préconisations par rapport au modèle économique (l'impact de ce type de financement sur les projets sera aussi analysé en aval),
- **L'avancement de Trésorerie** : L'ANRU ne réalise pas d'avancements de Trésorerie (ce mode opératoire n'est pas spécifique au dispositif Quartiers Fertiles). Ceci oblige les structures impliquées à devoir, dans certains cas, assumer les coûts initiaux grâce à des fonds propres ou des prêts.

Enfin, avec ces objectifs et cette vision de l'agriculture urbaine, **l'appel à projets Quartiers Fertiles a été lancé le 05 février 2020**. Trois vagues de sélection ont eu lieu :

- Vague 1 : 07/12/2020 > 21 lauréats
- Vague 2 : 16/04/2021 > 34 lauréats
- Vague 3 : 30/11/2021 > 25 lauréats

En additionnant les résultats de ces trois vagues, 98 projets ont été lauréats. De ce total de 98 projets, 15 ont finalement été écartés pour des raisons diverses (manque de portage politique, modification substantielle du projet) ; l'accès aux dossiers de ces projets n'étant pas autorisé à l'équipe menant l'évaluation, la connaissance en détail des causes de cette décision reste donc incomplète.

Les 83 projets restants se répartissent de la manière suivante : 26 se trouvent en Ile-de-France, 52 dans les autres régions de France métropolitaine et 5 dans les départements d'Outre-Mer. Les projets situés en Outre-Mer feront partie d'une instance d'évaluation indépendante, vue les particularités des territoires dans lesquels ils se situent.

Comme expliqué précédemment, la mission de stage donnant lieu à ce mémoire a pour vocation l'évaluation des projets situés dans le territoire d'Ile-de-France ; **l'analyse réalisée dans le présent mémoire se concentre donc sur ces 26 projets franciliens**.

2.1.3. La mission d'évaluation du dispositif Quartiers Fertiles

La mission d'évaluation du dispositif Quartiers Fertiles, dans laquelle s'inscrit le présent stage, vise plusieurs objectifs :

- Faire un constat de l'état d'avancement des projets lauréats (de manière individuelle et globale) à court terme, en évaluant leur efficacité et leur pertinence,
- Évaluer les impacts et la pérennité des projets à moyen et long terme,
- Utiliser les données obtenues pour conduire la création d'un outil d'autoévaluation (à destination des porteurs de projet), pour le suivi des projets à long terme.

	Court terme		Long terme	
	EFFICACITE	PERTINENCE	IMPACT	PERENNITE
	Objectifs <-> Résultats	Objectifs <-> Besoins	Effets positifs et négatifs	Durée des effets
<i>Echelle nationale :</i> ANRU et financeurs QF	Evaluation de l'état d'avancement général des projets		Evaluation de l'impact (social, économique, environnemental) de la politique publique QF	
<i>Echelle territoriale :</i> ANRU et Porteurs de projets QF	Evaluation de l'impact sur les habs et de l'acceptabilité des projets			
<i>Echelle du projet :</i> Porteurs de projets QF	Evaluation de l'état d'avancement individuel du projet et comparaison avec les autres projets QF			

Fig. 1 : Objectifs et critères de la mission d'évaluation

Source : COPIL N°2 (18/04/2023)

La figure 1 illustre les différents objectifs de l'évaluation et leur adéquation aux diverses temporalités des projets. Au démarrage de la mission d'évaluation de Quartiers Fertiles, quatre critères d'évaluation ont été choisis et validés ensuite par l'ANRU. Ces critères d'évaluation, adaptés aux différentes étapes de la vie des projets et de la démarche d'évaluation, sont : **l'efficacité, la pertinence, l'impact et la pérennité**³. En effet, ces critères ne peuvent pas être tous évalués dans l'étape initiale des projets ; pour connaître les impacts divers sur le territoire ainsi que la pérennité des projets, une évaluation à long terme est nécessaire. L'outil d'autoévaluation prévu jouera un rôle fondamental dans cette démarche.

Comme évoqué précédemment, le présent mémoire a pour objet de déterminer comment mener l'évaluation du dispositif sachant que les projets sont dans une phase d'installation.

2.2. Les rôles possibles de l'agriculture urbaine dans les QPV : étude bibliographique

2.2.1. Les bénéfices, notamment socio-culturels, de l'agriculture urbaine

Le développement et fonctionnement des milieux urbains sont responsables de nombreuses modifications et altérations de l'environnement, tant d'un point de vue biotique qu'abiotique, qui peuvent être dommageables pour leurs habitants. Pour répondre à ces enjeux et à leurs conséquences, le développement de la végétalisation urbaine de manière globale peut jouer un rôle fondamental à travers des services écosystémiques (SEs) variés. Néanmoins, l'agriculture urbaine, en tant que forme distincte de végétalisation urbaine, apporte des services écosystémiques (ou tout simplement, des bénéfices) particuliers (Stella P., Lelievre A., Giacche G. et al., 2022). Les SEs que peut fournir l'agriculture urbaine sont multiples : support de biodiversité, approvisionnement alimentaire (quantitatif et qualitatif), régulation du microclimat urbain, amélioration de la qualité de l'air, régulation du climat global (stockage potentiel de carbone dans le sol), limitation du ruissellement des eaux pluviales et

³ <https://www.eval.fr/quest-ce-que-levaluation/les-criteres-devaluation/>

contribution à la qualité des eaux, régulation des déchets urbains, régulation du bruit, ainsi que des services socio-culturels. Parmi ces derniers, la diversité est aussi large : paysage et cadre de vie, amélioration de la santé physique et mentale et de l'estime de soi, cohésion sociale et bien-être social, employabilité, insertion et opportunités économiques, amélioration du régime alimentaire. La liste de SEs n'est pas exhaustive. (Stella P., Lelievre A., Giacche G. et al., 2022). Les SEs de l'agriculture urbaine observés et déclarés varient selon le type d'acteur enquêté et aussi selon la forme d'agriculture urbaine. La localisation des projets impacte aussi la perception des services écosystémiques perçus, en particulier lorsque celle-ci a un impact sur la visibilité, et l'accessibilité au site (Sanyé-Mengual et al., 2020). Les projets d'agriculture urbaine étant en général multi-fonctionnels, ils peuvent fournir en même temps de SEs très variés.

Les études accordent un rôle mineur dans les pays du nord au service d'approvisionnement alimentaire quantitatif (Stella P., Lelievre A., Giacche G. et al., 2022 ; Sanyé-Mengual et al., 2020). Pourtant, l'importance de cet aspect varie fortement entre les différents projets et leurs territoires ; il est important de souligner que la participation de l'agriculture urbaine aux enjeux de l'alimentation n'est pas seulement quantitatif mais aussi qualitatif ; il existe d'ailleurs un effet d'entraînement (la participation au jardinage stimule la consommation des fruits et légumes, même si ceux-là ne sont pas issus du site en question (Martin et al., 2017).

D'après les objectifs socio-économiques du dispositif explicités dans le cahier des charges, tels que la création d'emploi et la création de filières, les SEs ou bénéfices socio-culturels de l'agriculture urbaine constituent un groupe qui mérite une approche en détail dans le cadre de ce mémoire. Un article paru en 2022 (Darly S., Granchamp L., Scheromm P., 2022) s'interroge sur la vocation sociale de l'agriculture urbaine et les diverses formes que celle-ci peut prendre, et identifie 6 familles de projets : 1- le jardinage domestique, 2- le jardinage collectif, d'initiative associative ou institutionnelle, 3- le jardinage thérapeutique, 4- les jardins et fermes d'insertion par l'emploi, 5- le secteur du *social business* et 6- les fermes urbaines multifonctionnelles à vocation pédagogique et éducative. La variété de bénéfices socioculturels que peuvent apporter ces différents types est large.

2.2.2. Les enjeux politiques et méthodologiques de l'évaluation des services socio-culturels de l'AU

La compréhension des bénéfices globaux apportés par l'agriculture urbaine (y compris sociaux) par les décideurs publics, les aménageurs urbains et d'autres acteurs impliqués, est essentielle pour justifier l'accès au foncier, le financement et la protection de ces espaces. Pourtant, l'étude de SEs rendus spécifiquement par l'agriculture urbaine (tous types confondus) reste encore peu abordée par la communauté scientifique, particulièrement leur quantification. Par ailleurs, les services socio-culturels en particulier sont très peu traités par la littérature spécialisée, même si un développement récent peut être observé (Stella P., Lelievre A., Giacche G. et al., 2022). La revue de la littérature dédiée permet de constater cet état des lieux : d'après l'analyse des 272 publications issues de 57 pays, une évolution du nombre d'articles par an a été constatée (de 10 articles par an dans la période 2009-2010 à 34 articles par an entre 2015 et 2019 (Ilieva R. T., Cohen N., Fargue-Lelièvre A. et al., 2022).

Cette étude conclut que les thématiques les plus abordées sont celles axées sur la cohésion communautaire et les résultats en matière de santé et de bien-être et, dans une moindre mesure, sur l'éducation et le développement économique. Néanmoins, la plupart de la littérature analysée manquait de recherche empirique, et lorsque celle-ci avait été réalisée, il s'agissait surtout d'études qualitatives. En effet, les bénéfices socio-culturels s'avèrent difficiles à évaluer au niveau méthodologique, surtout si l'on estime que l'évaluation doit comporter des éléments quantitatifs.

Une étude collectant et analysant les données des études de cas en Europe (France, Pologne, Allemagne et Grande-Bretagne) et aux Etats-Unis a été réalisée, afin de mesurer de manière quantitative les motivations des jardiniers et les impacts sociaux de l'agriculture urbaine, et les variations observées selon les différentes formes (Kirby C. K., Lelievre A. et al., 2020). Dans le cadre de cette étude, les données correspondant à 74 projets d'agriculture urbaine de types divers ont été analysées statistiquement, y compris issues d'exploitations professionnelles et de jardins partagés. Les résultats quantitatifs obtenus permettaient un classement des motivations : l'amélioration de l'environnement, l'accès aux denrées (légumes, fruits et aromates) et la détente et la réduction du stress arrivent en tête. L'étude constate aussi que les bénéfices reportés dépendent des formes d'agriculture urbaine et du rôle des personnes enquêtées (bénévole, exploitant ou employé). L'obtention de ces résultats requiert une large base de données. Lorsqu'une évaluation quantitative n'est pas envisagée, les méthodologies utilisées varient et permettent d'obtenir d'autres types de résultats.

La littérature dédiée aux bénéfices socio-culturels reste très limitée. Elle témoigne des difficultés méthodologiques liées à son objet d'étude et montre que, dans le grand spectre des sujets concernés, les impacts socio-économiques sont très peu étudiés en particulier.

2.2.3. L'usage des espaces urbains et "le réinvestissement des espaces publics"

Dans le cadre de ce mémoire, c'est la relation entre l'agriculture urbaine et les QPV et ses possibles impacts, notamment socio-culturels (y compris économiques tel que l'emploi) et le lien avec les projets de renouvellement urbain qui sont étudiés. Pourtant, la littérature traitant cet aspect spécifique est encore plus rare.

Les possibilités et modalités diverses d'implication des habitants dans ce type de projets dans un QPV est abordé dans un article sur la question des modes d'engagement des habitants par rapport à leur environnement (Granchamp L., Joly R., Avec La Participation De Horizome, 2023). A travers le concept d' "écologies sensibles" et de la réalisation collective de cartographies, cette étude propose donc une approche aux services socio-culturels de l'agriculture urbaine dans le contexte des QPV, à partir des perceptions sensibles des jardiniers du quartier de HautePierre à Strasbourg (qui est objet du PNRU de l'ANRU). Les auteurs qualifient les initiatives évoquées comme « spontanées », car réalisées en-dehors d'un encadrement par des autorités. Cet aspect est intéressant pour la réflexion sur la participation citoyenne et son rapport avec des logiques de « *top-down* ».

“L’agriculture urbaine interroge fondamentalement les rapports de pouvoir dans les usages des espaces urbains et leurs effets en termes d’inégalités sociales et écologiques” (Darly S., Granchamp L., Scheromm P., 2022)

En effet, l’occupation de l’espace public possède des implications politiques. L’accès aux espaces verts et à la nature dans les QPV s’inscrit dans la lutte contre les inégalités spatiales et la recherche de justice environnementale. La végétalisation des quartiers participe non seulement à l’amélioration du cadre de vie, mais aussi à la régulation du climat local (entre autres SEs de régulation environnementale).

Mais d’une manière plus subtile, l’agriculture urbaine peut aussi être instrumentalisée comme un vecteur de maintien de l’ordre, répondant à des fins de normalisation et de pacification sociale. Cette occupation de l’espace prévient certains mésusages et pratiques considérées déviantes. L’amélioration esthétique du quartier, la mise en valeur du travail des jardiniers, ainsi que la création du lien social seraient des moyens pour encadrer les habitants. Cette “fonction disciplinaire” prévaut, dans certains cas, sur d’autres fonctions (Joly et Lebrou, 2021).

Par ailleurs, la végétalisation et le nouveau paysage peuvent être associés à des processus de valorisation territoriale et immobilière, provoquant des conséquences négatives sur l’accès au logement à l’échelle du quartier : l’éco-gentrification (Darly S., Granchamp L., Scheromm P., 2022), qui exclue les populations historiques mais à bas revenus du quartier à la suite de sa valorisation paysagère.

3. Aspects méthodologiques

Une méthodologie en plusieurs étapes a été élaborée , ces étapes étant explicitées ci-après:

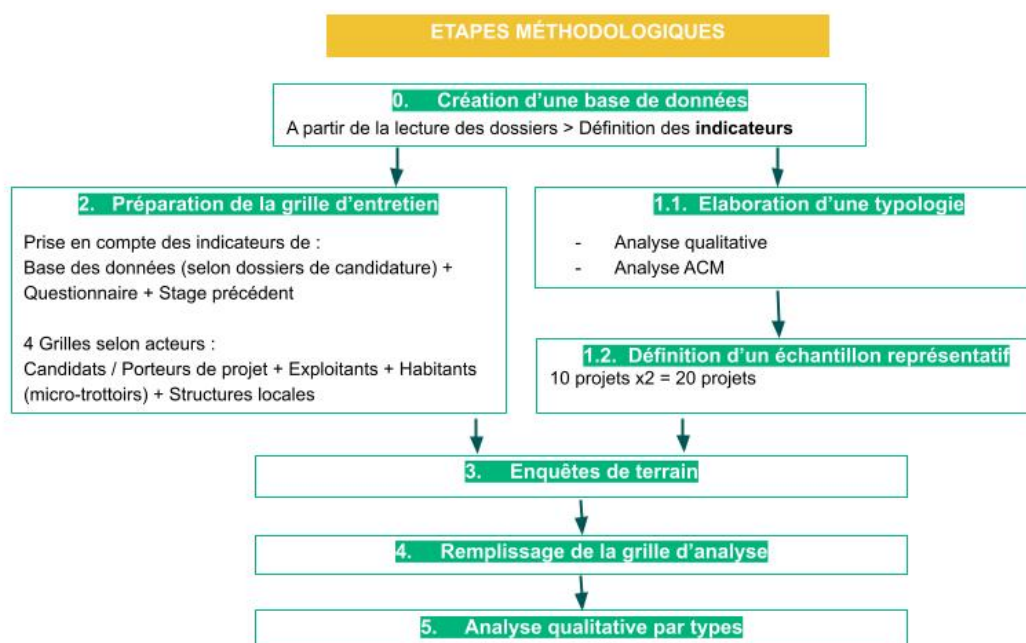


Fig. 2 : Schéma des étapes méthodologiques interdépendantes

Source : Production personnelle

3.1. Création d'une base de données initiale et traitement des résultats du questionnaire

Afin d'atteindre les objectifs de la mission d'évaluation, une méthodologie composée de plusieurs phases a été mise en place. La première de ces phases méthodologiques a consisté à examiner les dossiers de candidature des projets lauréats et à en extraire des informations clés. Pour mener cette lecture analytique, une grille de lecture avec des indicateurs définis au préalable a été élaborée. Cette étape a été réalisée en amont de la mission de stage, par Lisa Bertrand (Chargé de mission AU chez Exp-Au) et Cyrielle Vaillant (doctorante INRAE Bordeaux associée à la mission).

Le traitement des dossiers de candidature a permis de rassembler de manière systématique des informations variées sur les projets (productions et débouchés envisagés, stade de maturation, type d'implication des habitants, profil du lieu ainsi que types de financements (cf. Annexe 1). Certaines de ces informations permettaient d'être traitées comme des questions à choix multiples avec des réponses prédéfinies et limitées (type de production, fonctions du projet). D'autres requéraient l'entrée du texte de type verbatim. Les informations de type choix multiples ont été analysées de manière statistique et grâce au croisement des variables. Les informations de type textuel ont permis d'extraire des informations concernant, par exemple, les politiques publiques déclarées en lien avec les différents projets. Les résultats de cette étape initiale seront abordés dans le paragraphe 4.1. La mission de stage qui donne lieu à ce mémoire a démarré durant cette étape. Ainsi, une des premières tâches à réaliser a été la réalisation des statistiques à partir de ces informations.

En parallèle, un questionnaire en ligne à destination des porteurs de projet a été élaboré, en utilisant les indicateurs repérés lors de la réalisation de la grille de lecture. L'objectif de ce questionnaire était la mise à jour des informations. En effet, lors du lancement de la mission d'évaluation en janvier 2023, les dossiers de candidature les plus anciens dataient de deux ans (lauréats de la 1ère vague) et les plus récents d'un an (lauréats 3ème vague). Ce questionnaire, qui a eu un taux de réponse de 44% (37 réponses pour un total de 83 projets sollicités), a permis de connaître l'état des projets répondants et de faire une première approximation à l'évaluation de leur avancement et trajectoire. Malgré le taux de réponse limité, certaines évolutions étaient déjà observables.

3.2. Elaboration d'une typologie (Traitement d'un jeu de données qualitatives)

Face à la grande quantité des dossiers et leur diversité, l'élaboration d'une typologie de projets s'avérait nécessaire. Cette typologie avait deux objectifs particuliers :

- Distinguer des familles de projets pour comprendre leurs spécificités et ainsi pouvoir les évaluer en tenant compte de leurs particularités,
- Définir un échantillonnage représentatif pour la phase d'enquête de terrain suivante.

3.2.1. Méthode à dires d'expert : analyse qualitative et dénombrement des ressemblances

Les résultats de l'analyse statistique de la grille de lecture et des réponses au questionnaire ont permis de dégager certaines tendances et ressemblances, concernant les

indicateurs suivants : candidats, exploitants, formes d'agriculture urbaine, fonctions des projets, débouchés envisagés pour les produits, profil du lieu et nombre de sites (Aubry C., Giacchè G., Bertrand L., 2022) ⁴. Par exemple, nous avons repéré que la plupart des projets où l'exploitant n'avait pas encore été identifié étaient portés par des collectivités. Nous avons remarqué aussi que la plupart des projets portés par des entreprises étaient des fermes spécialisées établies sur des profils de lieux *indoor* (ces résultats seront traités de manière détaillée dans la section 4.1) Une première esquisse de typologie à dire d'expert a été réalisée après le repérage de ces tendances et corrélations. Ainsi, 4 types de projet ont été définis :

	TYPE 1		TYPE 2	TYPE 3	TYPE 4
CANDIDAT	Collectivité		Bailleur / Association	Bailleur / Entreprise	Collectivité
EXPLOITANT	Association / régie / N.I.	Association / N.I.	Association	Entreprise	N.I./ Entreprise
FORMES	Microferme Jardin collectif / écopâturage / élevage / Forêt comestible	Ferme périurbaine	Microferme / Jardin d'insertion Jardin collectif	Ferme spécialisée	Conserverie
FONCTION	Dont Insertion		Dont Cadre de vie	Offre de services / Recherche	
DEBOUCHE		Dont cantines		Dont restauration et grande distribution	
PROFIL DU LIEU	Friche / Parc public		Dont pied d'immeuble	Indoor/ serre / sous-sol	Indoor
NB SITES	Multisites		Monosite	Monosite	
Comptage	15		14	4	4

Tableau 2 : Première esquisse de typologie (méthode à dire d'expert)

Source : Source : COPIL N°2 (18/04/2023)

Ensuite, une classification des projets a été réalisée à partir d'une relecture des indicateurs de chaque projet. Ceci a permis de classer les projets dont les caractéristiques correspondaient aux critères observés. Pourtant, une fois ce travail réalisé, le comptage des projets classés correspondait à 37 projets seulement ; les 46 projets restants ne semblaient correspondre à aucun de ces types proposés. Le traitement manuel du repérage des corrélations entre les nombreuses variables et des ressemblances entre les individus d'un échantillon de cette magnitude était insuffisant. Une approche différente semblait nécessaire.

3.2.2. Méthode statistique: l'analyse des correspondances multiples (ACM)

L'analyse des correspondances multiples (ACM) est une méthode d'analyse adaptée aux données qualitatives, permettant d'étudier le lien entre plusieurs variables d'un ensemble

⁴ Une partie de cette connaissance experte (la conceptualisation des variables permettant de réaliser des agrégations) est liée à la méthode Meth-ExpAU, qui permet d'accompagner des acteurs divers dans la mise en place des projets d'agriculture urbaine. Ce cadre conceptuel alimente les différentes missions du bureau d'expertise Exp'AU.

de données. Ce type d'analyse est très utilisé pour le traitement des données des enquêtes d'opinion ou des entretiens semi-directifs. Le recours à ce type d'analyse a été inspiré par le travail de (Doglio L., 2022), dans son étude des cuisines collectives.

A travers l'utilisation du logiciel R pour cette analyse, nous avons obtenu un nuage de points représentant les projets, distribués sur un graphique des coordonnées (cf. fig. 3). D'après ce traitement statistique des variables qualitatives, la proximité entre les points témoignent des similitudes entre les individus de l'échantillon. En regroupant les points selon leur localisation, 6 familles ont été identifiées. Nous avons ensuite procédé à l'identification des caractéristiques communes des projets rassemblés, à travers une nouvelle lecture des variables. La numérotation de ces nouveaux 6 types est indépendant de celle du premier esquisse de typologie illustré dans le tableau 2.

Une fois les 6 types identifiés et définis, une deuxième étape de vérification individuelle (projet par projet) a été entreprise. Les aspects généraux des types ayant été repérés, il s'agissait de vérifier l'appartenance des individus à ces familles. D'après cette instance de vérification, seulement un projet a été reclassé (N° 40 - Lyon 8°). Par ailleurs, cette comparaison entre les projets et leur famille a permis de mieux identifier les caractéristiques des différents types, notamment le type 3. En effet, cette nouvelle analyse a permis de confirmer l'aspect fortement participatif des projets de ce type, ainsi que de repérer leur investissement des espaces publics, ce qui n'avait pas été remarqué dans un premier temps.

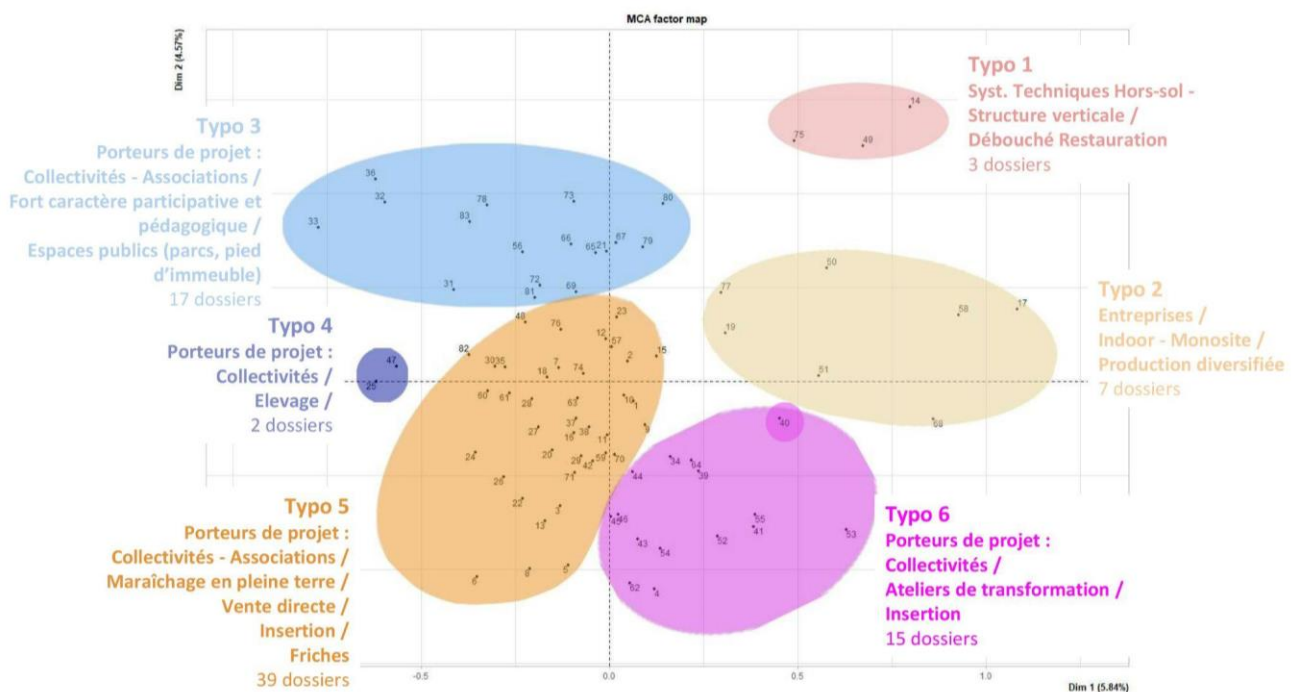


Fig. 3 : Typologie initiale (issue de l'analyse ACM)

Source : Equipe mission d'évaluation Quartiers Fertiles

Les résultats de cette procédure mixte entre l'ACM et la vérification projet par projet sont plutôt en accord avec les types que nous avons définis de manière exclusivement experte préalable, mais elle a permis de mieux caractériser les types et surtout, de classer la

totalité des projets analysés. L'analyse des résultats ultérieure nous a amené à fusionner les types 1 et 2 (cf. paragraphe 4.2).

3.3. Définition d'un échantillon représentatif

La phase d'enquête de terrain avait pour vocation de recueillir des informations détaillées des projets : leurs caractéristiques et leur état d'avancement ainsi que les difficultés rencontrées et les leviers identifiés pour les surmonter. L'élaboration d'un échantillon représentatif était primordiale car la temporalité restreinte de la mission d'évaluation ne permettait pas d'enquêter la totalité des projets.

3.3.1. Définition des critères de sélection des projets

Comme évoqué précédemment, la mission d'appui à l'évaluation du dispositif Quartiers Fertiles adressé par ce stage a été réalisée en binôme avec une autre stagiaire, rattachée directement à l'ANRU. Concernant la division des tâches, le stage qui donne lieu à ce mémoire avait comme vocation l'analyse des projets en Ile-de-France ; celui de la stagiaire ANRU s'adressait à l'analyse des dossiers dans le reste de la France.

Pour la phase d'enquête de terrain, un total de 20 projets à enquêter a été défini, en considérant les contraintes liées à la temporalité des stages : 10 projets franciliens et 10 projets situés dans les autres régions de France métropolitaine.

Les divers critères de sélection définis, afin de constituer un échantillon le plus représentatif possible ont été :

- Le respect de la proportion de types selon territoires (IdF, régions),
- La diversité des porteurs de projet et d'exploitants,
- Des lauréats des différentes vagues de l'appel à projet,
- 50% des répondants au questionnaire,
- Pour les autres régions métropolitaines : la diversité des régions incluses.

Une fois les listes de projets à enquêter provisoires réalisées , elles ont été ajustées et finalisées avec l'équipe ANRU en charge du suivi des projets. Certains projets qui n'avaient pas été pris en compte ont été ajoutés à la liste suite à cet échange, alors d'autres ont été enlevés (notamment grâce à la connaissance plus détaillée des dossiers et leurs contextes de l'équipe en interne).

3.3.2. Contact des acteurs impliqués et agenda

Une fois la liste des projets à enquêter validée, les rendez-vous et les visites devaient être fixés. La période destinée aux enquêtes était de deux mois, la gestion de l'agenda était donc primordiale car de nombreux acteurs devaient être convoqués. Cette phase d'organisation s'est avérée assez chronophage (envoi et réponse des e-mails, coordination des appels préalables, coordination des visites avec les candidats, les exploitants et les structures locales) et a aussi eu une incidence sur la liste définitive des projets enquêtés.

Effectivement, lors de cette phase, certains porteurs de projets n'ont pas été joignables ou leurs agendas ne coïncidaient pas avec nos disponibilités. Ainsi, une partie des projets présélectionnés ont dû être échangés contre d'autres projets du même type. La réponse de certains acteurs est arrivée tardivement, lorsque d'autres projets avaient déjà été sollicités.

Au final, davantage de projets ont répondu à l'appel, et ont été intégrés à la liste des projets enquêtés (12 projets en Ile-de-France et 12 aussi dans les autres régions métropolitaines)

3.4. Préparation de la grille d'entretien

3.4.1. Critères d'évaluation et définition des indicateurs

Cette nécessité de synthèse a orienté le choix des indicateurs parmi les nombreux indicateurs déjà présents dans la grille de lecture initiale, le questionnaire et aussi dans des entretiens réalisés dans le cadre d'un stage précédent. Les indicateurs ont été classés selon les 4 critères d'évaluation précités (Efficacité, Pertinence, Impact et Pérennité). Sachant que les entretiens devaient durer entre 1 heure et 1h30 maximum, la quantité des questions devait être limitée.

La liste finale des indicateurs recherchés à travers les entretiens a permis de formuler autant de questions.. Au final, la grille d'entretien de base est composée de 26 questions clés, avec des questions de relance associées.

3.4.2. Elaboration des grilles d'entretien selon les acteurs

La grille d'entretien de base a été ensuite déclinée en deux grilles distinctes : une grille à destination des candidats et une grille à destination des exploitants. La plupart des questions restent communes, mais certaines questions à propos des rapports entre structures, le mode de sélection de l'exploitant et le lien avec des politiques publiques (y compris le NPNRU) ont été adaptées (cf. Annexes 2 et 3).

Par ailleurs, deux grilles d'entretien supplémentaires ont été réalisées : l'une à destination des structures locales et l'autre à destination des habitants. Ces deux grilles sont plus courtes (11 questions pour la grille Habitants et 5 questions pour la grille Structures Locales). La moitié des questions de la grille Habitants sont de type fermé (oui/non), pour faciliter l'abordage aux habitants. En effet, la modalité d'abordage prévue était de réaliser des micros-trottoirs à proximité des sites de projet, donc des interactions rapides permettant de recueillir un maximum d'informations étaient envisagées (cf. Annexes 4 et 5).

3.5. Réalisation des enquêtes de terrain

Les enquêtes de terrain ont été réalisées suivant des préconisations préalablement discutées en équipe, pour assurer le respect des aspects réglementaires et la prise des informations nécessaires.

L'étape préalable aux enquêtes de terrain consistait en l'adaptation de la grille d'entretien pour chaque projet. En effet, une reprise de la grille de lecture (dossiers de candidature) et des réponses au questionnaire était nécessaire pour repérer des informations déjà disponibles. Ceci permettait à la fois de passer à l'étape terrain avec une certaine connaissance du projet et des acteurs impliqués, mais aussi pour adapter la grille d'entretien à la particularité du projet (pour demander des précisions ou pour éliminer des questions qui n'étaient pas adaptées).

Sur le terrain, la première étape consistait en la réalisation des entretiens avec les candidats et avec les exploitants. Au niveau réglementaire, il était nécessaire d'obtenir la

signature par les acteurs enquêtés d'un Règlement Général de Protection des Données (RGPD), ce qui autorisait l'exploitation des données. Chaque entretien a été enregistré après avoir demandé l'accord de l'interviewé. Les entretiens ont été menés en suivant les grilles décrites ci-dessus; pour faciliter la transcription des réponses en aval, des notes horodatées pour chaque réponse ou déclarations jugées importantes ont été prises.

Dans une deuxième étape, la visite du ou des sites mobilisés pour le projet d'agriculture urbaine était réalisée, avec ou sans l'accompagnement d'un des porteurs de projets selon les cas. Pendant ces parcours, l'enregistrement de l'audio était maintenu. L'aménagement du site, du contexte et de type de signalétique utilisée étaient systématiquement observées.

Enfin, les entretiens avec les structures locales et les micros-trottoirs avec les habitants ont été réalisés.

3.6. Traitement des données

3.6.1. Remplissage de la grille d'analyse

Pour le traitement des informations recueillies lors de l'étape d'enquête de terrain, une grille d'analyse a été élaborée. Celle-ci regroupe tous les projets enquêtés ainsi que ceux qui ont répondu au questionnaire ; c'est-à-dire, les projets pour lesquels nous avons des informations sur leur avancement. Elle regroupe aussi toutes les réponses des différentes sources de données : le questionnaire, les entretiens avec les candidats et les exploitants. De cette manière, toutes les données sont disponibles pour l'analyse sur un même fichier. Pour l'élaboration de cette grille d'analyse, les critères d'évaluation et leurs indicateurs correspondants ont été repris (cf. Annexe 6).

Pour remplir cette grille, nous avons eu recours aux enregistrements des entretiens. La possibilité de réaliser des transcriptions intégrales avait été écartée en amont, car il s'agit d'une tâche très chronophage incompatible avec la temporalité de la mission ⁵.

Une transcription partielle des entretiens a donc été préférée à une transcription intégrale : seuls les segments de l'enregistrement répondant aux indicateurs définis ont été transcrits.

3.6.2. Analyse qualitative des réponses

La phase d'analyse a commencé une fois que les informations correspondant à tous les projets avaient été intégrées dans la grille d'analyse. Dans un premier temps, l'analyse a été réalisée par type et par régions (d'une part l'Ile-de-France et de l'autre le reste des régions métropolitaines, selon la division des tâches de chaque stagiaire). Ensuite, on a comparé les projets selon les types auxquels ils appartiennent, et leur localisation. Afin d'accomplir la rédaction du présent mémoire dans le temps imparti, seulement deux types ont été analysés en détail (cf. paragraphe 3.3.1). Une lecture simultanée des données correspondant aux différents projets d'un même type a été réalisée par critère d'évaluation, afin de repérer des concordances et de discordances. Ensuite, des tableaux de synthèse ont été élaborés.

⁵ Nous avons appris tardivement l'existence d'un logiciel en cours de développement par Simon SAYEGH (au sein de l'UMR SADAPT d'AgroParisTech), qui transcrit des audios de manière automatique. Nous l'avons testé avec deux enregistrements et le résultat était très satisfaisant. Il aurait été très utile de connaître cet outil en amont pour optimiser le temps de travail et faciliter l'analyse.

L'analyse lexico-métrique a été évoquée comme une possibilité. Finalement elle a été écartée car cela aurait demandé des transcriptions intégrales.

4. Résultats

Différents types de résultats ont été obtenus après les multiples étapes méthodologiques ; cette relation est exprimé dans la figure suivante :

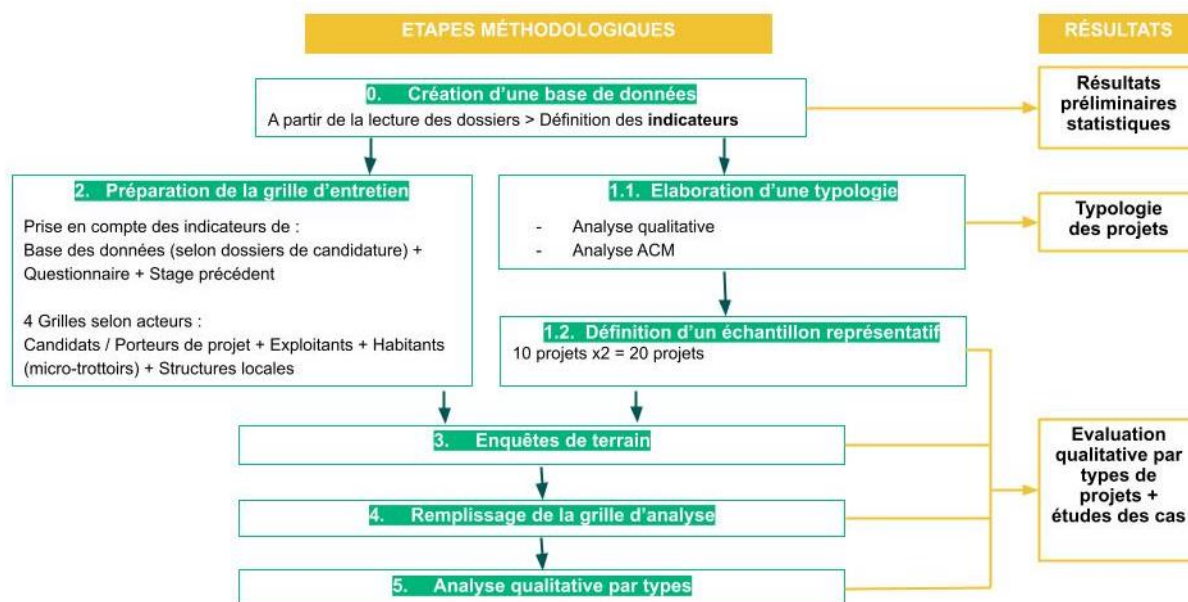


Fig. 4 : Schéma des étapes méthodologiques et des résultats correspondants

Source : Production personnelle

Dans cette section seront traités ces résultats. Une première partie est destinée aux résultats préliminaires (issus de l'analyse de la base de données initiale des dossiers d'instructions). Ensuite, la typologie des projets issue de l'analyse ACM et de la vérification projet par projet sera expliquée. Enfin, les résultats de la phase d'enquête de terrain seront analysés, avec une description par type de projet et des études de cas.

4.1. Résultats préliminaires : analyse de la base de données initiale

Comme évoqué précédemment, il y a eu 26 lauréats Quartiers Fertiles dans la région Ile-de-France ; ceci représente 26% du total des projets lauréats (98 projets) et 31% des projets analysés dans le cadre de la mission d'évaluation (83 projets).

La base de données initiale, élaborée à partir des dossiers de candidature, a permis de dresser un état des lieux des projets et d'obtenir certains résultats (voir paragraphe 3.1).

I - Lien avec d'autres politiques publiques : les frises chronologiques

Afin de contextualiser le dispositif Quartiers Fertiles parmi d'autres politiques publiques, une frise chronologique a été élaborée. Les diverses politiques publiques mentionnées dans les dossiers d'instruction ont été repérées et comptées, ensuite classifiées

par thématiques (sachant que certaines politiques publiques pourraient être classées dans plusieurs thématiques à la fois).

En termes générales, **nous pouvons observer une très faible mention du NPNRU, ce qui semble *a priori* difficile à expliquer, sachant qu'il existe une relation indivisible entre les deux dispositifs**. En terme temporels, un point d'inflexion peut être observer à partir de la période 2014/2015 : en effet, des nombreuses politiques en lien avec l'environnement, la ville et l'alimentation ont été mises en place à partir de ce moment, ce qui permet de supposer une évolution du regard au niveau politique par rapport à ces questions et leur interdépendance.

Les PAT sont la politique publique la plus mentionnée ; pourtant, il existe une différence considérable entre le nombre de mentions en France en générale et en Ile-de-France en particulier. Les projets franciliens seraient, selon ces informations, moins intégrés à cette politique en lien avec l'alimentation et sa territorialisation.

Le type de politiques publiques majoritairement mentionné en Ile-de-France sont les politiques de type environnemental (la loi AGECE et le tri à la source, associés aux programmes de compostage, les trames verts et bleues, les démarche Eco-quartier et le Plan Climat-Air-Energie Territorial, PCAET). En effet, 17 mentions de ce type de politiques sur un total de 30 mentions totales (soit 56%) concernent les projets franciliens.

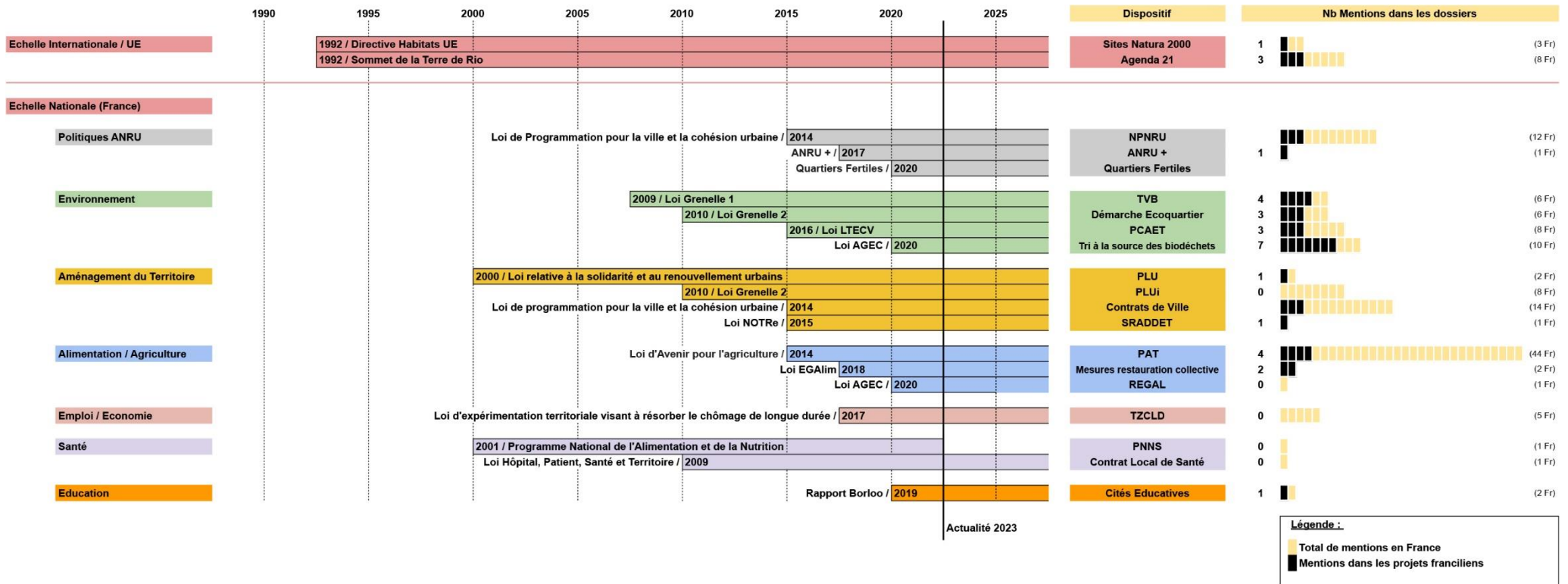


Figure 5 : Frise chronologique des politiques publiques en lien avec le dispositif Quartiers Fertiles
 Source: Production personnelle en collaboration avec BERTRAND, Lisa (chargée de mission Exp-AU)

II - Incidence de la région Ile-de-France selon les vagues de l'appel à projet :

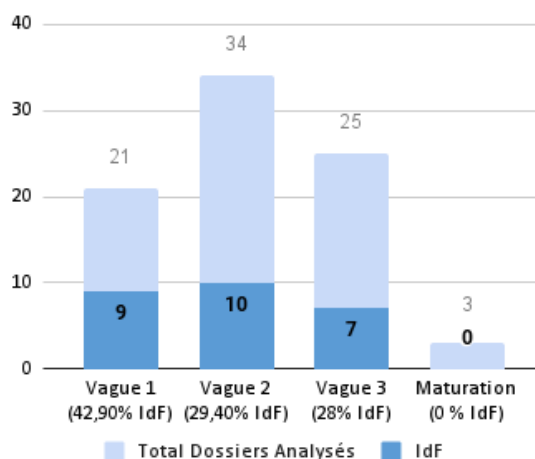
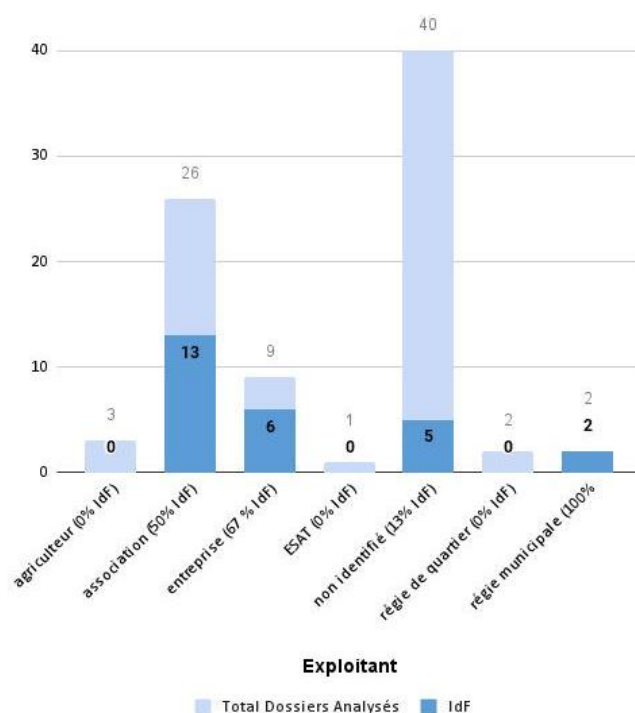
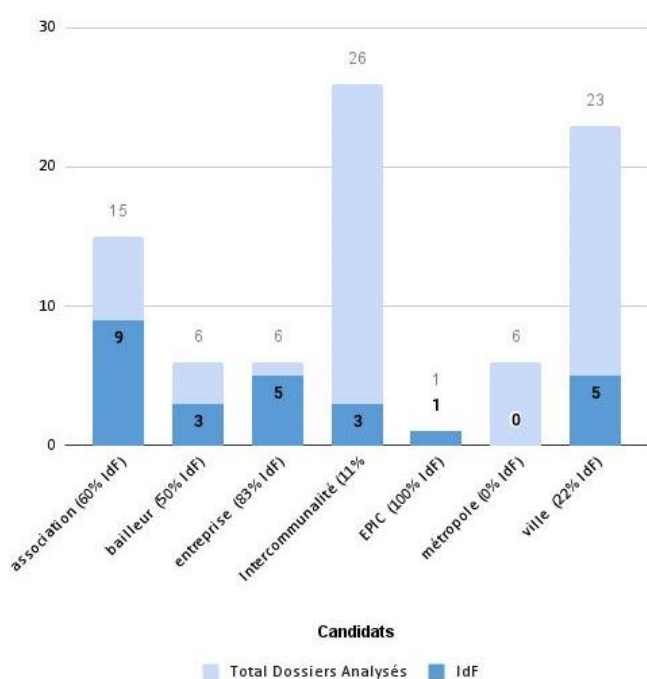


Figure 6 : Projets franciliens lauréats selon vagues de l'appel à projets

Source: Production personnelle

On observe une répartition équilibrée du nombre des projets situés en Ile-de-France au cours des trois vagues; pourtant, par rapport au total des dossiers lauréats dans toute la France, une prédominance des projets franciliens pendant la première vague est constatée (42,90% des dossiers).

III - Acteurs impliqués (candidats et exploitants) :



Figures 7 : Candidats et Exploitants déclarés des projets franciliens

Source: Production personnelle

La figure 7 illustre les types de candidats et d'exploitants annoncés dans les dossiers de candidature franciliens par rapport au total des dossiers. Parmi les candidats, les associations sont majoritaires en Ile-de-France : 9 projets sur 26 sont portés par ce type de structure. En deuxième place se trouvent les entreprises et les communes : 5 projets sont portés par chacun de ces profils. Il est intéressant de croiser cette information avec les données générales, toutes régions confondues. En effet, l'Ile-de-France est la région avec la plus grande quantité de projets portés par des associations : 60% des projets portés par des associations se trouvent dans cette région. Par rapport aux projets portés par des entreprises, même s'ils occupent la deuxième place dans le contexte francilien, ils correspondent à 83% des projets entrepreneuriaux dans toute la France. Dans le cas des communes, nous observons le cas contraire : les 5 projets portés par des villes en Ile-de-France ne représentent que 22% du total des projets communaux de la France. Les projets portés par des intercommunalités sont beaucoup moins nombreux que dans le reste de la France.

Les données correspondant aux exploitants accompagnent ces constats : associations et entreprises conservent leurs places prépondérantes. Le nombre d'exploitants non identifiés lors du dépôt de dossier en Ile-de-France (19% de projets) est moins important que dans le reste de la France (48% de projets).

Le nombre plus élevé en Ile-de-France des projets portés par ces types de structure permettrait d'inférer une présence accrue de ces types d'acteurs dans la région.

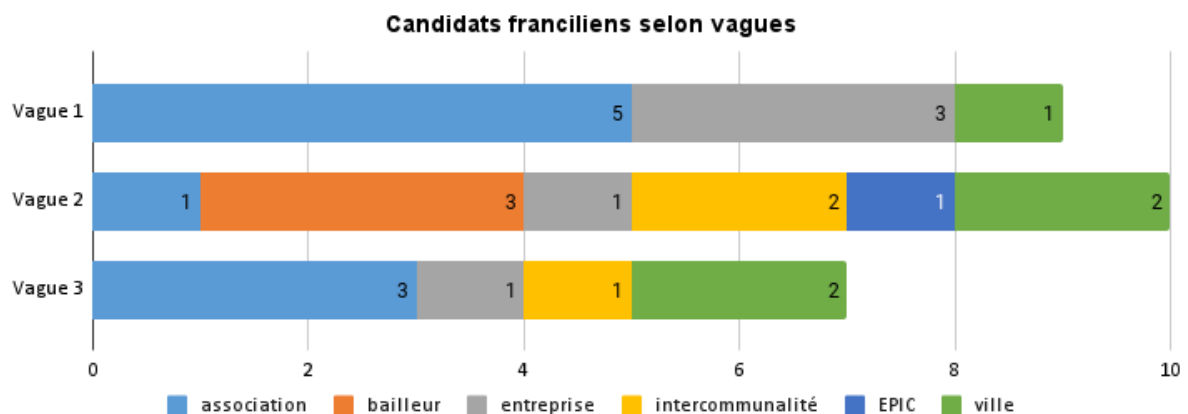


Figure 8 : Candidats des projets franciliens selon vagues de l'appel à projets

Source: Production personnelle

Le croisement de la variable *Candidats* avec la variable *Vagues* (cf. fig. 8) montre une prédominance des associations en tant que porteurs de projets, suivi par les entreprises, pour la première vague de l'appel à projets. La deuxième vague est plus diversifiée par rapport à cette question ; les candidatures des collectivités (intercommunalités, villes) augmentent (4 sur 10 dossiers).

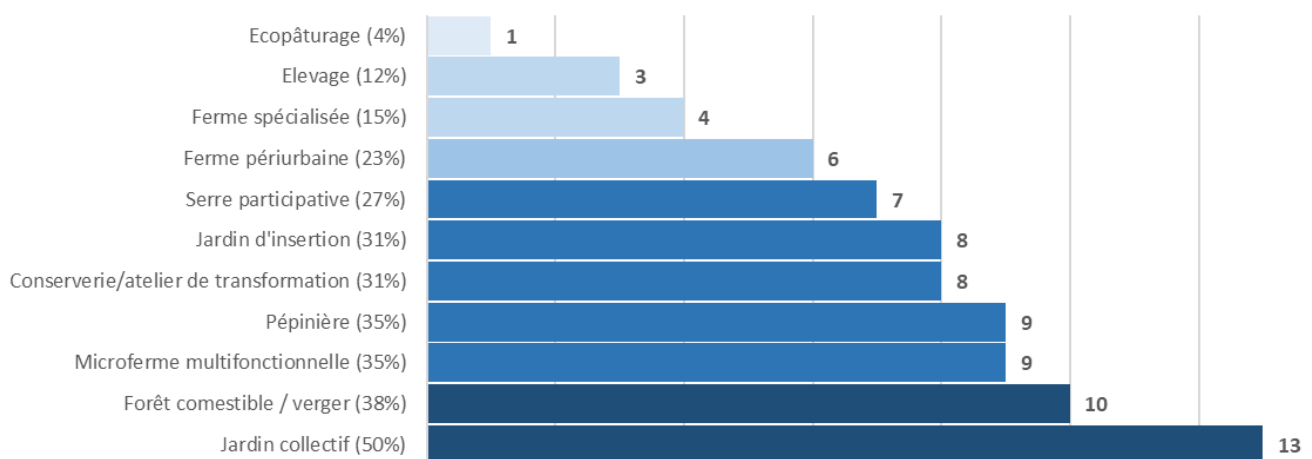
Lors des étapes postérieures de l'analyse, nous avons observé que les associations et entreprises impliquées dans les projets possèdent, en général, des expériences précédentes dans le domaine de l'agriculture urbaine. En effet, ce sont des acteurs qui étaient déjà présents et opérationnels dans les territoires concernés par

l'appel à projets. Cette préexistence territoriale des acteurs spécialisés pourrait expliquer la haute incidence de la région francilienne dans la première vague de l'appel à projets évoquée précédemment ; la figure 8 soutient cette hypothèse en montrant la proportion des associations et entreprises ayant postulé lors de cette vague.

IV - Formes d'agriculture urbaine et fonctions envisagées :

Plusieurs formes et fonctions envisagées d'agriculture urbaine sont évoquées dans les dossiers d'instructions. Cette diversité peut se retrouver à l'intérieur d'un même projet. Par exemple, un projet structuré autour d'une ferme périurbaine peut mentionner comme formes associées un jardin collectif et une serre participative (cf. paragraphe 4.3.4.1, étude de cas du projet à Savigny-le-Temple). Diverses hiérarchies fonctionnelles peuvent être envisagées entre ces formes diverses. En effet, certains projets évoquent une forme principale et de formes mineures ajoutées, tandis que d'autres projets sont conçus de manière plus horizontale, avec des formes complémentaires.

Un comptage de ces formes et fonctions mentionnées dans les projets a été réalisé. Les 11 formes d'agriculture urbaine et 9 fonctions repérées expriment la grande variété de types de projets ayant participé à l'appel à projets Quartiers Fertiles. La mention dans un même dossier de diverses formes et fonctions témoigne de la multifonctionnalité du projet. Pour un total de 26 projets franciliens, 78 mentions aux formes diverses d'agriculture urbaine ont été comptées. **Ceci indique que cette multifonctionnalité n'est pas une spécificité d'un groupe réduit de cas, mais bien une caractéristique générale des projets.**



*Figure 9 : Formes d'agriculture urbaine envisagées
(nombre des mentions et pourcentages par rapport à la totalité des dossiers franciliens)*

Source: Production personnelle

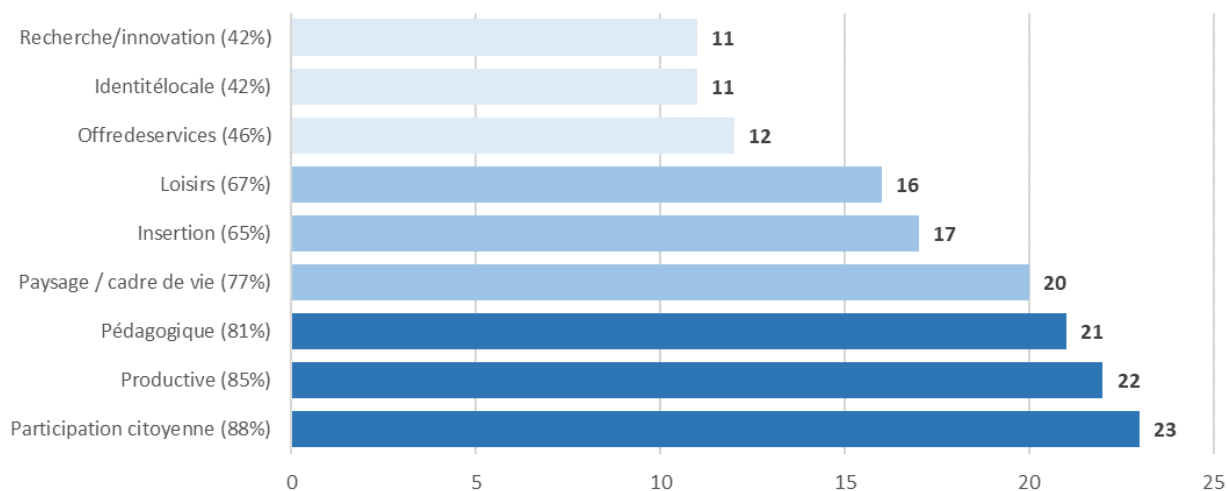


Figure 10 : Fonctions envisagées des projets

(nombre des mentions et pourcentages par rapport à la totalité des dossiers franciliens)

Source: Production personnelle

Même si l'aspect productif et marchand des projets était l'une des conditions pour la participation au dispositif, 50% des dossiers envisagent d'intégrer des jardins collectifs, 31% des jardins d'insertion, et 27% des serres participatives. La participation citoyenne est la fonction la plus envisagée, dans 23 projets, soit 88% ; la fonction productive occupe la deuxième place, envisagée dans 22 projets. Le paysage et l'amélioration du cadre de vie sont mentionnés dans 20 cas. La fonction pédagogique, en troisième lieu, est envisagée dans 21 projets.

L'analyse postérieure permettra d'explorer le rôle que peuvent occuper ces formes et fonctions liées à la participation, la solidarité et l'amélioration du cadre de vie dans la construction des modèles économiques viables et des projets pérennes.

4.2. Définition d'une typologie des projets

D'après l'étape d'analyse ACM et la vérification projet par projet de la typologie, 6 types ont été repérés :

- Type 1 : **Production spécialisée** (3 projets)
- Type 2 : **Production marchande** (7 projets)
- Type 3 : **Participation et cadre de vie** (17 projets)
- Type 4 : **Elevage urbain** (2 projets)
- Type 5 : **Insertion et maraîchage** (39 projets)
- Type 6 : **Filières et transformation alimentaire** (15 projets)

Le processus de définition de l'échantillon pour la phase d'enquête de terrain a permis une nouvelle et plus précise observation de cette typologie initiale, qui a mené à sa reconfiguration partielle. En effet, nous avons appris que les deux projets classés "**Élevage Urbain**" (**type 4**) avaient finalement été abandonnés et écartés donc du corpus à analyser. Ce type est devenu obsolète et a été retiré de la typologie.

Ensuite, de nombreuses caractéristiques en commun entre les types 1 et 2 ont été repérées. La distinction initiale entre les deux types était liée fondamentalement à la distance relative des points dans le graphique issu de l'ACM, et non aux particularités des projets. Leur traitement séparé s'est avéré injustifié lors de cette nouvelle phase de vérification et les deux types ont été rassemblés, donnant lieu au type **Production Spécialisée et Marchande (PSM)**. L'étape d'enquête de terrain et l'analyse postérieure ont confirmé la pertinence de combiner ces deux types.

Le tableau suivant résume les caractéristiques des types constituant la typologie définitive :

	Production Spécialisée et Marchande (PSM)	Participation et cadre de vie (PCV)	Insertion et maraîchage (IM)	Filières et transformation alimentaire (FTA)
Porteurs de projet	Projets portés majoritairement par des entreprises .	Projets portés majoritairement par des collectivités territoriales ou des associations .	Projets portés par des collectivités territoriales ou des associations (majoritairement agrémentées ACI) .	Projets portés par des communes ou des collectivités territoriales ; la plupart des exploitants n'étaient pas encore identifiés lors de l'appel à projets.
Types de productions	Les systèmes techniques utilisés sont de type hors-sol, verticaux et / ou high-tech (bioaponie, par exemple). Les productions sont généralement spécialisées (cultures ombrophiles, fleurs comestibles, plants aromatiques, micropousses) et à fort valeur ajoutée .	Les cultures se font en pleine-terre ou hors-sol (en bacs) . Des serres sont souvent mentionnées. Les types de productions mentionnés sont le maraîchage, les plants, l'arboriculture (vergers fruitiers) .	Le type de production principale est le maraîchage en pleine terre (les plants et les arbres fruitiers sont mentionnés en deuxième place).	Les projets d'agriculture urbaine sont associés à des filières complémentaires , tels que la transformation alimentaire (conserveries, ateliers) ou la gestion de biodéchets , pouvant constituer à terme des filières économiques à part entière.
Profil de lieux	Il s'agit en générale des projets mono-site , notamment de type indoor .	Les sites préférentiels investissent des espaces publics (parcs, pieds d'immeuble, friches communales) ; il y a une grande proportion des projets multi-sites .	Le profil de lieu majoritaire sont les friches ; l'investissement des parcs (publics ou résidentiels) est mentionné minoritairement.	Le profil de lieu majoritairement mentionné sont les friches .
Débouchés	Les débouchés privilégiés incluent la vente directe aux acteurs de la restauration et des magasins spécialisés , et pas de vente directe sur place.	Les débouchés prévus sont variés: la vente directe sur place ou dans des marchés locaux, des AMAP et des épiceries arrivent en tête. Les cantines, la restauration et l'aide alimentaire sont aussi mentionnés.	Le débouché privilégié est la vente directe ; ensuite sont aussi mentionnées les cantines, les épiceries, les AMAP et marchés locaux, la restauration et l'aide alimentaire.	Pas de débouché spécifique indiqué.
Fonctions / objectifs	Les projets ont des objectifs de rentabilité et une forte vocation productive et marchande . La place donnée à l' implication des habitants est très restreinte.	Les fonctions les plus mentionnées sont la production, la participation citoyenne et la pédagogie et le paysage et l'amélioration du cadre de vie .	Les fonctions principales mentionnées sont l'insertion par l'activité économique et la production ; ensuite la pédagogie, le paysage et la participation.	Forte vocation d' insertion par l'activité économique et productive . La fonction pédagogique arrive en deuxième place ; la participation est aussi mentionnée.

Tableau 3 : Caractérisation des types définitifs

Source : Production personnelle

Il y a quatre caractères fondamentaux des projets qui se découpent de cette typologie et qui jouent un rôle cruciale dans le classement : **le caractère productif, le caractère marchand, le caractère participatif et le caractère social**. Il est important de faire la distinction entre marchand et productif, et entre participatif et social. En effet, il existe des projets hautement productifs, mais dont l'objectif principal n'est pas marchand. C'est le cas, par exemple, de nombreux projets de type Insertion et Maraîchage (IM). De la même façon, nous pouvons observer des projets qui mettent l'accent sur un aspect social tel que l'insertion par l'activité économique, sans pour autant proposer des activités participatives ouvertes à l'ensemble des habitants.

La figure 11 illustre la répartition variable des projets selon ces types en Ile-de-France et dans les autres régions métropolitaines :

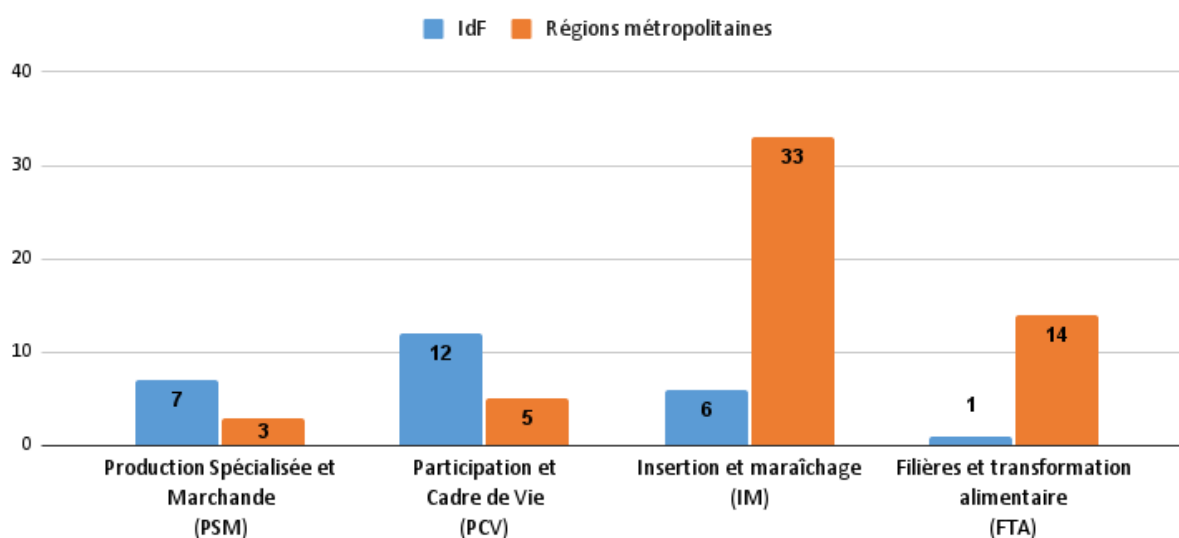


Fig. 11 : Répartition des projets (Ile-de-France et régions métropolitaines) selon types

Source : Production personnelle

Une différence notable de la répartition des types **Participation et cadre de vie (type 3)** et **Insertion et maraîchage (type 5)** entre Ile-de-France et les autres régions métropolitaines peut être constaté. Comme évoqué précédemment (cf. paragraphe 3.3.1), cette répartition territoriale différenciée a été prise en compte lors l'échantillonnage ⁶ :

⁶ En effet, pour respecter les proportions de présence des types dans chaque territoire, 5 projets du type Participation et Cadre de vie (PCV) ont été enquêtés en Ile-de-France, contre seulement 2 dans les autres régions métropolitaines, où le type est beaucoup moins présent. C'est le cas contraire pour le type Insertion et Maraîchage (IM) : 3 projets franciliens enquêtés contre 6 situés dans les autres régions. Le tableau intégral avec les projets sélectionnés dans les autres régions métropolitaines est consultable dans l'**annexe 7**.

Type	Département	Vague	Dossier	Repondu au questionnaire	Type de Candidat	Type d'exploitant
PSM	75	1	Cycloponics - Paris 19e	NON	Entreprise	
	78	1	Sartrouville	NON	Entreprise	
	75	1	Paysan Urbain - Paris 20e	NON	Association ACI	
PCV	77	2	Savigny Le Temple	OUI	Ville	Entreprise
	92	3	Ville de Nanterre	OUI	Ville	Régie de Quartier ACI / Entreprise
	94	2	Villeneuve Saint Georges	OUI	Bailleur social	Association ACI
	93	3	Clichy-sous-Bois / Etudes et Chantiers	OUI	Association ACI	
	93	3	Est-Ensemble (Bobigny)	NON	Associations	
IM	93	1	Lil'ô - L'Île St Denis	NON	Association ACI	
	93	3	Territoires Saint-Denis	OUI	Association ACI	
	95	2	Sarcelles	NON	Ville	Association ACI
FTA	91	2	Grigny	OUI	Ville	Non identifié

Tableaux. 4 : Projets franciliens sélectionnés pour la étape d'enquête de terrain (type, vague, candidat, exploitant)

Source : Production personnelle

4.3. Résultats issus des enquêtes de terrain

4.3.1. Définition des types retenus pour l'analyse

Afin de réaliser une analyse approfondie des résultats et aboutir à une comparaison entre les types détaillés, le choix de se concentrer sur les types **Participation et cadre de vie (PCV)** et **Production Spécialisée et Marchande (PSM)** a été fait. La temporalité du stage ne permet pas de traiter tous les types repérés et d'intégrer cette analyse dans ce mémoire.

Ces deux types (Participation et cadre de vie et Production Spécialisée et Marchande) ont donc été retenus pour leur analyse parce qu'ils offrent une vision d'ensemble du dispositif Quartiers Fertiles. Comme indiqué précédemment, le type **Participation et cadre de vie est le type majoritaire en Ile-de-France** (12 projets sur 26) ; ceci est une caractéristique de la région (le type majoritaire dans les autres régions métropolitaines toutes confondues est le type **Insertion et Maraîchage (IM)**, avec 33 projets sur 52). Cette prédominance détermine le besoin d'analyser ce type en priorité pour la compréhension de la réalité francilienne.

Ensuite, le type **Production spécialisée et marchande** a été retenu pour deux raisons. Les premières observations montrent qu'il s'agit du type le plus contrasté avec le type **Participation et cadre de vie**, d'après ses caractéristiques intrinsèques (notamment modèle économique, accueil du public et implication des habitants, débouchés). De plus, **ce type est le plus semblable au profil de projet à vocation productive et marchande décrit et indiqué comme souhaitable dans le cahier des charges de l'appel à projets. L'impact, observable à ce jour, de ce type de projet sur les territoires est donc particulièrement pertinent à être évalué ; le comparer à l'impact des projets qui ne correspondent pas totalement au type souhaité en aval est aussi nécessaire.**

4.3.2. Analyse général du type Participation et Cadre de vie (PCV)

Comme affiché dans le tableau 4, 5 projets correspondants au type PCV ont été enquêtés ; à ces résultats se sont additionnés pour l'analyse les données de 2 projets supplémentaires ayant répondu au questionnaire (cf. paragraphe 3.1) ⁷.

L'analyse groupée de ces 7 projets a permis de repérer des éléments communs, mais aussi de distinguer des sous-types. Le tableau suivant synthétise cette analyse :

⁷ Les données apportées par le questionnaire ne sont pas si détaillées que celles recueillies lors des enquêtes de terrain. Néanmoins, elles permettent d'avoir une vision d'ensemble des projets répondants dans une étape postérieure à celle des dossiers d'instruction, et de connaître donc leur stade d'avancement.

		Particularités PROJET	Aspects Généraux Sous-Type	Aspects Généraux Type		
Profil Décideurs / Productif Candidats	Savigny-le-Temple	PT Candidat : Ville	PT Politiques en lien avec la santé / éducation Objectifs communs ou en lien avec le NPNRU (mixité sociale, desclavement) PT Exploitants identifiés gré à gré PT Exploitants identifiés déjà lors de l'AAP PT Fort ancrage locale I / E Aspect environnemental : Production BIO mise en avant	<p>Elements liés au caractère social / solidaire du projet :</p> <p>PT Accent fort sur le lien social PT Participation des habitants au choix des variétés PT Insertion (4/7) PT Beaucoup des dons réalisés E Accès autonomes au site (4/7)</p> <p>Elements liés à l'intérêt pour le cadre de vie et le paysage :</p> <p>PT Production des plants (pépinière) PT Attachement à la végétalisation des espaces verts E Aménagement des serres (réalisé ou prévu) PNN Intérêt pour la nature en ville et l'alimentation</p> <p>PT Multi-partenariales</p> <p>I Difficultés communes : Financement (co-financement et avancement de Trésorerie)</p> <p>PNN Occupation des sites délaissées / (ou très peu fréquentés) PNN Expérience précédente en AU des candidats PNN Type de contractualisation majoritaire : Convention d'occupation temporaire courte durée (3 / 5 ans) pour les sites déjà contractualisés PNN Inexistence de dispositifs participatifs concernant la gouvernance : les habitants participent de manière spontanée ou sont consultés de manière ponctuelle, mais ne sont pas intégrés à la gouvernance des projets</p>		
		PT Production de plants				
		I Multi-Sites				
		I Propriétaire				
		I Sites investis lors de l'AAP				
	I Emploi : 2 prestataires					
	E Etude des sols					
	E Accès autonome					
	Nanterre	PT Candidat : Ville			I / E Aspect environnemental : Production BIO mise en avant	<p>Elements liés au caractère social / solidaire du projet :</p> <p>PT Accent fort sur le lien social PT Participation des habitants au choix des variétés PT Insertion (4/7) PT Beaucoup des dons réalisés E Accès autonomes au site (4/7)</p> <p>Elements liés à l'intérêt pour le cadre de vie et le paysage :</p> <p>PT Production des plants (pépinière) PT Attachement à la végétalisation des espaces verts E Aménagement des serres (réalisé ou prévu) PNN Intérêt pour la nature en ville et l'alimentation</p> <p>PT Multi-partenariales</p> <p>I Difficultés communes : Financement (co-financement et avancement de Trésorerie)</p> <p>PNN Occupation des sites délaissées / (ou très peu fréquentés) PNN Expérience précédente en AU des candidats PNN Type de contractualisation majoritaire : Convention d'occupation temporaire courte durée (3 / 5 ans) pour les sites déjà contractualisés PNN Inexistence de dispositifs participatifs concernant la gouvernance : les habitants participent de manière spontanée ou sont consultés de manière ponctuelle, mais ne sont pas intégrés à la gouvernance des projets</p>
PT Insertion						
PT Production de plants						
I Multi-Sites						
I Difficultés liées au foncier						
E Etude des sols						
E Pollution						
E Culture Hors-Sol						
PNN Appel AMO						
PNN Appel Ressources ANRU						
Villeneuve-Saint-Georges	PT Candidat : Bailleur social	I / E Aspect environnemental : Production BIO mise en avant	<p>Elements liés au caractère social / solidaire du projet :</p> <p>PT Accent fort sur le lien social PT Participation des habitants au choix des variétés PT Insertion (4/7) PT Beaucoup des dons réalisés E Accès autonomes au site (4/7)</p> <p>Elements liés à l'intérêt pour le cadre de vie et le paysage :</p> <p>PT Production des plants (pépinière) PT Attachement à la végétalisation des espaces verts E Aménagement des serres (réalisé ou prévu) PNN Intérêt pour la nature en ville et l'alimentation</p> <p>PT Multi-partenariales</p> <p>I Difficultés communes : Financement (co-financement et avancement de Trésorerie)</p> <p>PNN Occupation des sites délaissées / (ou très peu fréquentés) PNN Expérience précédente en AU des candidats PNN Type de contractualisation majoritaire : Convention d'occupation temporaire courte durée (3 / 5 ans) pour les sites déjà contractualisés PNN Inexistence de dispositifs participatifs concernant la gouvernance : les habitants participent de manière spontanée ou sont consultés de manière ponctuelle, mais ne sont pas intégrés à la gouvernance des projets</p>			
	PT Insertion					
	PT Production de plants					
	I Propriétaire					
	I Sites investis lors de l'AAP					
	E Accès autonome					
PNN Embauche salarié dédié						
Profil Associations / Participatif Candidats-Exploitants	Bobigny	PT Candidat/Exploit. : Association		<p>Fort attachement aux enjeux environnementaux (biodiversité, compostage, récupération des eaux) PT Pas de lien particulier avec le NPNRU</p> <p>Aspect environnemental : Enjeux multiples observés ; "Experts"</p> <p>Existence de l'expertise en interne</p>	<p>Elements liés au caractère social / solidaire du projet :</p> <p>PT Accent fort sur le lien social PT Participation des habitants au choix des variétés PT Insertion (4/7) PT Beaucoup des dons réalisés E Accès autonomes au site (4/7)</p> <p>Elements liés à l'intérêt pour le cadre de vie et le paysage :</p> <p>PT Production des plants (pépinière) PT Attachement à la végétalisation des espaces verts E Aménagement des serres (réalisé ou prévu) PNN Intérêt pour la nature en ville et l'alimentation</p> <p>PT Multi-partenariales</p> <p>I Difficultés communes : Financement (co-financement et avancement de Trésorerie)</p> <p>PNN Occupation des sites délaissées / (ou très peu fréquentés) PNN Expérience précédente en AU des candidats PNN Type de contractualisation majoritaire : Convention d'occupation temporaire courte durée (3 / 5 ans) pour les sites déjà contractualisés PNN Inexistence de dispositifs participatifs concernant la gouvernance : les habitants participent de manière spontanée ou sont consultés de manière ponctuelle, mais ne sont pas intégrés à la gouvernance des projets</p>	
		PT Production de plants				
		I Multi-Sites				
		I Difficultés liées au foncier				
		E Etude des sols				
		E Pollution				
	E Culture Hors-Sol					
	E Espace Detente (Pergola, etc)					
	PNN Embauche salarié dédié					
	Clichy-sous-Bois	PT Candidat/Exploit. : Association ACI	<p>Fort attachement aux enjeux environnementaux (biodiversité, compostage, récupération des eaux) PT Pas de lien particulier avec le NPNRU</p> <p>Aspect environnemental : Enjeux multiples observés ; "Experts"</p> <p>Existence de l'expertise en interne</p>			<p>Elements liés au caractère social / solidaire du projet :</p> <p>PT Accent fort sur le lien social PT Participation des habitants au choix des variétés PT Insertion (4/7) PT Beaucoup des dons réalisés E Accès autonomes au site (4/7)</p> <p>Elements liés à l'intérêt pour le cadre de vie et le paysage :</p> <p>PT Production des plants (pépinière) PT Attachement à la végétalisation des espaces verts E Aménagement des serres (réalisé ou prévu) PNN Intérêt pour la nature en ville et l'alimentation</p> <p>PT Multi-partenariales</p> <p>I Difficultés communes : Financement (co-financement et avancement de Trésorerie)</p> <p>PNN Occupation des sites délaissées / (ou très peu fréquentés) PNN Expérience précédente en AU des candidats PNN Type de contractualisation majoritaire : Convention d'occupation temporaire courte durée (3 / 5 ans) pour les sites déjà contractualisés PNN Inexistence de dispositifs participatifs concernant la gouvernance : les habitants participent de manière spontanée ou sont consultés de manière ponctuelle, mais ne sont pas intégrés à la gouvernance des projets</p>
		PT Insertion				
		PT Production de plants				
I Sites investis lors de l'AAP						
I Emploi : 3 ETP						
E Etude des sols						
E Accès autonome						
E Espace Detente (Pergola, etc)						
E Abris Faune						
PNN Embauche salarié dédié						
Cergy	PT Candidat/Exploit. : Association ACI	<p>Fort attachement aux enjeux environnementaux (biodiversité, compostage, récupération des eaux) PT Pas de lien particulier avec le NPNRU</p> <p>Aspect environnemental : Enjeux multiples observés ; "Experts"</p> <p>Existence de l'expertise en interne</p>		<p>Elements liés au caractère social / solidaire du projet :</p> <p>PT Accent fort sur le lien social PT Participation des habitants au choix des variétés PT Insertion (4/7) PT Beaucoup des dons réalisés E Accès autonomes au site (4/7)</p> <p>Elements liés à l'intérêt pour le cadre de vie et le paysage :</p> <p>PT Production des plants (pépinière) PT Attachement à la végétalisation des espaces verts E Aménagement des serres (réalisé ou prévu) PNN Intérêt pour la nature en ville et l'alimentation</p> <p>PT Multi-partenariales</p> <p>I Difficultés communes : Financement (co-financement et avancement de Trésorerie)</p> <p>PNN Occupation des sites délaissées / (ou très peu fréquentés) PNN Expérience précédente en AU des candidats PNN Type de contractualisation majoritaire : Convention d'occupation temporaire courte durée (3 / 5 ans) pour les sites déjà contractualisés PNN Inexistence de dispositifs participatifs concernant la gouvernance : les habitants participent de manière spontanée ou sont consultés de manière ponctuelle, mais ne sont pas intégrés à la gouvernance des projets</p>		
	PT Insertion					
	PT Production de plants					
	I Sites investis lors de l'AAP					
	I Emploi : 2 ETP					
	E Etude des sols					
E Accès autonome						
E Abris Faune						
PNN Embauche salarié dédié						
Cas particulier : EPIC Candidats-Exploitants	Garges-lès-Gonesse		PT Candidat : EPIC		<p>Fort attachement aux enjeux environnementaux (biodiversité, compostage, récupération des eaux) PT Pas de lien particulier avec le NPNRU</p> <p>Aspect environnemental : Enjeux multiples observés ; "Experts"</p> <p>Existence de l'expertise en interne</p>	<p>Elements liés au caractère social / solidaire du projet :</p> <p>PT Accent fort sur le lien social PT Participation des habitants au choix des variétés PT Insertion (4/7) PT Beaucoup des dons réalisés E Accès autonomes au site (4/7)</p> <p>Elements liés à l'intérêt pour le cadre de vie et le paysage :</p> <p>PT Production des plants (pépinière) PT Attachement à la végétalisation des espaces verts E Aménagement des serres (réalisé ou prévu) PNN Intérêt pour la nature en ville et l'alimentation</p> <p>PT Multi-partenariales</p> <p>I Difficultés communes : Financement (co-financement et avancement de Trésorerie)</p> <p>PNN Occupation des sites délaissées / (ou très peu fréquentés) PNN Expérience précédente en AU des candidats PNN Type de contractualisation majoritaire : Convention d'occupation temporaire courte durée (3 / 5 ans) pour les sites déjà contractualisés PNN Inexistence de dispositifs participatifs concernant la gouvernance : les habitants participent de manière spontanée ou sont consultés de manière ponctuelle, mais ne sont pas intégrés à la gouvernance des projets</p>
			PT / I Lien foncier avec le NPNRU (attente de libération des parcelles, projet temporaire en attente de nouvelles constructions)			
			I Multi-Sites			
		E Etude des sols				
		PNN Appel AMO				
		PNN Appel Ressources ANRU				

Légende :

■ Sites déjà investis ; productions en marche
 Rouge Aspects déclaratifs / prévus (pas encore mis en place)

Critères et Indicateurs :

PT : Pertinence
 E : Efficacité
 I : Impact
 PNN : Pérennité

■ Elements liés au caractère social / solidaire des projets
 ■ Elements liés à l'intérêt pour le cadre de vie et le paysage

Tableau 5 : Analyse des projets Participation et Cadre de Vie (PCV) enquêtés

Source : Production personnelle

En termes généraux, on peut observer que **seulement 4 projets ont investi les sites et démarré les productions prévues**. Les projets restants n'ont pas encore investi les sites, faute de contractualisation des sites, dans les cas de Bobigny et Nanterre. Cette contractualisation tardive est due aux difficultés d'accès au foncier : forte pression foncière, pollutions, négociations conflictuelles avec les propriétaires (cet aspect sera abordé en aval). Le cas de Garges-lès-Gonesse est particulier : le foncier destiné à l'installation du projet sera disponible après des démolitions prévues dans le cadre du NPNRU. D'ailleurs, le projet est à vocation temporaire (la parcelle sera rebâtie plus tard). C'est pourquoi ce projet a été traité comme un sous-type à part entière.

Il existe une cohérence entre différents éléments des projets. En effet, deux axes marqués (qui avaient déjà été aperçus lors de la définition de la typologie) peuvent être observés : la **forte vocation sociale et participative** de ce type et l'intérêt pour **l'amélioration du cadre de vie et le paysage**.

Par rapport à la **vocation sociale et participative**, tous les projets mettent l'accent sur la création du lien social à travers l'agriculture urbaine et son impact sur l'alimentation des habitants. Des dons et de l'aide alimentaire sont réalisés ou prévus dans tous les cas, et plusieurs projets incluent un volet insertion par l'activité économique. La participation des habitants est fortement encouragée et leur avis sont pris en compte pour la question de l'aménagement des sites et le choix de certaines variétés cultivées. Les modalités d'accueil du public sont très diverses : visite libre, animations et ateliers des jours fixes, bénévolat, chantiers participatifs, jardinage autonome. Dans les 4 projets déjà opérationnels, l'accès autonome aux sites (complet ou partiel) pour les habitants impliqués est en place (ils possèdent le code des cadenas ou des clés). Pourtant il semble important de souligner que cette participation ne s'accompagne pas par une implication des habitants dans la gouvernance des projets.

Concernant le **cadre de vie et le paysage**, nous avons repéré que tous les projets ont une fonction de pépinière (il s'agit dans certains cas de la forme productive principale). Cette production des plants est diversifiée : plants potager, aromates, plants ornementales. L'aménagement des serres participe à cette orientation productive. Ce choix est lié à l'importance accordé par ces projets à la végétalisation du quartier et à la présence de la nature en ville ; en effet, la végétalisation améliore de manière directe les conditions de vie des quartiers et contribue aussi à les valoriser auprès des visiteurs et acteurs extérieurs. Les projets produisent donc par eux-mêmes les plants nécessaires à ce déploiement de la végétalisation en dehors du périmètre des sites, qui représentent aussi un bon produit de vente dans certains cas.

Les sous-types repérés permettent de mieux comprendre certaines orientations des projets :

- **Profil Décideur / Productif (candidats) :**

Portés par des « décideurs » (communes ou bailleur social) qui sont uniquement candidats. Des liens avec d'autres politiques publiques et le NPNRU sont mis en avant. Ceci leur confère un fort ancrage territorial, qui a permis aussi que les exploitants (acteurs locaux) soient déjà identifiés de gré à gré lors de l'appel à projets. Ils ont une vocation productive plus marquée que les autres projets du type PCV.

- **Profil Associations / Participatif (candidats-exploitants) :**

Portés et exploités par des associations ayant une forte expertise dans le domaine en interne. Des liens avec d'autres politiques publiques sont peu mentionnés. Il s'agit de projets avec une forte préoccupation environnementale (protection de la biodiversité, compostage, insertion dans les trames verts et bleues, sensibilisation à l'environnement, etc.).

- **Cas particulier (candidat EPIC) :**

Comme expliqué précédemment, ce projet a été traité de manière séparée en raison de son lien particulier avec le NPNRU et sa gestion foncière.

(D'autres aspects généraux du type seront analysés de manière comparée avec le type Production Spécialisée et Marchande dans le paragraphe 4.5).

4.3.3. Analyse générale du type Production Spécialisée et Marchande (PSM)

Comme affiché dans le tableau 4, 3 projets correspondant au type PSM ont été enquêtés. Aucun autre projet classé dans ce type n'avait répondu au questionnaire, l'analyse donc s'est concentrée sur ces 3 cas. Pourtant, il est important de signaler que lors de cette analyse l'un des projets s'est avéré très différent des autres sur plusieurs aspects essentiels : c'est le cas du projet porté par Paysan Urbain, situé dans le 20^{ème} arrondissement de Paris. Ce projet a donc été retiré du type PSM et n'intègre pas le tableau synthétique (notamment pour sa condition de chantier d'insertion et sa forte vocation participative). Un tableau spécifique à ce projet a été élaboré, afin d'explicitier les éléments l'excluant du type (une discussion sur le reclassement des projets sera réalisée dans le paragraphe 5.1).

L'analyse de deux projets enquêtés restants du type PSM est synthétisée dans le tableau suivant :

		Particularités PROJET	Aspects Généraux Type
Absence de sous-types repérés)	Champerché (Sartrouville)	PT Lien NPNRU : contribution à la modernisation du quartier PT Emplois locaux I Démarche environnementale : Système technique économe en eau PNN Bail commercial (avec le bailleur social)	Elements liés au caractère marchand des projets : PT Agriculture urbaine comme outil de production local et "biologique" (sans intrants de synthèse) PNN Candidat - Exploitant : Entreprise PT Modèle économique autonome, basé sur la vente des productions E Productions spécialisées démarrées E Objectifs de production définis (>60% déjà atteint) E Création d'emplois (plus haute que prévue)
	Cycloponics (Paris 19ème)	PT Absence de lien avec le NPNRU I Démarche environnementale : récupération des substrats de culture PNN Expérience opérationnelle précédente de la structure PNN Accès au foncier : Structure lauréat Parisculteurs PNN Convention de mise à disposition (avec le bailleur social)	Elements liés au faible caractère social des projets : PT E Débouchés : Restauration, magasins spécialisés, grossistes PT Visites ponctuelles et accompagnées du site I Aucun impact sur l'appropriation des espaces publics / verts I Absence d'impact sur les pratiques alimentaires des habitants du quartier (pas de vente directe, dons des invendus faibles) PNN Inexistence de dispositifs participatifs concernant la gouvernance : absence de participation des habitants générale Elements liés au faible ancrage territorial : PT Partenariats ponctuels (collectivités et bailleurs sociaux) PT Absence de visibilité des sites / de la démarche PT Faible pourcentage d'emplois locaux I Démarche environnementale restreinte : Production "biologique", Circuit court I Absence de conflits E Travaux d'aménagement de l'espace coûteux déjà finis I Expérience COVID : Ralentissements des projets (manque de matériaux, débouché restauration bloqué, difficultés de recrutement) I Difficultés rencontrées : Administratives et de Trésorerie (par rapport à l'ANRU) I Mise au point de systèmes techniques PNN Occupation des sites délaissés (parkings souterrains abandonnés) PNN Type de contractualisation : Moyen terme (8 / 9 ans)
	Vergers Urbains	PT Candidat - exploitant : Association PT Agriculture urbaine en relation au cadre de vie, la participation et la pédagogie PT Intérêt pour la création du lien social PT E Débouchés : distribution gratuite aux habitants PT Permanences, accès autonome au site PT Offre des formations financée par la ville E Etude des sols : 50% du site pollué E Production (arbres fruitiers) démarrée E Aménagements réalisés (bacs, supports, serre en cours) PT E Choix de variétés avec les habitants I Démarche environnementale : récupération des substrats de culture / protection biodiversité I Expérience COVID : ralentissement du projet (difficultés d'interaction avec les habitants) I Appropriation des espaces verts de la résidence I Conflits mineurs autour de la gestion du jardin PNN Accompagnement de la création d'une association	





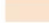
Légende :  Sites déjà investis ; productions en marche  Aspects déclaratifs / prévus (pas encore mis en place)	Critères et Indicateurs : PT : Pertinence E : Efficacité I : Impact PNN : Pérennité	 Elements liés au caractère marchand des projets  Elements liés au faible caractère social des projets  Elements liés au faible ancrage territorial
---	--	---

Tableau 6 : Analyse des projets Production Spécialisée et Marchande (PSM) enquêtés

Source : Production personnelle

Le projet situé à Paris 19ème est particulier. Le dossier d'instruction a été présenté par deux partenaires candidats-exploitants : une entreprise (Cycloponics) et une association (Vergers Urbains). En termes opérationnels, il s'agit de deux projets séparés, avec des objectifs et visions de l'agriculture urbaine différentes. Le seul lien fonctionnel entre les deux est la récupération d'une partie des substrats de culture de la champignonnière de Cycloponics

par Vergers Urbains. C'est pourquoi les informations correspondant à Vergers Urbains sont séparées des aspects généraux du type. Si la candidature n'avait pas été réalisée en binôme, le projet porté par Vergers Urbains appartiendrait sûrement à un autre type.

Nous pouvons observer que les deux sites ont été investis, et que les productions prévues ont démarré. Les initiatives portés par Champerché (bioponie en intérieur) et Cycloponics (culture ombrophile, champignons bruns de Paris) possèdent plus d'éléments en commun que d'aspects particuliers. Un autre aspect qui se distingue facilement est l'absence d'éléments déclaratifs : les projets ont finalisé leur étape d'installation et sont opérationnels.

Trois axes sont repérables : une **forte vocation productive et marchande**, un **faible caractère social des projets**, et un **faible ancrage territorial**.

Par rapport à la **vocation productive et marchande des projets**, elle s'exprime déjà dans une vision de l'agriculture urbaine qui met l'accent sur le type de production et la commercialisation en circuit court. **Par rapport au type de production, les porteurs de projets utilisent souvent le terme « bio », même si ils ne possèdent pas la certification AB. Le terme, dans ces cas, fait référence à une production n'utilisant pas d'intrants de synthèse.** Les modèles économiques sont stables, très proches de la rentabilité et des objectifs de production attendus. Les cultures réalisées ont une forte valeur ajoutée et sont monétisées grâce à la vente à des restaurateurs de haut de gamme, principalement. Cette prospérité se reflète dans la création d'emplois. Pourtant, les emplois créés ne sont pas forcément locaux.

Le **faible caractère social** et le **faible ancrage territorial** sont des aspects qui se rejoignent. En effet, le manque de visibilité des sites (sous terre), l'absence des instances participatives (sauf visites ponctuelles), l'absence de partenariats avec le tissu associatif local et le choix de débouchés (productions non destinées aux habitants), entre autres, sont des indicateurs liés et répondant à une même vision du rôle de l'agriculture urbaine.

Le tableau suivant synthétise l'analyse du projet porté par Paysan Urbain (association agréementée ACI) à Paris, et permet de comprendre pourquoi il a été écarté du type PSM :

		Particularités PROJET
Paysan Urbain (Paris 20ème)		Elements liés au fort caractère social du projet :
	PT	Candidat - exploitant : Association agréementée ACI
	PT	Encouragement du lien et mixité sociale
	PT	Bénévolat
	PT	Insertion
		Elements liés au fort caractère productif du projet :
	PT	Accès au site restreint : visite libres et commentées pendant des horaires fixes et vente sur place
	E	Production diversifiée démarrée (micropousses, fleurs comestibles et coupées, tomates, plants, tisanes)
	E	Création d'emplois, y compris en insertion (plus haute que prévue)
	E	Objectifs de production atteint 100%
		Elements liés à l'ancrage territorial du projet :
	PT	Ouverture et inscription dans le territoire de l'agriculture urbaine
	PT	Lien avec le programme Cité Educatif du QPV
	PT	Débouchés : Vente sur place, restauration, circuit court (La ruche qui dit oui)
	PT	Multi-partenarial (collectivités, Eaux de Paris, tissu associatif local, écoles)
	I	Démarche environnementale : Production agroécologique, compostage, espace biodiversité, recyclage du terreau (participe à la végétalisation du quartier)
	I	Conflits avec les riverains (2 instance de concertation mises en place pour instaurer le dialogue)
	I	Intérêt pour la végétalisation du quartier et l'amélioration du cadre de vie
	PNN	Actions hors les murs envisagées
	PNN	Site choisi en raison de sa visibilité / accessibilité (atout mais aussi source des conflits)
PT	Modèle économique (fragile, dépendant des subventions)	
E	autonomie de la partie agricole, notamment grâce aux fond d'insertion prestation de services (animations payantes destinée aux entreprise) pour financer le volet pédagogique / animation	
E	Etude de sols	
E	Pollution : culture hors-sol (micropousses) et diversification (fleurs coupées en pleine terre)	
E	Nombreux aménagements déjà réalisés ; aménagements supplémentaires à réaliser	
I	Expérience COVID : ralentissement du projet lié au débouché restauration Aspect positif : mobilisation des bénévoles pour la construction du site	
I	Difficultés rencontrés : équilibre du modèle économique	
PNN	Accès au foncier : structure lauréate Parisculteurs	
PNN	Type de contractualisation : convention d'occupation temporaire (20 ans)	
PNN	Inexistence de dispositifs participatifs concernant la gouvernance	
Légende :		Critères et Indicateurs :
Sites déjà investis ; productions en marche		PT : Pertinence
Rouge Aspects déclaratifs / prévus (pas encore mis en place)		E : Efficacité
		I : Impact
		PNN : Pérennité
		Elements liés au fort caractère social du projet
		Elements liés au fort caractère productif du projet
		Elements liés à l'ancrage territorial du projet

Tableau 7 : Analyse du projet porté par Paysan Urbain (Paris 20ème), écarté du type PSM

Source : Production personnelle

L'analyse ACM qui a permis d'identifier la typologie initiale situait ce projet à proximité relative des projet classés comme PSM, en fonction de son caractère hautement productif, sa production spécialisée (micro-pousses) et le débouché lié à la restauration. Or, ses autres caractéristiques l'éloignent fortement de ce type : sa vision de l'agriculture urbaine (ouverture et inscription dans le territoire ; lien et mixité social) ; l'implémentation de l'insertion par l'activité économique, la vente sur place (lien avec le territoire). Le caractère participatif est aussi plus fort, avec des visites libres et guidées, des animations et ateliers et du bénévolat. Le modèle économique est instable et fortement basé sur les fonds d'insertion et des visites payantes à destination des entreprises (pour la partie animation / pédagogie). Certes, le projet possède un **fort caractère productif**, mais aussi un **fort caractère social et solidaire** et un **ancrage territorial important**.

4.3.4. Etudes de cas

4.3.4.1. Savigny-le-Temple : un parcours nourricier pour lutter contre l'enclavement (PCV)

Trois entretiens ont été réalisés dans le cadre de l'enquête de terrain. Le premier était auprès du porteur de projet (Grand Paris Sud et commune de Savigny-le -Temple) représenté par le chargé de mission Montage de projets et recherche de financements de la ville. Ensuite un deuxième auprès de l'exploitant (responsable de l'association Soli-Serre). Enfin, un troisième échange a eu lieu avec la directrice des Centres Sociaux (en tant que structure locale). 10 micros-trottoirs ont été réalisés à proximité des sites Soli-Serre et le Jardin des Saveurs et des Senteurs.

Le projet se situe dans la **ville de Savigny-le-Temple**. Il est intégré par **trois sites**, dont deux se trouvent dans le **QPV Centre-Ville**, à proximité de la gare RER. Un **quatrième site** était prévu dans le dossier de candidature (un sous-sol qui devait accueillir une champignonnière), mais il a été abandonné, faute de moyens. Le projet est porté officiellement par l'agglomération Grand Paris Sud ; dans la pratique il est piloté par la ville et GPS n'intervient pas. **Le projet Quartiers Fertiles s'inscrit dans un programme d'agriculture urbaine plus large**. En effet, en 2018 a été créé le **programme Ville Nourricière** : l'idée de ce programme est de créer un **parcours nourricier, connectant des potagers déjà en place mais dispersés dans le quartier Centre-Ville entre eux, pour amener les habitants à une autre alimentation** : « *L'agriculture urbaine est le programme N° 1 du mandat actuel* », (entretien porteur de projet, 22/05//23). Ce parcours nourricier participe aussi à **la volonté de désenclaver le QPV**, encourageant les habitants des différents quartiers à traverser la ville différemment.

Il n'y a pas de liens opérationnels entre le **NPNRU** et le projet Quartiers Fertiles, mais les deux politiques partagent des **objectifs communs**, notamment la question du désenclavement du quartier et la politique alimentaire en lien avec la santé. La Stratégie alimentaire locale traite, entre autres, la question des maladies chroniques liées à l'alimentation (maladies cardiovasculaires, diabète, etc.).

Les **trois sites**, déjà opérationnels (et investis avant l'AAP), possèdent **des caractéristiques et des vocations diverses** :

> **Site 1 / Soli-serre** : Propriété de la ville, c'était auparavant un terrain engazonné et clôturé, sans usage particulier. Selon les études de sols, le site n'est pas pollué. Une serre-pépinière participative y a été installée. La partie en pleine terre est divisée en plusieurs planches : certaines sont utilisées lors des animations et d'autres ont été attribuées à titre individuel aux intéressés. L'accès au site est autonome (cadenas avec code). On y trouve aussi des arbres fruitiers.

> **Site 2 / Le Jardin des Senteurs et des Saveurs** : Propriété du bailleur social, c'était un parking en terre très peu utilisé et mal entretenu. Une petite allée en terre avait été créée par les habitants en marchant. Ce site a été investi initialement grâce à un AAP régional sur l'urbanisme transitoire. Le bailleur Vilogia voudrait le reprendre à terme, mais l'implication des habitants et le manque de dégradations assurent pour l'instant le foncier. Les cultures des plantes aromatiques se font en bacs. C'est un fort lieu de passage : le chemin d'usage a été respecté et formalisé, grâce à une passerelle en bois (voir fig. 12).

> **Site 3 / Le potager BIO du Plessis** : Propriété de la ville, c'était avant une prairie ouverte sans usage particulier. Selon l'étude de sols, le site n'est pas pollué. Les clôtures et l'installation du système principal d'irrigation ont été montés par le service Espaces Verts de la ville en amont de l'AAP.

Les trois sites ont des vocations productives et des débouchés associés divers. Le jardin des Saveurs et des Senteurs, ouvert au public 24h sur 24h, propose des plantes aromatiques en cueillette libre. A Soli-Serre, les plants de la pépinière sont offerts à titre gratuit aux habitants lors des animations, et les légumes produits dans les parcelles individuelles sont auto-consommés par les jardiniers. **Le potager BIO du Plessis est le site avec la vocation productive la plus forte. Or cette production n'est pas à vocation marchande.** En effet, cet espace en maraîchage veut répondre à la volonté de la ville d'approvisionner les cantines scolaires. Au début, l'idée était d'émuler l'expérience de la commune de Moissy-Cramayel, qui exploite une ferme maraîchère en régie municipale afin de fournir ses cantines. Pourtant l'absence de cuisine centrale dans la ville de Savigny-le-Temple les oblige à passer par un prestataire extérieur de la restauration collective (Elior). Les légumes et variétés du potager ont été définis en accord avec le directeur de la cuisine centrale d'Elior à Corbeil. Néanmoins, une difficulté supplémentaire retarde encore la mise en place de ce débouché au cœur du projet d'agriculture urbaine de la ville : le changement de compétence du marché public de la restauration collective, qui est passée à l'agglomération. GPS n'était pas au courant du partenariat informel établi avec Elior. Pour la mise en place de ce circuit, ils devront attendre le prochain marché public (novembre 2024). Entre temps, des débouchés provisoires sont exercés : la vente à la Coop Bio IDF, des dons aux centre sociaux et associations, des dons aux habitants qui participent aux activités de maraîchage à travers des bons de livraisons, comptabilisés au prix du bio à Rungis. Ils envisagent aussi la vente à Vif Circuit Court (entreprise d'insertion basée à la ville, antenne de la Croix-Rouge). Il existe une synergie fonctionnelle et économique entre les sites : par exemple, les plants produits à Soli-Serre sont utilisé dans le potager du Plessis.



Fig. 12 et 13 : Jardin public nourricier des Saveurs et des Senteurs et site Soli-Serre, QPV Centre-Ville, Savigny-le-Temple (77)

Crédits photo : © SIAS Daniela

L'exploitant a été identifié de gré à gré avant l'AAP. Une association a été montée, et les deux responsables sont embauchés en tant qu'auto-entrepreneurs par la ville. Un contrat d'entreprise a été signé pour 2 ans. L'une des préoccupations principales du projet est la pérennisation de ces postes de travail, à travers une forme juridique plus stable. Il ne s'agit pas seulement des emplois créés, mais surtout d'assurer la participation à long terme dans le projet du jeune responsable de l'association, dont l'engagement personnel est clé pour le déploiement des activités : « *Le meilleur outil (pour la pérennisation du projet) est un être humain. Un animateur de manière stable* » (entretien porteur de projet, 22/05//23). En effet, l'avenir de ce projet en particulier semble très lié à l'implication personnelle des individus.

L'équilibre du **modèle économique** est délicat et repose sur les subventions, principalement régionales, et le financement à travers les fonds propres de la ville ; la vente des produits est encore négligeable, mais l'objectif est d'augmenter sa participation. Les premiers aménagements ont été réalisés avec des fonds propres. Les services de la ville, notamment Espace Verts, ont contribué fortement à ces aménagements. Cette **forte mutualisation de moyens humains et techniques** pour la construction des bacs, clôtures, serres et abris et le partage des véhicules représentent des économies importantes. Le montant des financements du dispositif Quartiers Fertiles a été plus bas que prévu ; en effet, le responsable interviewé témoigne d'un **manque de clarté dans le cahier des charges de l'AAP** qui les a conduit à espérer des montants plus importants. Ce décalage a occasionné l'abandon du projet de champignonnière, ainsi que du dispositif de récupération des eaux pluviales de la toiture du court de tennis à proximité du potager du Plessis. L'élevage de poules prévu a été mis de côté pour l'instant à cause de contraintes de ce type de production (présence obligatoire sur site, obligations sanitaires, vols, etc.) et non à cause du manque de financements.

Les **modalités d'ouverture et de participation** sont nombreuses. Deux jours par semaine ont lieu des animations à Soli-Serre ; un troisième jour est utilisé comme créneau de travail plus libre. Ce site se situe entre des pavillons d'accession à la propriété et des logements sociaux de l'autre côté, ce qui permet une certaine mixité sociale. La possibilité de participer aux ateliers et d'accéder au site ont mis fin aux quelques essais d'intrusion de la part des enfants du quartier, habituels lors du démarrage du projet. Sur le choix du système des planches individuelles, l'exploitant explique : « *On a préféré partir sur des parcelles individuelles car sur un jardin partagé il y a le jardin mais aussi toute l'intelligence collective qui va avec, et c'est parfois le plus compliqué* » (entretien exploitant, 22/05//23). A Soli-Serre et au jardin des Saveurs et des Senteurs, les habitants ont participé au choix des variétés dans une deuxième étape. Nombreuses visites et activités ponctuelles sont réalisées avec les écoles, les centres des loisirs et les centres sociaux du quartier. **L'orientation de ces activités vers l'agriculture urbaine constitue une décision politique, et suppose une redistribution des ressources humaines et financières à l'intérieur des services de la ville.** Il y a eu une consultation porte à porte pour informer les habitants et recueillir leurs avis avant l'aménagement de Soli-Serre, et une autre instance similaire pour présenter aux riverains le projet du potager du Plessis.

Le projet est multi-partenaire. Les bailleurs sociaux sont impliqués, notamment grâce à l'abattement de la Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie (TFPV) qui permet de financer certaines prestations. La motivation des bailleurs est proportionnelle à l'implication des habitants. L'intégration des habitants au projet est donc un enjeu majeur pour maintenir cette collaboration (y compris pour garder le site du jardin des Saveurs et des Senteurs). La

direction des centres sociaux est aussi fortement impliquée, participant à la programmation des activités. Il existe aussi un partenariat avec le lycée agricole de Brie-Comte-Robert (à 15 km de distance) : les élèves vont participer au montage des serres dans le potager du Plessis avant la fin de l'année gratuitement (ils cherchent tous les ans des espaces pour monter des tunnels dans le cadre de leur formation). Ils seront aussi sollicités pour le montage d'une ombrière et d'un abri de jardin. Les collectivités (GPS, région IdF) font partie également des partenaires.

Le nombre d'**emplois** créés reste modeste pour l'instant (2 ETP représentés par les auto-entrepreneurs), mais le projet a permis de « relancer professionnellement » deux agents d'espaces verts qui était auparavant très démotivés. L'agriculture urbaine a redonné du sens à leur travail et une nouvelle identité : « *A salaire égal, vous pouvez relancer des gens* » (entretien porteur de projet, 22/05/23).

4.3.4.2. Villeneuve-Saint-Georges : une pépinière solidaire pour végétaliser le quartier (PCV)

Dans le cadre de l'enquête de terrain, deux entretiens ont été réalisés : le premier auprès du porteur de projet (et exploitant provisoire), le bailleur social Valophis, représenté par le chargé de Développement Social Urbain ; ensuite un deuxième avec une membre du Conseil Citoyen (en tant que structure locale). Huit habitants ont été interrogés à proximité du site (micros-trottoirs).

Le site est situé dans **le QPV Quartier Nord**, de la commune de Villeneuve-Saint-Georges, qui compte environ 5000 habitants. Valophis Habitat possède une politique de développement des jardins en pied d'immeuble (31 jardins partagés actuellement, 40 prévus en 2026). Les jardiniers en charge de ces jardins étaient limités par l'offre des plants, insuffisante dans le département. Ainsi est née l'idée de proposer à leurs locataires des plants et aussi un lieu de vie : la pépinière "Comptoir des plantes de Val-de-Marne", avec aussi un intérêt paysager.

Pour l'instant il n'y a **pas de lien direct avec le NPNRU** : pourtant la temporalité du renouvellement urbain pourrait les amener à participer à travers la fourniture des plants nécessaires au réaménagement des espaces extérieurs du quartier. Par rapport à d'autres politiques publiques, ils participent au Contrat de Ville et à des politiques en lien avec l'éducation.

Le site de 1000 m² (ancienne aire de jeu en stabilisé très peu utilisé) appartient à Valophis. **Une serre de 220 m² y a été aménagée, ainsi que des bacs extérieurs.** Aucune étude de sols n'a été réalisée, car ils savaient déjà qu'ils n'allaient pas cultiver en pleine-terre. Un **espace annexe** (250 m²) avec des carrés potagers a été installé à proximité, pour répondre à la demande des habitants. Ce projet de pépinière rejoint l'expérience précédente de Valophis dans la création des jardins partagés et accompagne leur souhait de **contribuer à la végétalisation du quartier (pour le valoriser et favoriser son désenclavement), et à l'appropriation des espaces verts par les habitants, tout en créant des emplois en insertion :**

« Le but de la pépinière, pour moi, est de montrer que cet espace peut essaimer. On peut mettre des massifs à droite et à gauche plantés avec les habitants et entretenus par l'ACI.

Que ça donne envie sur tout le quartier, que les gens disent : 'Ah, le Quartier Nord, le quartier fleuri' » (entretien porteur de projet, 01/06/23).



Fig. 14 et 15: Vue depuis la rue de la serre-pépinière « Comptoir des Plantes de Val-de-Marne » et espace annexe type jardins familiaux , QPV Quartier Nord, Villeneuve-Saint Georges (94)

Crédits photo : © SIAS Daniela

La mise en marche du projet a été retardée à cause du **départ de l'exploitant initial**, identifié lors de l'AAP. En effet, il s'agissait d'une coopérative créée *ad-hoc* pour assurer la production de la pépinière, à travers le dispositif d'insertion par l'activité économique. Mais cet exploitant a pris du retard pour le recrutement des personnes en charge, et finalement l'encadrant technique désigné a abandonné le projet. L'association s'est retirée, et le projet a failli s'arrêter. Seul l'**engagement personnel** du chargé de Développement Social Urbain de Valophis, accompagné par un bénévole, a permis de démarrer les productions malgré les circonstances et maintenir le projet : la serre était finie et les matériaux disponibles. Pourtant la mise en place de l'atelier d'insertion a été décalée. Un **nouvel exploitant a été identifié de gré à gré**, grâce à sa présence dans le territoire. L'association Etudes et Chantiers sera en charge, après conventionnement, de diriger l'ACI et assurer la production. Le **type de contractualisation** prévu est une convention d'occupation temporaire de 3 ans ; ceci est le modèle utilisé d'habitude par Valophis, afin de réaliser un bilan. Le renouvellement et la continuité de l'activité sont de toutes manières prévues.

Les **productions** sont des plants potagers (à destinations des jardins partagés de Valophis, des jardins familiaux des environs et des jardiniers particuliers), des vivaces et des arbustes. Les variétés produites sont nombreuses (25 variétés de tomates, 12 d'aubergines, 10 de piments, 12 de poivrons) pour une valeur approximatif de 20.000 €/an. Les **demandes des habitants** sont prises en compte pour le choix des légumes et des variétés (ceci requiert des fois de chercher des nouveaux fournisseurs). L'augmentation de la production sera possible grâce à l'intervention du nouvel exploitant. Les **débouchés** sont la vente directe (quasi exclusivement) et les dons (les surplus de production sont envoyés aux jardins partagés gérés par le bailleur).

Les travaux et aménagements du site ont été achevés : arrivée d'eau depuis le bâtiment à proximité, des allées et des clôtures, ainsi que l'installation de la serre. On n'a pas encore réalisé d'installation électrique car elle n'était pas jugé fondamentale. Pourtant, ils

envisagent de la faire pour installer des nappes chauffantes sous quelques tables de culture et éviter des pertes pendant l'hiver. D'autres aménagements réalisés sont l'aire de compostage, les cuves de récupération d'eaux pluviales et l'installation d'un conteneur (espace de stockage). Le compostage des déchets verts et le système de récupération des eaux pluviales font partie de leur **démarche environnementale**. Ils ont aussi planté des fleurs mellifères pour attirer des pollinisateurs (outre l'aspect paysager recherché). Ils font recours au réemploi des matériaux : les bois d'une terrasse démonté dans un autre site de Valophis ont servi à la construction des tables, montées avec les enfants de la cité Sellier. Les semences utilisées sont principalement bio. Enfin, l'occupation du site par la pépinière prévient son artificialisation.

Le modèle économique repose fortement sur les subventions (20%) et les fonds d'insertion (50%). Ils estiment que le service d'entretien d'espaces verts offert représente 15% de fonds, la plantation de massifs et des haies, 5 %. **La vente des plants produits par la pépinière ne représente que 10 % des fonds.** L'abattement de la Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie (TFPB) finance partiellement l'activité. Il existe aussi une mutualisation de certains travaux avec les services de Valophis (espaces verts, construction de la serre) qui permet de réaliser des économies. Outre les subventions et les fonds de Quartiers Fertiles, Valophis a dû mobiliser aussi des fonds propres pour le montage du projet.

Le projet est multi-partenarial. Le Conseil Citoyen du quartier joue un rôle important, en prenant en charge la communication autour du projet. Les collectivités sont des partenaires financiers (le département, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, la région Ile-de-France). La commune accompagne mais n'est pas en mesure de financer. L'association du quartier AAQN anime un atelier de couture, dans le cadre duquel ont été réalisés à titre gratuit des sacs de culture. Des partenariats existent aussi avec des établissements scolaires. D'autres pépiniéristes ont partagé des boutures de plants-mères pour démarrer la production de certains végétaux.

Les modalités d'ouverture et de participation sont diverses. Des visites et de la vente sur place ont lieu deux fois par semaine. Il y a un jour supplémentaire pendant lequel les bénévoles peuvent faire du jardinage. Comme évoqué précédemment, l'accès au jardin annexe est libre ; les jardiniers ont la clé du grillage et peuvent aussi accéder aux outils. Ils ont offert pendant 2022 au moins 40 animations gratuites, autour du jardinage, de l'écologie et du bricolage. Des visites avec des écoles sont aussi réalisées. Les habitants ont été informés par le Conseil Citoyen lors du lancement du projet. Pourtant ils ne sont pas impliqués dans la gouvernance.

Concernant l'impact du projet sur les **habitudes alimentaires** des habitants, ils estiment que c'est difficile à juger. Néanmoins ils affirment que certains jardiniers achètent désormais des nouvelles variétés, qu'ils ne connaissaient pas auparavant. Pour la suite, il existe la possibilité de prendre en charge une autre serre du quartier, mise en place par la ville, mais ce n'est pas encore conventionné.

4.3.4.3. Sartrouville : une ferme qui fleurit sous terre (PSM)

L'entretien a été réalisé auprès du Chargé de Relations Publiques de Champerché (candidat – exploitant). Le projet est situé dans le **QPV Cité des Indes**, de la ville de

Sartrouville. Il compte entre 4000 et 5000 habitants. L'entreprise Champerché a été fondée en octobre 2017 et elle se spécialise dans la bioaponie d'intérieur. Le site à Sartrouville est le deuxième de l'entreprise, mais le premier vraiment opérationnel (le site précédent n'avait que 42 m² et était un site test pour la mise au point du système technique). **L'entreprise existait donc avant l'appel à projets Quartiers Fertiles et le site avait déjà été identifié. Il ont postulé à l'AAP pour financer les travaux.**

L'agriculture urbaine permet d'avoir une production au plus proche des consommateurs, avec des produits 100% « biologique », et des prix accessibles à tous (comme évoqué précédemment, l'utilisation du terme « biologique » par le porteur de projet ne fait pas référence à la certification AB). La proximité géographique garantit non seulement la fraîcheur des produits mais aussi un impact carbone lié au transports plus faible.

Le projet s'inscrit dans le **projet global du NPNRU**, participant à la modernisation du quartier. Il répond à la volonté du programme d'accueillir des entreprises et de création d'emplois locaux. Outre le NPNRU, le projet n'est pas en lien avec d'autres politiques publiques.

Le site a été trouvé grâce à des contacts professionnels précédents, qui leur ont conseillé d'échanger avec l'agglomération. Ils ont ensuite été orientés vers la ville de Sartrouville. La commune les a mis en contact avec le bailleur social 1001 Vies Habitat, qui leur a proposé le site en question. **Le site est un ancien parking souterrain du bailleur social (sans usage pendant 15 ans) et compte 1300 m².** Afin d'investir l'espace, ils ont dû réaliser des études d'urbanisme, acoustique, et structurelles. L'étape de conception en interne a duré un an. De nombreux travaux ont dû être réalisés : **renforcement de la dalle au niveau des bacs de culture (gros-œuvre), fluides, centrale de ventilation et climatisation.** Ils n'ont pas eu l'autorisation du service d'urbanisme pour l'installation des panneaux photovoltaïques prévus. Ces travaux ont coûté **4 millions d'euros**. L'ANRU ne faisant pas d'avancement de Trésorerie, ils ont financé les travaux grâce à des financements privés de type prêts bancaires, levée de fonds, *business angels* et une petite partie grâce à des subventions (0,5 millions d'euros). Le type de contractualisation du site est un **bail commercial de 9 ans** de durée ; ils n'ont pas d'inquiétudes concernant la stabilité du foncier, vu leur partenariat avec le bailleur social sur d'autres projets.

Les cultures ont démarré en Décembre 2021. Ils cultivent des jeunes pousses, des plantes aromatiques et des fleurs comestibles. Ils ont une **salle d'expérimentation** sur des nouvelles variétés et légumes : à terme, ils voudraient produire des tomates, concombres, melons, etc. Ils ont développé leur propre système de pompage, qui est confidentiel. Le site possède aussi un **petit atelier de transformation** qui sert pour la validation des recettes (pesto, houmous, sauces). La production est ensuite réalisée à échelle dans une conserverie en Ile-de-France.



Fig. 16 et 17: Salle de culture en bioaponie de plantes aromatiques et vue extérieur de l'accès au site.

QPV Cité des Indes, Sartrouville (78)

Crédits photo : © SIAS Daniela

Trois débouchés sont déjà activés : le MIN de Rungis (fleurs), des restaurateurs de luxe et des restaurateurs de type bistronomique. Ils prévoient de commercialiser leurs productions en grandes et moyennes surfaces bientôt. Pour l'instant, les habitants n'accèdent pas à la production, faute de place sur site pour faire de la vente directe. Ils commercialisent une partie de la production à travers « La ruche qui dit oui » de Sartrouville ; cette partie de la production n'est pas destinée à la population du QPV. Ils envisagent de fournir les cantines (de Sartrouville en priorité) à partir de l'année prochaine ; les accords sont déjà signés. Ils peuvent accéder à ce marché grâce au label Haute Valeur Environnementale (HVE) récemment obtenu. Les commandes sont expédiées en 24h, les produits sont « ultra-frais » et les circuits courts (16 km de distance en moyenne, 30 km au maximum).

Leur **démarche environnementale** passe fondamentalement par la **réduction de l'impact de leur production**. Ils cherchent à optimiser tous les postes de dépense énergétique. Comme évoqué en amont, ils ont dû abandonner le projet de panneaux photovoltaïques. Le système permet d'être très économe en eau. Ils compostent leurs déchets verts et réutilisent une partie pour les solutions nutritives du système. Ils cultivent localement des variétés qui sont d'habitude importées (par exemple, la menthe péruvienne). Ils font attention à l'origine des matériaux et des intrants, y compris les graines (de préférence France, sinon Europe). La livraison est réalisée en véhicules électriques. Pour les bacs de cultures, ils ont réemployé d'anciens archives.

Les **partenaires** du projet sont la commune de Sartrouville, l'agglomération, la région (qui a financé notamment l'achat des véhicules électriques) et le bailleur social. Ils considèrent aussi comme partenaires leurs fournisseurs de semences et solutions nutritives, et leurs clients, qui les ont orientés dans le choix des variétés. **L'accueil du public est restreint** : ils réalisent des visites auprès des professionnelles et des écoles de Sartrouville. Il y a eu une instance portes ouvertes aux habitants du quartier avant l'inauguration.

Par rapport à leur **modèle économique**, ils affirment : « *Nous espérons être la première ferme urbaine française à atteindre la rentabilité, d'ici à septembre 2023 et d'être autonomes sur le fonctionnement* » (entretien candidat / exploitant, 22/06/23). Leur chiffre

d'affaires augmente de manière constante chaque mois. Ils n'ont pas encore atteint leur objectif de production (50t /an) : ils en sont à 60%, soit 30 t/an. Ils comptent **28 ETP** (y compris des employés en alternance) ; dans le dossier de candidature ils ne prévoyaient que 10 ETP. Les besoins de la production et la réussite du modèle les ont amenés à embaucher davantage. **5 ETP sont occupés par des habitants du QPV en CDI.**

Parmi les **difficultés rencontrés**, ils citent l'avancement des frais et la récupération des fonds auprès de l'ANRU et la complexité administrative de l'agence. La **crise du Covid** a ralenti le projet, notamment à cause du blocage des matériaux, la fermeture des restaurateurs et les difficultés pour le recrutement. Les **prochaines étapes** du projets sont : augmenter la production, atteindre la rentabilité et pérenniser la ferme. Ils veulent répliquer l'expérience : ils prévoient l'installation de 5 fermes à terme en Ile-de-France et ils ont un projet de franchises.

4.3.5. Analyse comparée des types PCV et PSM (selon les critères Pertinence, Efficacité, Impact et Pérennité)

– **Pertinence :**

	PARTICIPATION ET CADRE DE VIE (PCM)	PRODUCTION SPÉCIALISÉE ET MARCHANDE (PSM)
Vision AU	Accent sur les liens avec le territoire et la population	Centrée sur les conditions de production et distribution
Type de structure	Collectivités et associations (liens territoriaux plus solides)	Entreprises (cohérent avec l'objectif productif / marchand)
Débouchés	La vente sur place et les dons permettent d'établir des liens avec la population et de répondre à leurs demandes	La restauration en tant que débouché ne répond pas aux besoins alimentaires du quartier
Partenaires	Les multi-partenariats en place expriment des liens territoriaux plus importants et divers	Partenariats moins variés
Modalités d'ouverture et participation	Les nombreuses et diverses formes d'accueil et de participation témoignent d'une forte vocation participative des projets	Sites non accessibles sauf visites ponctuelles ; modalités moins diverses. Absence d'implication des habitants
Modèle économique	Basés fortement sur des subventions, mutualisation des services internes des structures et entraide avec les partenaires. Les modèles économiques sont fragiles	Basés sur la vente, rentabilité. Ne représentent pas une difficulté

Tableau 8 : Analyse comparée : Pertinence types PCV et PSM

Source : Production personnelle

Le type PCM semble plus pertinent en termes d'inscription territorial (y compris participation citoyenne et aspects environnementaux). Le type PSM semble pertinent par rapport aux attentes de l'AAP en termes d'objectifs productifs, marchands et de rentabilité, mais son inscription territorial et l'implication des habitants est très faible.

– **Efficacité :**

	PARTICIPATION ET CADRE DE VIE (PCM)	PRODUCTION SPÉCIALISÉE ET MARCHANDE (PSM)
Stade d'avancement des projets	Plusieurs projets n'ont pas encore pu investir leurs sites (à cause des difficultés d'accès au foncier). Dans les sites investis, des aménagements restent encore à réaliser (plutôt ceux liés à l'accueil au public, qui se font au fur et à mesure). Les besoins de production étant moins urgents, certains travaux (comme le systèmes d'irrigation) attendent le développement graduel du projet	Les sites ont été investis et les aménagements et travaux ont été achevés, en réponse à une nécessité productive
Type des productions	Diversifiées : beaucoup de maraîchage (encourageant le jardinage), production des plants pour participer à la végétalisation du territoire	Spécialisées, haute valeur ajoutée (débouchés précis)
Objectifs de production	Objectifs de productions pas définis ou moins clairs	Très proches d'atteindre leurs objectifs
Création d'emplois	Peu d'emplois créés pour l'instant, car les productions sont lentes à démarrer, faute d'exploitants ou de contractualisation des sites.	Dépassement des ETP prévus lors des dossiers d'instruction grâce à l'avancement rapide de la production

Tableau 9 : Analyse comparée : Efficacité types PCV et PSM

Source : Production personnelle

Le type PSM semble très efficace en termes productives marchands et d'installation. Pourtant, en termes économiques, il n'est pas possible d'affirmer qu'ils soient efficaces, car une partie importante de leurs modèles repose encore sur des emprunts et des subventions. Le type PCV est plus efficace en termes d'implication des habitants et de participation.

– Impact :

	PARTICIPATION ET CADRE DE VIE (PCM)	PRODUCTION SPÉCIALISÉE ET MARCHANDE (PSM)
Création d'emplois	Emplois locaux ; vocation de faire de l'insertion par l'activité économique	Nombre important d'emplois créés mais pas forcément en lien avec le quartier
Démarche environnemental	Vocation à avoir un impact plus large et plus territorial (végétalisation, biodiversité, compostage ouvert aux habitants, récupération des eaux pluviales)	Associée au type de production et aux circuits courts
Appropriation des espaces verts	Nouveaux espaces de vie aménagés et ouverts aux habitants ; appropriation encouragée. Engagement dans la végétalisation générale des quartiers	Pas d'impact
Pratiques alimentaires	Impact souhaité, soit à travers la vente directe ou l'effet d'entraînement, soit à travers les cantines scolaires. Animations en lien avec l'alimentation et la santé	Débouchés pas adaptés pour répondre aux besoins locaux
Difficultés rencontrés	Modèle économique (plus fragile, plus instable, moins marchand). Accès au foncier. Aspect administratif ANRU	Mise au point des systèmes techniques (<i>high-tech</i> , innovants). Aspect administratif ANRU
Conflits	Conflits mineurs avec les riverains ou dans la gestion des jardins	Absence de conflits (en lien avec leur fonctionnement tourné vers eux-mêmes ; pas de visibilité des sites)

Tableau 10 : Analyse comparée : Impact types PCV et PSM

Source : Production personnelle

Le type PCV a, pour l'instant, un impact plus divers sur le territoire, lié aux enjeux environnementaux et participatifs. Il existe une synergie entre ces projets et d'autres formes d'AU présentes dans le territoire (jardins familiaux, partagés, en pied d'immeuble, espaces verts en général). L'emploi en insertion, même si ce n'est pas encore opérationnel dans certains projets, suppose un grand impact en termes sociaux. Les conflits expérimentés dans ces projets témoignent d'une ouverture sur le territoire, de l'accueil du public et de la visibilité des sites. Ces aspects sont des

opportunités mais impliquent aussi la possibilité de désaccords et de négociations (surtout par rapport à l'occupation de l'espace public). Le type PSM possède un impact important déjà observable en termes d'emploi, même si ce n'est pas le type d'emploi local envisagé par l'AAP.

– Pérennité

	PARTICIPATION ET CADRE DE VIE (PCM)	PRODUCTION SPÉCIALISÉE ET MARCHANDE (PSM)
Choix de terrains	Espaces délaissés dans tous les cas (parkings en sous-sol, friches ou espaces publics peu utilisés). Pas de conflits importants autour de l'usage de ces espaces. La pérennisation des fonciers est plutôt associée à cette condition précédente des sites qu'aux modes de contractualisation (plutôt courts et précaires) ou au zonage PLU (pas de zonage agricole)	
Gouvernance participative	Même les projets avec une forte participation n'ont pas prévu de dispositifs de gouvernance mixte. Il existe des expériences isolées, type co-gestion de l'espace, proposée par Etudes et Chantier à Clichy-sous-Bois, par exemple	Pas pertinent : les habitants ne sont pas impliqués dans les projets
Vulnérabilités	Modèles économiques fragiles. L'équilibre actuel de certains projets dépend fortement de l'engagement personnel des individus. Difficultés d'accès au foncier qui empêche le démarrage des projets, les mettant en péril. Absence d'expertise en interne de certaines collectivités	Partenariats moins divers (plus de dépendance relative, par exemple, aux bailleurs sociaux qui mettent à disposition leurs espaces).
Prochaines étapes	Investissement des sites et démarrage des productions, finition des aménagements et travaux, approfondissement des liens territoriaux (actions hors les murs, tisser plus de partenariats)	Augmentation de la production et du chiffre d'affaires, projets d'essaimage

Tableau 11 : Analyse comparée : Pérennité types PCV et PSM

Source : Production personnelle

Les possibilités de pérennité des projets de type PCV seront fortement liées à leur capacité à élaborer des stratégies leur permettant de fortifier leurs modèles économiques. Malgré cette fragilité, leur inscription dans leurs territoires et l'implication des habitants sont des forces qui pourront éventuellement être mobilisées afin de défendre les projets. Les conditions de pérennité des projets de type PSM semblent liées à l'autonomie de leurs modèles économiques ; ceci représente pour eux aussi un aspect fondamental. La question du foncier et des types de contractualisation, ne semble pas représenter pour les porteurs de projets une menace à moyen et long terme car ils ont confiance dans leurs partenaires, ou sont eux-mêmes propriétaires (dans certains cas du type PCV). Néanmoins, ceci devrait être considéré comme un point de vigilance.

4.3.6. Liens entre le dispositif QF et d'autres politiques publiques (y compris le NPNRU)

Les projets de type PCV s'inscrivent davantage dans d'autres politiques publiques que le type PSM : les liens avec des politiques éducatives (comme Cités Educatives) arrivent en tête. La résilience alimentaire des territoires est une question prise en compte par plusieurs projets, même si il n'y a pas de liens avec une politique spécifique. L'intérêt de la question par les porteurs de projets pourrait éventuellement mener à établir ces liens. La forte vocation écologique des projets franciliens qui s'était annoncé lors de la réalisation de la frise chronologique (cf. paragraphe 4.1) , a été confirmé sur le terrain. Néanmoins, peu de projets font des liens directs avec des politiques publiques concrètes.

Enfin, le lien avec le NPNRU reste faible dans la plupart des cas (ce qui était aussi préfiguré dans la frise chronologique), surtout en termes opérationnels, même si les objectifs déclarés des projets Quartiers Fertiles sont en accord avec ceux des programmes de renouvellement. La réflexion sur l'implantation dans un QPV et le devenir de la transformation urbaine est très variable selon les projets.

4.3.7. Ecart par rapport aux projets initiaux (dossiers d'instruction)

Des écarts par rapport aux projets décrits lors de l'AAP ont été observés. Ces écarts ont été plus nombreux dans les projets de type PCV. En effet, l'installation des projets de type PSM enquêtés est restée très proche de ce qui avait été prévu (même si la crise du Covid les a affecté fortement). Parmi les écarts remarquables, **l'abandon de certains volets des projets** et le **retardements des dates d'installation** sont les éléments le plus fréquents.

Par rapport aux attentes mises de côté (par exemple, le projet de champignonnière et du dispositif de récupération des eaux pluviales à Savigny-le-Temple), la raison principale est dû, dans la plupart des cas, au **manque de financements** (les montants reçus après avoir été lauréats étaient moins élevés que prévus, dans le cas cité). Par contre, à Sartrouville, le projet des panneaux photovoltaïques a été abandonné faute du permis d'urbanisme nécessaire.

Les **retards** dans la mise en place des projets du type PCV sont liés fondamentalement aux **difficultés d'accès au foncier**. C'est le cas, par exemple, du projet à Bobigny porté par Les Cols Verts et d'autres associations partenaires ou du projet porté par la ville de Nanterre. A Bobigny, le site principal identifié lors de l'AAP n'a pas pu être maintenu à cause des litiges entre les divers propriétaires du site, très morcelé. Cette situation n'était pas connue lors de

la candidature, et le porteur de projet a dû se mobiliser pour repérer d'autres sites. A Nanterre, la situation a été différente : les sites retenus sont bien ceux annoncés dans le dossier d'instruction. Or, les négociations auprès des propriétaires (bailleur social, département) se sont avérées complexes et donc la contractualisation des sites a été retardée. Enfin, certains retards sont liés à la **problématique d'identification des exploitants**. Le cas de Villeneuve-Saint-Georges (cf. paragraphe 4.3.4.2) en est un bon exemple.

5. Discussion

5.1. Typologie : porosité et zones de juxtaposition

L'expérience d'analyse du type PSM et le repérage du projet porté par Paysan Urbain en tant que projet étranger à ce type ouvre la discussion sur les limites de la typologie et les idéaux-types, et l'existence de zones de juxtaposition et de porosité entre types.

Effectivement, en excluant le cas de « la ferme de Charonne » du type PSM (cf. tableau 7) , la question sur son classement a surgit. Il s'agit d'un projet avec une production considérable, qui réalise de l'insertion par l'activité économique. Le site est fermé au public sauf les journées spécifiques d'accueil et de vente sur place. Ces caractéristiques permettrait de le placer parmi les projets de type Insertion et Maraîchage (IM). Pourtant, le rôle des bénévoles dans le projet (donc de la participation citoyenne) et leur engagement dans la question de la végétalisation du QPV et les environs du site suggèrent aussi une possible appartenance au type Participation et Cadre de Vie (PCV).

Nous pouvons donc parler de « porosité » entre types et de zones de juxtaposition : le projet porté par Paysan Urbain pourrait se situer justement dans cette zone où les types PCV et IM se juxtaposent. Le concept de porosité fait référence à l'inexistence de limites fermées entre types.

5.2. Difficultés méthodologiques rencontrées

Plusieurs difficultés méthodologiques ont été rencontrées au fur et à mesure de cette phase d'évaluation. Par rapport à la **gestion du projet**, le **temps nécessaire pour la transcription des entretiens** a été sous-estimé, même si nous avons réalisé des transcriptions partielles. Les entretiens semi-directifs et la complexité des projets provoquaient une dispersion des informations ; le suivi des annotations horodatées qui avait été prévu afin de faciliter les transcriptions s'est avéré plus complexe qu'utile. En effet, si l'on avait choisi de suivre ces annotations et de ne pas écouter l'intégralité des audios, beaucoup d'informations pertinentes et précieuses auraient été perdues. A cette transcription chronophage s'ajoutait le temps nécessaire pour préparer les entretiens. Ceci a retardé ensuite le travail d'analyse.

Une deuxième difficulté méthodologique importante a été **l'abordage des habitants**. En effet, des **micros-trottoirs** avaient été prévus. Or, pendant plusieurs enquêtes de terrain, ceux-ci n'ont pas pu être réalisés. Les raisons qui ont empêché la réalisation systématiques des micros-trottoirs ont été le manque de temps (déplacement prévus, enchaînement des entretiens), l'absence des habitants dans les quartiers pendant les heures d'enquête, le refus de certaines personnes de répondre. La question de l'endroit et du moment

les plus appropriés pour mener ce type d'enquêtes est crucial. En effet, ceci pourrait fausser les résultats (par exemple, si l'on n'interrogeait que les jardiniers ou bénévoles, les retours par rapport au projet seraient très partiels). 43 micros-trottoirs ont été réalisés pour les projets franciliens, à proximité des sites pendant les heures de travail ; 10 micros-trottoirs par projet avaient été prévus, soit 120 au total. Les réponses obtenues lors de ces échanges seront traitées dans une phase postérieure de l'analyse. **Deux observations peuvent tout de même être faites : les habitants ne sont pas au courant, en générale, des projets, ou très légèrement (lié probablement à un manque de communication de la part des porteurs de projet) et les avis concernant l'agriculture urbaine sont, aussi en termes généraux, très favorables.**

5.3. Perspectives pour l'évaluation des services socio-culturels

L'appel à projet Quartiers Fertiles prônait le caractère productif et marchand des projets, mais aussi le volet participation. Les aspects économiques des projets (leur rentabilité, objectifs de production, chiffre d'affaires) sont des variables quantitatives facilement évaluables. Par contre, comme évoqué pendant l'étude bibliographique (cf. paragraphe 2.2.2) , **l'impact social et participatif de l'agriculture urbaine est beaucoup plus complexe à évaluer. Pourtant, cette évaluation des services socio-culturels est fondamentale pour pouvoir comprendre dans quelle mesure ces projets contribuent à leurs territoires et sont donc pertinents, même si en termes économiques leurs résultats sont moins intéressants.**

Certains aspects de type socio-économique tels que le nombre d'emplois créés et type (insertion, locaux) , taux positif de sortie des employés en insertion, sont plus simples à quantifier. Mais **comment mesurer le rôle pédagogique, la participation, l'impact sur la santé mentale et la création des liens sociaux ?** Un exemple très courant dans ce type de projets permet d'illustrer la question : les **visites scolaires**. En effet, beaucoup de sites accueillent des classes. La quantification de ce service pourrait consister simplement au comptage du nombre de classes et du nombre d'élèves. Or, cette approche ne prend pas en compte le temps passé sur site ni le type d'activités réalisées. Nous pourrions plutôt mesurer le nombre d'heures passées sur place et sur chaque type d'activité.

Les résultats quantitatifs de ce type de service peuvent aussi être difficiles à interpréter. Dans certains projets, un nombre réduit de classes est accueilli sur site, mais de manière régulière tout au long de l'année. Ceci permet un apprentissage plus approfondi du travail agricole, de la nature, des saisons et la réalisation des projets. Or, en termes quantitatifs, le nombre de classes et élèves accueillis est réduit. La même logique peut être appliquée aux bénévoles : faudrait-il compter combien participent, ou plutôt les heures passées sur place ?

Se pose ensuite la question du recueil des informations, rejoignant la discussion sur l'abordage des habitants du paragraphe précédent. En effet, cet aspect des enquêtes de terrain devrait être abordé à part entière et nécessiterait peut-être une présence sur le terrain plus importante (donc plus de moyens). Nous avons mené une discussion méthodologique autour de l'échantillonnage des projets à enquêter : une discussion similaire, concernant l'échantillonnage (qui, où, quand et comment) de la population à enquêter devrait

être réalisée. Ceci requiert des expertises particulières et un travail interdisciplinaire avec des professionnels issus de sciences humaines et sociales serait souhaitable.

5.4. Résilience des projets d'AU dans les QPV

La question de la résilience des projets est étroitement liée aux possibilités de pérennisation de ces expériences (cf. paragraphe 4.3.5), car **leurs capacités à surmonter les contraintes et à s'adapter aux contextes variables détermineront à moyen et long termes leur survie.**

L'adaptabilité des projets est une force en soi. Si nous prenons comme exemple les projets du type PSM enquêtés (dont les modèles économiques semblent plus solides) nous pouvons conclure qu'ils n'ont pas beaucoup de vulnérabilités, et donc, que leur continuation ne posera pas de problèmes. Or, ces projets sont-ils résilients ? Le type de productions choisi (spécialisées et à haute valeur ajoutée) et les débouchés pratiqués (fondamentalement, la restauration) les placent dans une situation de dépendance par rapport à un type particulier d'acheteur. La crise du Covid a montré que l'impossibilité d'accéder à ce débouché était une contrainte majeure. Les coûts d'installation très élevés de ce type de projet peut aussi être considéré comme un manque d'adaptabilité ; la sécurisation du foncier devient donc primordial. Les projets qui ont expérimenté plus de difficultés lors de leur installation pourront éventuellement capitaliser ces apprentissages dans des situations critiques futures.

Le **diversification du modèle économique** peut jouer un rôle clé pour cette résilience. En effet, le caractère productif des projets, mis en avant dans le cahier des charges, n'est pas la seule source des revenus possible. La multifonctionnalité participe à la viabilité des modèles économiques et peut, surtout, leur apporter de la souplesse.

Il existe un autre facteur qui devrait constituer un point de vigilance par rapport à la résilience des projets : leur **dépendance de l'engagement personnel de certains individus.** Effectivement, comme nous avons pu observer lors de l'analyse de certains projets tels que ceux situés à Savigny-le-Temple ou Villeneuve-Saint-Georges, la continuité des projets est parfois très liée à un effort personnel des personnes impliquées. La question se pose alors sur l'avenir de ces projets en cas de départ de ces personnes. **Le portage collectif et participatif des projets pourrait devenir un outil de pérennisation.**

6. Conclusion

La mission d'évaluation du dispositif Quartiers Fertiles est dans sa phase initiale. Les prochaines étapes permettront la mise en place de l'outil d'auto-évaluation, à destination des porteurs de projets. Celui-ci devrait être un vrai outil de suivi de projet et ne pas alourdir encore la charge administrative. La forme que prendra cet outil déterminera fortement cette possibilité. Afin de mener sa création, l'analyse des projets doit être finalisée, avec notamment une analyse des types « Insertion et Maraîchage » et « Filières et Transformation Alimentaire ». Une comparaison entre les particularités des projets en Ile-de-France et dans les autres régions métropolitaines, qui conclut le travail commencé dans le cadre de ce stage en binôme, pourrait aussi apporter des éléments pour la prochaine étape.

La création de cet outil d'auto-évaluation s'inscrit dans la question de **l'évaluation à long terme du dispositif. D'ici quelques années, si l'outil est efficace et bien utilisé, nous serons capables d'évaluer de manière plus approfondie les réussites et les faiblesses de chaque type de projet, ainsi que leurs évolutions.**

Il aurait été fort intéressant d'avoir accès aux dossiers des projets qui ont été écartés, ou d'avoir participé aux discussions. Les raisons et circonstances menant à l'écartement des projets constituent, en effet, un élément qui devrait être pris en compte dans une démarche d'évaluation. En effet, des conclusions et des apprentissages pourraient être obtenus d'une analyse de ces cas, permettant l'amélioration soit des dispositifs futurs, soit de l'accompagnement des projets en place.

Comme évoqué lors de l'étude bibliographique, il existe un **risque d'éco-gentrification** lié aux projets d'agriculture urbaine, car ils contribuent en général à l'amélioration du cadre de vie en valorisant les quartiers auprès des nouveaux publics. Cette situation peut être même recherchée expressément par certains bailleurs (Joly et Lebrou, 2021). **Cet aspect devrait être pris en compte lors de l'évaluation à moyen et long termes des projets Quartiers Fertiles en tant que possible impact territorial négatif.**

Un **important recours à des formes non-marchandes et participatives** de l'agriculture urbaine a été observé lors de l'analyse, même si cet aspect des projets ne devait être que secondaire par rapport aux fonctions productives et marchandes. **Ces besoins des territoires et de leurs populations se sont imposés**, malgré l'encouragement de la rentabilité et du caractère marchand des projets.

Par ailleurs, l'impact socio-économique des projets n'est pas forcément lié à leur rentabilité. En effet, **les ateliers et chantiers d'insertion, par exemple, donnent lieu à une activité productive et pourtant, subventionnée. Leur pertinence dans des contextes socialement paupérisés tels que les QPV semble évidente.**

Il semble nécessaire donc **d'approfondir la discussion sur les formes possibles et souhaitables des modèles économiques des projets situés dans ces contextes**, et sur les possibilités de concilier des objectifs si divers. Enfin, les rôles de la co-construction des projets et de la participation citoyenne sont aussi des aspects à intégrer davantage au débat.

Références Bibliographiques

Articles et ouvrages

AUBRY C., GIACCHÈ G., BERTRAND L., (2022) – Développer des projets d'agriculture urbaine avec la méthode Meth-ExpAU® - Editions Quae

AUBRY C., GIACCHÈ G., MAXIME F., SOULARD CT., coord. (2022) – Les agricultures urbaines en France / Comprendre les dynamiques, accompagner les acteurs - Editions Quae

DARLY S., GRANCHAMP L., SCHEROMM P. (2022) – L'agriculture urbaine à vocation sociale - Les agricultures urbaines en France / Comprendre les dynamiques, accompagner les acteurs - Editions Quae

DOGLIO L., (2022) – Mémoire : Les cuisines collectives et le lien entre production et transformation alimentaire à destination des publics en situation de précarité

GRANCHAMP L., JOLY R., avec la participation de HORIZOME (2023) – Des écologies sensibles en quartier populaire : Hautepierre, Strasbourg - Espaces et Sociétés 2023/1

ILIEVA R. T., COHEN N., FARGUE-LELIÈVRE A. et al. (2022) – The Socio-Cultural Benefits of Urban Agriculture: A Review of the Literature

JOLY R. et LEBROU V. (2021) – Des jardins pour maintenir l'ordre ? Enquête ethnographique dans un quartier populaire strasbourgeois - Carnets de géographes; 2021/15

KIRBY C. K., LELIEVRE A. et al. (2020) – Differences in motivations and social impacts across urban agriculture types: Case studies in Europe and the US

MARQUEZ A. C., GAIGI H., CHARREURE H., BARTHÉLEMY C., DARMON N. (2016) – Les stratégies d'approvisionnement d'habitants de quartiers pauvres et excentrés. – La santé en action, INPES (Institut National de Prévention et d'éducation pour la Santé)

PADDEU Flaminia (2021) – Sous les pavés la terre ; Agricultures urbaines et résistances dans les métropoles – Editions Anthropocène Seuil

SANYÉ-MENGUAL E. et al. (2020) – Ecosystem Services of Urban Agriculture: Perceptions of Project Leaders, Stakeholders and the General Public

STELLA P., LELIEVRE A., GIACCHE G. et al. (2022) – Les services écosystémiques rendus par les agricultures urbaines - Les agricultures urbaines en France / Comprendre les dynamiques, accompagner les acteurs - Editions Quae

Rapports, synthèses et documents administratifs

ANRU (2020) – Les quartiers fertiles, l'agriculture urbaine dans nos quartiers – Cahier des charges de l'appel à projets

ANRU (2019) – L'agriculture urbaine dans les quartiers en renouvellement urbain -Boîte à outils du montage d'un projet) – Les carnets de l'innovation

AGROPARISTECH INNOVATION (2023) – Note de synthèse des résultats de la Phase 1 – Mission d'évaluation des projets lauréats de l'appel à projets « Quartiers Fertiles »

Sites Internet

<https://www.anru.fr/>

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition>

<https://www.eval.fr/quest-ce-que-levaluation/les-criteres-devaluation/>

<https://www.savigny-le-temple.fr/152/ma-ville/les-grands-projets-du-territoire/savigny-ville-nourriciere.htm>

Annexes

Table des annexes

Annexe 1	Grille de lecture des dossiers d'instruction (exemple : Savigny-le-Temple)	p. 78
Annexe 2	Grille d'entretien à destination des candidats	p. 60
Annexe 3	Grille d'entretien à destination des exploitants	p. 64
Annexe 4	Grille d'entretien à destination des structures locales	p. 66
Annexe 5	Grille d'entretien à destination des habitants (micros-trottoirs)	p. 68
Annexe 6	Grille d'analyse pour les enquêtes de terrain (exemple : Savigny-le-Temple)	p. 69
Annexe 7	Liste des projets enquêtés dans toute la France métropolitaine	p. 78

Annexe 1 : Grille de lecture des dossiers d'instruction (exemple : Savigny-le-Temple)

REGION		DEPT	DOSSIER		LAUREAT DELA VAGUE	NOMBRE DOCS	DOCUMENTS ASSOCIES				
Lettre élue		Cartographie	Modèle économique		CRCOTECH/COFIL						
IDF	77		SAVIGNY LE TEMPLE		2	1	non	oui	non	non	

PROFILS DES PORTEURS DE PROJETS		PROFIL DU PROJET						
Candidat	Exploitant	Statut maturité	Date prévisionnelle ou réalisée d'ouverture au public (mois/année)	Emprise visée par le projet (m²)	Principales sources de revenus identifiées (hors subventions)		NB créations d'emplois attendues (en ETP)	
ept	régie municipale	Déjà existant	01 2022	10 000	production alimentaire		0	

FORMES											
Forme principale	Microferme	Jardin collectif	Ferme périurbaine	Ferme spécialisée	Jardin d'insertion	Ecopaturage	Élevage	Forêt comestible/Verger	Pépinière	Conserverie/atelier de transformation	Serre participative
jardin collectif	FAUX	VRAI	VRAI	FAUX	FAUX	FAUX	VRAI	VRAI	FAUX	FAUX	FAUX

PRODUCTIONS ENVISAGEES								DEBOUCHES ENVISAGES							
Production principale	Plein terre	Horssol	Verticales	Serres	x-ponie	Sous-sol	Indoor	Vente directe	Cantines	Restauration	AMAP/marchés locaux	Aide alimentaire	Grand distributeur/grossistes	Distributeurs/épiceries	
légumes/maraîchage	VRAI	VRAI	FAUX	FAUX	FAUX	VRAI	FAUX	FAUX	VRAI	FAUX	FAUX	FAUX	FAUX	FAUX	

FONCTIONS ANNONCÉES DU PROJET								
Productive	Pédagogique	Paysage/cadre de vie	Identité locale	Loisirs	Participation civit	Insertion	Recherche/innovation	Offre de services
VRAI	VRAI	VRAI	VRAI	VRAI	VRAI	FAUX	VRAI	FAUX

MODALITÉS D'IMPLICATION DES PUBLICS				
augmentation de l'instruction du dossier, habimp liques dans la gouvernance/le pilotage/l'ap prise de décisions liées au projet	embauche d'habitants du quartier envisagée	participation à la production alimentaire	participation à des animations	autre (préciser)
non	non	oui	oui	cible: en premier lieu les enfants par l'ap provisionnement des crèches et cantines colaires, puis collégiés et lycées

PÉRIMÈTRE DU PROJET							
Localisation du projet	Nb QPV concernés	Périmètre de réalisation	Tissu urbain	Description de la morphologie urbaine (verbatim)	Profil du lieu	Possibilités de déploiement	Nb habs concernés
multisites	1	ville	centre-ville	quartier de centre-ville dont la centralité est à renforcer / conceptions est établies selon les préceptes des villes nouvelles: un morphologie urbaine visant à la fonctionnalité en croche de la gare et autour d'une concentration d'équipements à fort rayonnement (l'Hôtel de ville, deux lycées, un conservatoire de musique, deux groupes scolaires, etc...) Sa position centrale et l'important maillage rigoureux du territoire en font un quartier stratégique et facilement connecté à l'est de la ville.	piéd d'immeuble	oui: projet annexe	les 30350 habs de la commune (2720 dans le quartier)

FINANCEMENT						
Investissement demandé	Investissement obtenu	Fonctionnement demandé (ingénierie et études + personnel)		Fonctionnement obtenu	Financier 1	Financier 2
97 640	97 640	97 000		97 000	MAA	aucun

Remarques	Points à éclaircir
-----------	--------------------

pas de création mais montée en compétence
sd'agents techniques

Éléments de diagnostic, pbiques identifiées	Enjeux PRU identifiés et synergie	Enjeux Contrat de ville identifiés et synergie	Strat territoriale AU et/ou alimentation	Lien avec PAT
Progressivement urbanisée depuis 1973, la commune est passée d'un village de moins de 800 habitants à une ville de plus de 30 350 habitants. Depuis 2010, elle freine son expansion et entreprend le renouvellement des quartiers construits depuis 40 ans / nouvelles constructions et arrivée d'une population plus jeune venant d'autres zones urbaines accroît la déconnexion des habs vis à vis du milieu agricole / alimentation de + en + déséquilibrée	renforcer et qualifier le quartier qui occupe une place centrale dans la commune, tout en le connectant à son environnement : redynamisation du tissu commercial, intervention sur l'offre d'habitat, recomposition espaces publics aujourd'hui enclavés et repliés sur eux mêmes, introduction volontariste de la nature en ville et végétal dans espace public / contribution aux trames vertes redessinées dans le NPRU		programme municipal de 2020 : axe 1 "la ville nourricière" (obj de passer de 25 à 50% de produits bio et en circuits courts tous les jours dans les cantines scolaires) / labellisation AB sur les terrains dont la ville est propriétaire (9,6ha) / EPT GPS met en oeuvre une stratégie agricole et alimentaire territoriale au service des habs des 19 QPV : :préservation des terres agricoles et favorisation des circuits courts	non

PROFIL TERRITOIRE				
Autre politique territoriale évoquée (Plan climat, etc)	Partenariats envisagés niv 1 : partenariat opérationnel	Partenariats envisagés niveau 2 : soutien logistique et/ou financier	Partenariats envisagés niv 3 : aide ponctuelle, relais pour la communication	Soutien politique
PCAET, Contrat de transition écologique	Thomas Ysembert (AMO pour le projet au centre-ville) / GAB IdF, Terre de liens et Chbre d'agriculture (création de la ferme maraichère) / PUE ADSEA77 (chantier d'insertion)	Région IdF / bailleurs sociaux (1001 vies Habitat, Seqens, Vilogia, Habitat 77) / Coop Bio d'IdF (transfo des légumes prduts par la ville) / Groupe Elior (achat des légumes bruts et transformés pour les cantines scolaires)	Général'Acction 77 (association gérante de l'épicerie sociale créée en 2020, mobilise des habs)	non précisé

Elu.e ou direction concernée	Gouvernance	Slogan du projet	Attractivité (création d'emploi, activités pédagogiques et conviviales)	Qualité de vie (environnement et alimentation plus sains et accessibles)
	la ville de Savigny le temple est responsable de la mise en oeuvre effective du projet (chargé de mission) + AMO / répartition fin et administratives restent à déterminer	Réapprendre à cultiver du centre à la périphérie	revalorisation du quartier et de ses habs, passerelle entre les quartiers / insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi par des actions de formation et sensibilisation aux métiers agricoles	sensibiliser les habitants (principalement ceux du centre-ville et les enfants) à une alimentation de qualité et de proximité, à renouer avec la terre nourricière et à transformer des « friches » urbaines en espaces cultivés, par des projets concrets menés au plus près de chez eux / bien-être / responsabilisation des habs en les faisant contribuer à l'embellissement du quartier

OBJECTIFS STRATEGIQUES (catégorisation reprise du cahier des charges de l'ANRU)				
Cohésion sociale (synergie de différents groupes d'acteurs)	Préservation des ressources (eau, sol)	Transition écologique (services écosystémiques, circuits courts, nature en ville)	Autres / Objectifs pour répondre à la pb repérée	Formulation d'indicateurs de suivi
mixité sociale	enrichissement de la biodiversité sur des riches et dents creuses pauvres en faune et flore	le projet mutisites vise à tissu du lien entre les quartiers et sur toute la chaîne de production agricole (de la semence à la consommation)	renforcer les défenses immunitaires des hubs par une alimentation de qualité notamment les plus démunis	oui

CARACTERE INNOVANT				
Innovation technique	Innovation territoriale	Innovation sociale	Innovation de gouvernance	Lien avec la recherche académique
	travail de complémentarité entre AU et agriculture rurale pour la commercialisation en circuits courts / maillage et complémentarité des projets			

Annexe 2 : Grille d'entretien à destination des candidats

Evaluation Quartiers Fertiles / Enquêtes de terrain - V0 16/05/23

Grille Candidats

Thématique abordée	Critère d'évaluation Parmi : Efficacité Pertinence Impact Durabilité	Indicateurs	Nb Question	Questions	
Présentation du projet	Informations générales	Nom du projet	Questions préliminaires	Comment s'appelle le projet ?	
		Département du projet		Dans quel département se situe-t-il?	
		Vague		A quelle vague de l'AAP QF le projet décrit ici a-t-il été lauréat ?	
		QPV concernés		Quels QPV sont concernés par le projet? De quelles manières?	
	Fonction de la personne répondante	Quelle est votre/vos fonction/s ?			
Durabilité	Structure lauréate de QF (porteurs du projet)	Origine du projet	C1	Quelle est la structure lauréate de l'AAP QF ? Porte-elle d'autres projets d'AU?	
			C2	Comment a été monté le projet lauréat QF ?	
Cohérence territoriale	Pertinence	Vision AU	C3	Quelle est votre vision de l'AU?	
	Pertinence	Lien avec le NPNRU	C4	Pourriez-vous décrire le lien du projet d'agriculture urbaine avec le NPNRU ?	
	Pertinence	Lien avec les politiques publiques établies sur le territoire	C5	A part le NPNRU, est-ce que le projet est en lien avec des politiques publiques (y compris le PAT) (sociale/sanitaire, environnementale, etc.) ?	
Foncier et contractualisation	Durabilité	Choix des terrains	C6	Pouvez-vous décrire les terrains retenus pour les projet ? - Anciens usages, - zonage PLU, - domaine public / privé, - propriétaires/gestionnaires.	
	Durabilité	Usage du site avant l'installation du projet			
	Durabilité	Futurs usages du site et zonage au PLU(i)			
	Durabilité	Statut foncier			
	Durabilité	Propriétaire et/ou gestionnaire du site	C7	Le choix de l'exploitant : a-t-il été identifié? Par quelle démarche ? Si oui, quel est sa forme juridique (association, entreprise, régie, agriculteur, etc) ? Quel est le type de contractualisation (bail rural, convention d'occupation, etc) ? Pour quelle durée ? Si non, est-ce qu'un type de démarche est déjà prévue (AMI, AAP, AAC, de gré à gré, etc.)?	
	Pertinence	Type d'exploitant			
	Pertinence	Forme juridique de l'exploitant			
Aménagements et travaux réalisés	Durabilité	Type de contractualisation du site	C8	Est-ce que des études préliminaires ont été réalisées depuis le dépôt du dossier QF ? Si oui, est-ce que des mesures compensatoires ont dû être mises en place après les résultats ?	
	Pertinence	Type de démarche de sélection			
	Efficacité	Etudes préliminaires réalisés	C9	Des travaux ont-ils déjà été réalisés sur le site (GO, clôtures, forage, système d'irrigation, électricité, etc.) ? Si oui, est-ce que ces travaux étaient prévus lors du dépôt du dossier ? Est-ce qu'il y a des travaux à réaliser encore ?	
	Efficacité	Travaux déjà réalisés sur le site			
	Efficacité	Travaux à réaliser			
	Productions et débouchés	Efficacité	Aménagements déjà réalisés sur le site	C10	Des aménagements ont-ils déjà été réalisés sur le site (serres, mares, aire de compostage, abris pour la faune, etc.) ? Si oui, est-ce que ces aménagements étaient prévus lors du dépôt du dossier ? Est-ce qu'il y a des aménagement à réaliser encore ?
		Efficacité	Aménagements à réaliser		
Efficacité		Financements	C11	Comment / par qui ont-été financé ces études / travaux / aménagements ?	
Efficacité		Dates des premières mises en culture Date d'installation / arrivée des premières ruches	C12	Est-ce que les productions envisagées ont démarrées (cultures, animaux, transformation, etc) ? Si oui, à quelle date? Est-ce que les productions envisagées ont varié depuis le dépôt du dossier ? Quelle est la surface cultivée actuellement et quelle surface cultivée envisagez-vous à terme? Quels objectif quantitatif de production envisagez-vous ?	
		Surfaces cultivée actuelle et prévue Productions actuellement réalisées			
Efficacité	Objectifs de production à terme	C13	Quels débouchés envisagez-vous pour la production ? Quels débouchés sont déjà en place? Est-ce que des dons sont prévus ? Si ils ne sont pas encore en place, quelle est la date prévisionnelle de démarrage ?		
Pertinence	Débouchés de vente / dons activés Date du démarrage des débouchés (réalisée / prévisionnelle)				

Partenariats	Pertinence	Partenariats existants	C14	<p>Quels partenariats sont en place ? De quel type : institutionnels, logistiques, d'animation (CCAS, bailleurs, structures scolaires, associations locales, entreprises, etc) ? Est-ce que vous avez des partenariats avec le milieu agricole (lycées, chambres, coopératives, Atelier Paysan, etc) ? Est-ce que les structures partenaires collaborent à la vente / dons / distribution de la production ? Avez-vous des partenariats d'approvisionnement (compost, plants, outils) ? Est-ce que ces structures partenaires ont participé / participent à la construction du projet ?</p>
		Types de partenaires locaux		
		Rôles des structures partenaires		
Participation et animation	Efficacité	Modalités actuelles d'ouverture au public	C15	<p>Est-ce que le site est ouvert au public ? Sous quelles modalités ? Depuis quand ? Est-ce que des animations y sont proposées ? Sont-elles gratuites ou payantes ? Si oui, quelles animations ont été proposé pendant la dernière année? Sur quelles thématiques sont portées ces animations (alimentation, écologie, jardinage, etc) ?</p>
	Efficacité	Date de la première ouverture au public		
	Pertinence / Efficacité	Animations proposées en 2022-2023		
	Pertinence	Prise en compte des besoins exprimés par les habitants du quartier lors de l'élaboration du projet	C16	<p>Comment les habitants sont-ils impliqués dans la conception / la vie du projet ? Des dispositifs participatifs ont-ils été mis en place ou sont-ils prévus (réunions de conceptualisation / concertation, visites, rédaction collective de documents, etc.) ? Sur quelles modalités, pour combien de temps, etc. ? Avez-vous identifié des dispositifs / pratiques /activités plus satisfaisantes au niveau participation ?</p>
	Durabilité	Dispositifs participatifs mis en place et prévus pour le projet		
	Durabilité	Dispositifs de suivi de projet mis en place (modalités, fréquence, membres)	C17	<p>Quels sont les instance de suivi de projet prévues / en place (CT, Copil, etc) ? Pouvez-vous préciser leur modalités, leur fréquence et les membres qui y participent ?</p>
Gouvernance	Durabilité	Indicateurs de suivi	C18	<p>Avez-vous défini des indicateurs de suivi ? Si oui, lesquels ?</p>
Modèle économique	Durabilité / Pertinence	Sources de revenus	C19	<p>Quelles sont les sources de revenus actuelles du projet (hors subventions) ? Quelle place y occupe la production alimentaire ? Envisagez-vous d'autres sources des revenus ? Le projet poursuit-il un objectif de rentabilité à terme ?</p>
	Durabilité	Rentabilité		
	Efficacité	Emplois créés à ce jour	C20	<p>Quels sont les emplois créés à ce jour (type, nombre, etc) ? Combien d'emplois sont occupés par des habitants du quartiers ? Combien sont en insertion ? Combien des nouveaux emplois sont envisagés à terme ?</p>
	Pertinence / Impact	Emplois en insertion		
	Impact	Nombre d'emplois créés envisagés à terme		
	Impact	Emplois occupés par les habitants du quartier (type, nombre, etc)		
Contraintes et difficultés	Impact	Difficultés rencontrés	C21	<p>Le projet a t-il rencontré ou rencontre t-il des difficultés / obstacles (financements, mise en oeuvre, agronomiques, etc.) ? Est-ce que il y a eu des conflit autour du projet (nuisances, conflits d'usages, conflits d'acteurs etc) ? Si oui, comment ont été adressé ces conflits ?</p>
	Impact	Conflits		
	Durabilité	Modalités de résolution de conflits		
	Impact	Incidence du portage politique	C22	<p>Le projet a t-il reçu un portage politique suffisant (de la part des élus) ?</p>
	Impact	Expérience COVID	C23	<p>Est-ce que la crise du COVID a eu un impact sur le projet ? Cette crise a-t-elle changé les formes et les débouchés (dons) ? A-t-elle modifié les instances de gouvernance ou participation ?</p>
	Impact	Résultats inattendus	C24	<p>Avez-vous repéré des résultats inattendus du projet, qu'ils soient positifs ou négatifs ?</p>
Leviers et opportunités	Impact	Appropriation de l'espace public / vert	C25	<p>Est-ce que le projet favorise l'appropriation des espaces publics / espaces verts ?</p>
	Impact	Changement des habitudes alimentaires	C26	<p>Est-ce que le projet a eu un impact visible sur les pratiques alimentaires (des habitants / participants) ?</p>
	Durabilité	Prochaines étapes	C27	<p>Quelles sont les prochaines étapes pour le projet ? Quelles ambitions et objectifs à termes ?</p>

Annexe 3 : Grille d'entretien à destination des exploitants

Evaluation Quartiers Fertiles / Enquêtes de terrain - **VO 16/05/23**

Grille Exploitants

Thématique abordée	Critère d'évaluation Parmi : Efficacité Pertinence Impact Durabilité	Indicateurs	Nb Question	Questions	
Présentation du projet	Informations générales	Nom du projet	Questions préliminaires	Comment s'appelle le projet ?	
		Département du projet		Dans quel département se situe-t-il?	
		Vague		A quelle vague de l'AAP QF le projet décrit ici a-t-il été lauréat ?	
		QPV concernés		Quels QPV sont concernés par le projet? De quelles manières?	
	Fonction de la personne répondante	Quelle est votre/vos fonction/s ?			
Durabilité	Structure lauréate de QF (porteurs du projet)	E1	Quelle est la structure exploitante ? Porte-elle d'autres projets d'AU?		
			Origine du projet	E2	Comment a été monté le projet lauréat QF ?
Cohérence territoriale	Pertinence	Vision AU	E3	Quelle est votre vision de l'AU?	
Foncier et contractualisation	Durabilité	Choix des terrains	E6	Pouvez-vous décrire les terrains retenus pour les projet ? - Anciens usages, - zonage PLU, - domaine public / privé, - propriétaires/gestionnaires.	
	Durabilité	Usage du site avant l'installation du projet			
	Durabilité	Futurs usages du site et zonage au PLU(i)			
	Durabilité	Statut foncier			
	Durabilité	Propriétaire et/ou gestionnaire du site	E7	Comment avez-vous rejoint le projet ? Par quelle démarche ? Quel est la forme juridique de votre structure (association, entreprise, régie, agriculteur, etc) ? Quel est le type de contractualisation du site (bail rural, convention d'occupation, etc) ? Pour quelle durée ?	
	Pertinence	Type d'exploitant			
	Pertinence	Forme juridique de l'exploitant			
Aménagements et travaux réalisés	Durabilité	Type de contractualisation du site	E8	Est-ce que des études préliminaires ont été réalisées depuis le dépôt du dossier QF ? Si oui, est-ce que des mesures compensatoires ont dû être mises en place après les résultats ?	
	Pertinence	Type de démarche de sélection			
	Efficacité	Etudes préliminaires réalisés	E9	Des travaux ont-ils déjà été réalisés sur le site (GO, clôtures, forage, système d'irrigation, électricité, etc.) Si oui, est-ce que ces travaux étaient prévus lors du dépôt du dossier ? Est-ce qu'il y a des travaux à réaliser encore ?	
	Efficacité	Mesures compensatoires			
	Efficacité	Travaux déjà réalisés sur le site			
	Productions et débouchés	Efficacité	Travaux à réaliser	E10	Des aménagements ont-ils déjà été réalisés sur le site (serres, mares, aire de compostage, abris pour la fa Si oui, est-ce que ces aménagements étaient prévus lors du dépôt du dossier ? Est-ce qu'il y a des aménagement à réaliser encore ?
		Efficacité	Aménagements déjà réalisés sur le site		
Efficacité		Aménagements à réaliser	E11	Comment / par qui ont-été financé ces études / travaux / aménagements ?	
Efficacité		Financements			
Efficacité		Dates des premières mises en culture Date d'installation / arrivée des premières ruches			
Productions et débouchés	Efficacité	Surfaces cultivée actuelle et prévue	E12	Est-ce que les productions envisagées ont démarrées (cultures, animaux, transformation, etc) ? Si oui, à quelle date? Est-ce que les productions envisagées ont varié depuis le dépôt du dossier ? Quelle est la surface cultivée actuellement et quelle surface cultivée envisagez-vous à terme? Quels objectif quantitatif de production envisagez-vous ?	
	Efficacité	Productions actuellement réalisées			
	Efficacité	Objectifs de production à terme			
	Pertinence	Débouchés de vente / dons activés	E13	Quels débouchés envisagez-vous pour la production ? Quels débouchés sont déjà en place? Est-ce que des dons sont prévus ? Si ils ne sont pas encore en place, quelle est la date previsionnelle de démarrage ?	
	Efficacité	Date du démarrage des débouchés (réalisée / previsionnelle)			

Partenariats	Pertinence	Partenariats existants	E14	<p>Quels partenariats sont en place ? De quel type : institutionnels, logistiques, d'animation (CCAS, bailleurs, structures scolaires, associations locales, entreprises, etc) ? Est-ce que vous avez des partenariats avec le milieu agricole (lycées, chambras, coopératives, Atelier Paysan, etc) ? Est-ce que les structures partenaires collaborent à la vente / dons / distribution de la production ? Avez-vous des partenariats d'approvisionnement (compost, plants, outils) ? Est-ce que ces structures partenaires ont participé / participent à la construction du projet ?</p>
		Types de partenaires locaux		
		Rôles des structures partenaires		
Participation et animation	Efficacité	Modalités actuelles d'ouverture au public	E15	<p>Est-ce que le site est ouvert au public ? Sous quelles modalités ? Depuis quand ? Est-ce que des animations y sont proposées ? Sont-elles gratuites ou payantes ? Si oui, quelles animations ont été proposé pendant la dernière année? Sur quelles thématiques sont portées ces animations (alimentation, écologie, jardinage, etc) ?</p>
	Efficacité	Date de la première ouverture au public		
	Pertinence / Efficacité	Animations proposées en 2022-2023		
	Pertinence	Prise en compte des besoins exprimés par les habitants du quartier lors de l'élaboration du projet	E16	<p>Comment les habitants sont-ils impliqués dans la conception / la vie du projet ? Des dispositifs participatifs ont-ils été mis en place ou sont-ils prévus (réunions de conceptualisation / concertation, visites, rédaction collective de documents, etc.) ? Sur quelles modalités, pour combien de temps, etc. ? Avez-vous identifié des dispositifs / pratiques /activités plus satisfaisantes au niveau participation ?</p>
	Durabilité	Dispositifs participatifs mis en place et prévus pour le projet		
Gouvernance	Durabilité	Dispositifs de suivi de projet mis en place (modalités, fréquence, membres)	E17	<p>Quels sont les instance de suivi de projet prévues / en place (CT, Copil, etc) ? Pouvez-vous préciser leur modalités, leur fréquence et les membres qui y participent ?</p>
	Durabilité	Lien avec le porteur du projet	E18	
Modèle économique	Durabilité / Pertinence	Sources de revenus	E19	<p>Quelles sont les sources de revenus actuelles du projet (hors subventions) ? Quelle place y occupe la production alimentaire ? Envisagez-vous d'autres sources des revenus ? Le projet poursuit-il un objectif de rentabilité à terme ?</p>
	Durabilité	Rentabilité		
	Efficacité	Emplois créés à ce jour	E20	<p>Quels sont les emplois créés à ce jour (type, nombre, etc) ? Combien d'emplois sont occupés par des habitants du quartiers ? Combien sont en insertion ? Combien des nouveaux emplois sont envisagez à terme ?</p>
	Pertinence / Impact	Emplois en insertion		
	Impact	Nombre d'emplois créés envisagés à terme		
Contraintes et difficultés	Impact	Emplois occupés par les habitants du quartier (type, nombre, etc)	E21	<p>Le projet a-t-il rencontré ou rencontre t-il des difficultés / obstacles ? (mettre une liste) Est-ce que il y a eu des conflit autour du projet (nuisances, conflits d'usages, conflits d'acteurs etc) ? Si oui, comment ont été adressé ces conflits ?</p>
	Impact	Difficultés rencontrés		
	Impact	Conflits		
	Durabilité	Modalités de résolution de conflits	E22	<p>Le projet a-t-il reçu un portage politique suffisant (de la part des élus) ?</p>
	Impact	Incidence du portage politique		
	Impact	Expérience COVID	E23	<p>Est-ce que la crise du COVID a eu un impact sur le projet ? Cette crise a-t-elle changé les formes et les débouchés (dons) ? A-t-elle modifié les instances de gouvernance ou participation ?</p>
	Impact	Résultats inattendus	E24	<p>Avez-vous réperé des résultats inattendus du projet, qu'ils soient positifs ou négatifs ?</p>
	Impact	Changement des habitudes alimentaires	E26	<p>Est-ce que le projet a eu un impact visible sur les pratiques alimentaires (des habitants / participants) ?</p>
	Durabilité	Prochaines étapes	E27	<p>Quelles sont les prochaines étapes pour le projet ? Quelles ambitions et objectifs à termes ?</p>

Annexe 5 : Grille d'entretien à destination des habitants (micros-trottoirs)

Grille d'entretien habitants

V0_25-05-2023

1. Que suscitent pour vous les mots "agriculture urbaine" ?

2. Description du projet d'agriculture urbaine (*à préparer en amont*) :
Etiez-vous au courant de ces projets ?

Oui **Non**

3. Vous connaissez les personnes qui montent ce projet d'AU ? (*Donner le nom*)
Sont-ils présents dans le quartier ?

Oui **Non**

4. On vous a consulté pour les aménagements de ce projet ?

Oui **Non**

5. Vous avez participé ou quelqu'un que vous connaissez vous a informé ?

Oui **Non**

6. Quelle structure ? (asso, MJC, etc..)

7. Vous avez-participé à des animations de quartier en lien avec l'AU ?

Oui **Non**

Précisions :

8. Que pensez-vous de ces (futurs) aménagements ?

9. Quels bénéfices pensez-vous que ces projets peuvent vous apporter ?

10. Est-ce qu'il y a des aspects de ces projets qui vous inquiètent ?

11. Est-ce qu'il y a dans le quartier un espace pour discuter de vos attentes et de vos inquiétudes ?

**Annexe 6 : Grille analyse pour les enquêtes de terrain
(Exemple : Savigny-le-Temple)**

REGION	DEPT	DOSSIER	TYPOLOGIE	LAUREAT DE LA VAGUE	Réponse au questionnaire	Enquête terrain	Répondant(s) au questionnaire	Candidat répondant à l'entretien		Exploitant répondant à l'entretien		Contexte urbain
							Nom et Fonction	Nom	Fonction	Nom	Fonction	
IDF	77	SAVIGNY LE TEMPLE	3	2	VRAI	VRAI	Gilles Debarle - Chargé de mission Ville de Savigny	Gilles Debarle	Rattaché de la Direction Générale des Services / Chargé de mission Montage de projets et recherche de financements / Ville de Savigny-le-Temple (En charge des projets d'agriculture urbaine depuis leur création)	Thomas Ysembert	Responsable association Soli-Serre	QPV concernés : Centre-ville NB d'habitants de Savigny-le-Temple: 30.000 habitants

1			2		3	
Durabilité			Durabilité		Pertinence	
Structure lauréate de QF (porteurs du projet)			Origine du projet		Vision AU	
Rép questionnaire	Rép C1	Rép E1	Rép C2	Rép E2	Rép C3	Rép E3
<p>Ville de Savigny-le-Temple</p> <p>Projet porté officiellement par l'agglomération, Grand Paris Sud .</p> <p>Dans la pratique le projet est piloté par la ville et GPS n'intervient pas. (T1 / 18:30)</p> <p>Divergences avec GPS ; accord en 2020 rend possible la candidature à QF.</p>	<p>Ville de Savigny-le-Temple</p>		<p>Création du programme Ville Nourricier en 2018 :</p> <p>Intégration du projet QF dans un programme d'agriculture urbaine et un parcours nourricier plus large</p> <p>Idee initiale 2018 : créer des potagers connectés entre eux, en centre-ville, pour amener les habitants à une autre alimentation (9:20)</p> <p>2019-2020 : Candidature AAP régional Urbanisme transitoire (10:28) (pour l'aménagement d'un site qui ne fait pas partie de QF) : la proposition d'une idée innovante est l'une des conditions de l'AAP ; ils proposent l'idée de parcours nourricier en profitant des potagers dispersés déjà en place.</p> <p>En parallèle, rencontre du futur exploitant (Thomas), qui participait dans un jardin partagé</p> <p>Financement des premiers aménagements avec des fonds propres (avant les AAP).</p> <p>Le projet initial comptait 4 sites, dont un en sous-sol destiné à être une champignonnière (abandonné à cause du coût de l'aménagement ; puis site repris par le bailleur) (E1 / 20:30) (E2 / 1:06:00) Synergie entre sites et économies : les plants produits à Soli-Serre sont près plantés dans le potager du Plessis et ceci permet de faire des économies</p> <p>(E1 / 32:00) Manque de clarté du cahier de charges de l'AAP : Certains terrains ont été desestimés car GPS n'aurait pas considéré possible d'inclure dans l'AAP d'autres fermes éloignées du QPV. Il y a eu des malentendus aussi concernant la possibilité de financer le fonctionnement et le pourcentage de 50% (ils ont finalement reçu un montant inférieur).</p>		<p><i>L'agriculture urbaine est le programme N° 1 du mandat actuel</i></p> <p>L'agriculture urbaine est un choix politique ; choix d'animations notamment pour les centres sociaux (au lieu d'autres types d'activités) (T1 / 1:08:40)</p> <p>Programme Ville Nourricière : <i>Connexion des quartiers par les sites nourriciers, pour permettre aux habitants de connaître l'autre quartier</i> (04:57)</p> <p><i>L'idée était d'utiliser des terrains pour permettre une meilleure alimentation des habitants</i> (5:45)</p> <p>La parcours nourricier relie les jardins entre eux pour amener les habitants vers une autre alimentation, à partir du pied d'immeuble (12:38)</p>	

4		5						
Pertinence		Pertinence						
Lien avec le NPNRU		Lien avec les politiques publiques établis sur le territoire		Choix des terrains		Usage du site avant l'installation du projet		
Rép questionnaire	Rép C4	Rép questionnaire	Rép C5	Rép questionnaire	Rép C6	Rép E6	Rép C6	
	<p>Le NPNRU et le projet QF communiquent assez peu ; les deux projets sont suivis par deux services différents. Le projet QF s'est mis en place très rapidement (E1 / 39:48)</p> <p><i>Ca reste deux opérations séparées</i> (E1 / 41:50)</p> <p>Objets communs :</p> <p><i>Il y a des populations très marquées identitairement ; donc l'idée était de connecter les populations les unes les autres : c'est un objectif commun entre QF et le PRU</i> (E1 / 6:00)</p> <p><i>QF : Faire sortir les habitants du centre-ville vers d'autres quartiers</i> (E1 / 8:33)</p>		<p>Strategie alimentaire locale : (Alimentation et santé) problèmes de santé dans le quartier (obésité, maladies cardiovasculaires, etc) exacerbés avec le COVID (E1 / 10:00)</p> <p>2019-2020 : Candidature AAP régional Urbanisme transitoire (E1 / 10:28)</p> <p>(E1 / 29:50) Stratégie alimentaire territoriale GPS > développement lent par rapport aux besoins du projet. Un seul service des carottes en 2021 (très médiatisé par le prestataire)</p>					<p>Le site 1 (Soli-serre) était un terrain engazonné Le site 2 (jardin des senteurs et saveurs) était une friche (ancien parking démolit, appartenant à un bailleur) Les site 3 (potager du Plessis) était une prairie avant d'être exploitée à partir de 2019 pour du maraîchage</p> <p>(E2 / 0:50) Site 2 : Jardin des senteurs et des saveurs : Ancien parking en terre, terrain vague avec une petite allée en terre créée par les habitants en marchant. Bouex lorsqu'il pleuvait. Jardin public ; ouvert 24/24h. Aménagé avec des bacs ; cueillette libre Le terrain est en litige car le bailleur social veut toujours investir dessus (T1 / 40:8)</p> <p>Site 3 : Potager bio du Plessis : ancienne prairie ouverte (fermée disant que c'était pour la restauration collective scolaire) Aménagements commencés en 2019 (avant QF)</p>

6											
Durabilité										Pertinence	
Rép E6	Futurs usages du site et zonage au PLU(i)			Statut foncier			Propriétaire et/ou gestionnaire du site			Type d'exploitant	
	Rép questionnaire	Rép C6	Rép E6	Rép questionnaire	Rép C6	Rép E6	Rép questionnaire	Rép C6	Rép E6	Rép questionnaire	Rép C7
Site 1 et 3 : Soli-Serre et Potager du Plessis : Anciens terrains vagues, appartenant à la ville.	futur usage maintenu agricole pour les 3 sites, pas zonage A	(E1 / 40:30) Jardin des senteurs et saveurs (site urbanisme transitoire) : en litige car le bailleur Vilogia veut toujours investir dessus, mais ils commencent à tenir compte car les habitants y sont attachés et le jardin n'est pas dégradé. (E1 / 52:25) Pérennisation de l'usage agricole : <i>L'outil principal c'est un être humain</i> Un animateur de manière stable (pas de services de la ville, car ils changent habituellement de services et de collectivités).		Sites 1 et 3 : domaine public / site 2 : domaine privé				Site 2 : Jardin des senteurs et saveurs : Propriétaire : bailleur social (E3 / 44:30) Site 3 : Potager du Plessis : Propriété de la ville		Exploitants déjà identifiés au moment de QF. Déjà présents et actifs sur le territoire	

7											
Pertinence			Durabilité			Pertinence					
Forme juridique de l'exploitant			Type de contractualisation du site			Type de démarche de sélection			Etudes préliminaires		
Rép E7	Rép questionnaire	Rép C7	Rép E7	Rép questionnaire	Rép C7	Rép E7	Rép questionnaire	Rép C7	Rép E7	Rép questionnaire	Rép C8
	<i>" L'exploitation est un mixte entre les services de la Ville et deux prestataires, retenus après lancement d'un marché public "</i>	(E1 / 49:40) Exploitant : Thomas Ysembert et Manon Brouillard sont actuellement auto-entrepreneurs. C'est plus rentable pour la ville et pour les jeunes, pour se lancer. Le défi est de trouver un nouveau statut pour l'année prochaine (peut-être la création d'une société coopérative) pour stabiliser l'emploi. Manon Brouillard (habitante du centre-ville, bac pro du lycée agricole) : elle s'occupe des animations et du lien avec l'habitant. (E1 / 48:35) Avantage : embauche des jeunes du centre-ville, au lieu d'investir sur un acteur extérieur au territoire. (E1 / 57:40) Actuellement, la principale préoccupation autour du projet est de pérenniser les auto-entrepreneurs.		Contrat d'entreprise signé le 01/02/2022 pour 2 ans.	Outils pour pérenniser l'usage agricole : <i>Le meilleur outil est un être humain. Un animateur, de manière stable (T1 / 52:25)</i>			Gré à gré		Sites 1 et 3 : études de sols	

8				9				
Efficacité				Efficacité				
éalisés	Mesures compensatoires / Adaptation du projet			Travaux déjà réalisés sur le site			Travaux à réaliser	
Rép E8	Rép questionnaire	Rép C8	Rép E8	Rép questionnaire	Rép C9	Rép E9	Rép questionnaire	Rép C9
Etude de sols Site 1 et 3 (Soli-Serre / Potager du Plessis) : pas de pollution sur les sites.				<p>Fluides (les 3 sites), sécurisation (sites 1 et 2), aménagement d'allées (site 3)</p> <p>(E1 / 43:20) Site 1 : Soli-Serre : démarrage des travaux en avril, tout de suite après d'être lauréat QF. Ils avaient déjà les serres, ils ont réalisé une demande anticipée de démarrage de travaux. Grâce à la ville, les élus et la DGS, les services ont monté les projets eux-mêmes ; ça a représenté des économies importantes.</p> <p><i>On a à peu près tous les corps de métiers dans une ville</i></p> <p>(E2 / 0:50) Site 2 : Jardin des senteurs et saveurs : esquisse faite par une étudiante du lycée Bougainville. Ganivelle, bacs en osier et en bois (ceux-ci faits par les agents d'Espaces verts). Arche en rondins de bois pour marquer l'entrée. Fort lieu de passage : chemin d'usage respecté et formalisé (passerelle en bois). Travaux : arrivée d'eau.</p> <p>(E3 / 47:30) Site 3 : Potager du Plessis 2019 > Cloture et installation du système principal d'irrigation (hors AAP); monté par le service Espaces Verts de la ville. Le système de récupération d'eaux pluviales des toitures du court de tennis est trop coûteux. (E3 / 55:00) Eau de ville et électricité depuis le court de tennis, qui appartient à la ville ; montage de l'abri de jardin (stockage des outils et parfois des productions) par le services Espaces Verts.</p>	<p>(E2 / 37:45) Soli-Serre : les clôtures, cabanon et serres ont été construits par les agents de la ville (menuisiers + espaces verts) Une bande périmétrique laissée libre pour la promenade des chiens (usage précédent du site) et faire un espace tampon par rapport aux habitations. (45:25) Soli-serre : "Serre solidaire". L'idée était de créer une pépinière participative (type Pépins productions). (E2 / 39:25) Le site est divisé en plusieurs parties : planches utilisées pour les animations, parcelles d'apprentissage (individuelles, accessibles tout le temps grâce au cadenas avec code), arbres fruitiers et serre.</p>			<p>Potager du Plessis : - Arrosage goutte à goutte (T1 / 38:35) - Espace prévu pour l'installation d'un conteneur frigorifique pour le stockage de la production (financé par l'ANRU et GPS). Ils ont déjà subi la perte d'une partie de la production faute de moyens de stockage suffisants.</p>

10							
Efficacité							
Aménagements déjà réalisés sur le site				Aménagements à réaliser			Qui a fina
Rép E9	Rép questionnaire	Rép C10	Rép E10	Rép questionnaire	Rép C10	Rép E10	Rép questionnaire
	<p>Site 1 : serre et dispositif de récupération des eaux pluviales Site 3 : dispositif d'irrigation, clôtures</p>					<p>Soli-Serre : Installation d'une ombrière prévue pour l'année prochaine.</p>	<p>pris en charge par la collectivité</p>

11		12												
Efficacité		Efficacité												
ncé et/ou réalisé les études/travaux/aménagements		Dates des premières mises en culture/animaux			Surfaces cultivée actuelle et prévue			Productions actuellement réalisées			Objectifs de production à terme			
Rép C11	Rép E11	Rép questionnaire	Rép C12	Rép E12	Rép questionnaire	Rép C12	Rép E12	Rép questionnaire	Rép C12	Rép E12	Rép questionnaire	Rép C12	Rép E12	Rép questionnaire
(E1 / 56:40) Financement de la Région : 42% du Jardins des seneurs et saveurs (Urbanisme transitoire), 50% d'une partie du potager du Plessis. Fonds propres de la ville		01/05/2019			4500m² actuelle et prévue			légumes, fruits, aromates, plants : 4400kg (site 3) et 1700 plants (site 1), non compris la production du jardin partagé sur le site 1. Le site 2 est un jardin en bacs, ce sont des plants repiqués du site 1	Soli-Serre : Vivaces, annuelles, aromatiques) Menthe, shiso, melisse, basilic (diverses variétés), persil, etc ; plus original: sauge, absinthe (très utilisé par la communauté marocaine), Plantes aromatiques en cueillette libre (panneau indiquant cueillette "ouverte / fermée" selon le cycle de cultures). Haies de petits fruits. (E3 / 44:30) Potager du Plessis : Les légumes / variétés ont été définies en accord avec le directeur de la cuisine centrale d'Elior à Corbeil. Abandon du projet d'élevage de poules (lié aux contraintes de ce type de production : présence, sanitaires, vols, etc) L'écopâturage est géré par un prestataire et n'est pas en lien avec le projet d'agriculture urbaine				dépasser 5 tonnes (mais cela dépend des espèces cultivées) et poursuivre cete production de plants (site 1)	épiceries, cantines, aide alimentaire, dons

13					14	
Pertinence			Efficacité			Impact
Débouchés de vente / dons activés			Date du démarrage des débouchés (réalisée / prévisionnelle)			Démarche environnem
Rép C13	Rép E13	Rép questionnaire	Rép C14	Rép E14	Rép C14	
Vente des produits encore négligable dans le modèle économique, mais l'objectif est d'augmenter sa participation (T1 / 1:07:20) Production maraichère du potager du Plessis : - Circuit court pour fournir les cantines envisagé en partenariat avec Elior - Vente à la Coop Bio IDF (traçabilité disponible) - Dons aux centre sociaux et associations suite à un souci de surproduction (lié à l'interruption du partenariat avec Elior - voir question C22) - (E1 / 1:00:00) Une partie de la production donnée à titre gratuit aux habitants, à travers des bons de livraisons, comptabilisés au prix du bio à Rungis. - Vente envisagée à Vif Circuit Court (Entreprise d'insertion basée à Savigny, antenne de la Croix-Rouge) (E1 / 1:02:22) - (E1 / 31:18) Fourniture aux cantines scolaires prévue : impossibilité pour le moment de mettre en place le circuit à cause du manque de formalisation du partenariat avec le prestataire de la restauration collective dans un marché public > prochain marché Novembre 2024 > en attente réponse GPS pour le mettre en place dans le cadre de la stratégie alimentaire territoriale. Vente envisagée à Dupont Restauration (nouveau prestataire de GPS). (E1 / 1:03:45) Cuisine centrale à la crèche jusqu'à Octobre 2022 > ceci leur a permis de faire des économies. Depuis la fourniture à la crèche est devenue un marché public auprès GPS; donc c'est le prestataire de la restauration collective qui fait l'achat. Accord avec la directrice des Affaires juridiques et le directeur des achats de Dupont Restauration pour trouver le moyen de leur vendre leurs légumes. Il deviennent fournisseurs officiels de Dupont Restauration (fruits, légumes et jus de pomme du verger de variétés anciennes). Circuit ultra-court : ils ne passent pas par les livreurs de DR, ils livrent directement à la crèche en fonction de menus définis par DR. Ceci a été bien utilisé médiatiquement. (E1 / 59:00) Plants de la pépinière Soli-Serre : Offerts aux habitants gratuitement de manière directe 1700 plants en 2022 Autres sources de revenus : - Fonds propres de la ville	Soli-Serre : Cueillette libre :Difficile à savoir qui cueille (nombre de familles)	01/05/2019 pour le site 3, 2021 pour les sites 1 et 2			Certification BIO depuis 2019 (T1 / 26:11) Abandon du projet de récupération des eaux pluviales de la toiture du cours de tennis, car manque de financement ; investissement pas rentable par rapport au besoins d'eau (T1 / 38:25)	

15									
Pertinence			Pertinence			Pertinence			
Partenariats existants			Types de partenaires locaux			Rôles des structures partenaires			
Rép E14	Rép questionnaire	Rép C15	Rép E15	Rép questionnaire	Rép C15	Rép E15	Rép questionnaire	Rép C15	Rép E15
<p>(E2 / 25:03) Cellules de compostage à Soli-Serre + compost des déchets verts au potager du Plessis + récupération du compost de la station de compostage de la ville voisine</p> <p>(E2 / 1:00:00) Tonte de Soli-Serre par le service Espace Verts (fréquence selon la saison); pas d'espace en libre évolution / prairie.</p> <p>Terre végétale chez un fournisseur.</p>	<p>Bailleurs sociaux / direction des centres sociaux</p>	<p>Bailleurs sociaux ; orientation de la compensation TFPV vers les prestations La motivation des bailleurs est proportionnelle à l'implication des habitants: <i>Plus le projet est intéressant, plus les habitants sont concernés, plus les bailleurs sont motivés.</i> Tous les bailleurs ne sont pas sur les QPV ; ça permet d'élargir le spectre d'intervention des prestataires.</p> <p>Centres sociaux</p> <p>Coop Bio IDF (légumerie) (T1 / 25:55)</p> <p>Elior (partenariat oral)</p> <p>Vif Circuit Court (en cours)</p> <p>Dupont Restauration (en cours)</p> <p>(E3 / 0:12) Partenariat lycée agricole : Le lycée agricole Brié-Comte-Robert (à 15 km) va monter des serres dans le potager du Plessis avant la fin de l'année gratuitement (ils cherchent tous les ans des espaces pour monter des tunnels dans le cadre de leur formation). Thomas sera le formateur. Ils vont les solliciter aussi pour le montage de l'ombrière et un abri de jardin. Sinon ils devront avoir recours à un prestataire, comme prévu initialement.</p>		<p>les prestataires retenus au marché</p>		<p>Service Espace Verts de la ville: Fort mutualisation de moyens humains et techniques: tonte de Soli-Serre et construction des bacs, clôtures, serres et abri, partage des véhicules. (E3 / 1:01:00) Dans le potager du Plessis ils utilisent un camion du service Espaces Verts pour préparer le terrain. Ils ont déjà commandé un motoculteur. Pour la logistique entre les sites, avant c'était en charge des agents d'EV ; maintenant Thomas possède un utilitaire propre qu'il utilise pour le projet.</p>			

16										
Efficacité			Efficacité			Pertinence / Efficacité			Pertinence	
Modalités actuelles d'ouverture au public			Date de la première ouverture au public			Animations proposées en 2022-2023			Prise en compte des besoins exprimés par les habitants du q	
Rép questionnaire	Rép C16	Rép E16	Rép questionnaire	Rép C16	Rép E16	Rép questionnaire	Rép C16	Rép E16	Rép questionnaire	Rép C17
<p>programme diffusé sur les réseaux, placardé sur les panneaux des jardins, heures, jour et animations précises</p>	<p>Porte à porte pour expliquer le projet du potager du Plessis et de Soli-Serre (T1 / 1:13:05)</p>	<p>Ouverture des sites : programme 3 animations par semaine (mardi soir, mercredi soir, samedi après-midi - samedi avec inscription) sur les trois sites + accueil des groupes (scolaires, centre sociaux, loisirs, maisons de retraités) pendant la journée la semaine. Projet de réaliser plus d'activités chez les jardins des senteurs ; car actuellement ce n'est pas un lieu d'animation (cueillette autonome); étant un lieu de passage il y a le potentiel de toucher un public plus large.</p> <p>(E2 / 34:00) Mardi : ateliers pédagogiques, mercredi: créneau plus libre, samedi : animation maraichage (les habitants participent au maraichage au potager, et récupèrent en contrepartie des tickets qui pourront être échangés contre des légumes).</p> <p>Jardin-nomade (initiative de cette année) : Manon se déplace vers d'autres quartiers (avec des treteaux et des bacs).</p> <p>Publics : actives avec des enfants en âge élevé et des retraités. Dans les parcelles des Soli-Serre il y a plus des jeunes parents avec des enfants en bas âge</p> <p>(E2 / 42:00) Mixité dans le site : en face des pavillons d'accession à la propriété et des logements sociaux de l'autre côté.</p> <p>(E2 / 40:45) La possibilité de participer aux ateliers (d'y accéder) ont terminée avec les quelques essais d'intrusion de la part des enfants du quartier lors du démarrage du projet.</p> <p>(E2 / 1:02:00) Attribution des parcelles individuelles : demande directe à</p>	<p>01/05/2021</p>			<p>jardinage, écologie, alimentation, bricolage, toutes gratuites</p>	<p>209 animations (à deux, Soli-Serre) en 2022 ; 2216 participants</p>		<p>(E3 / 46:27) Potager du Plessis : Projet de lien avec les habitants : une partie de la parcelle destinée à la culture et la récolte avec les habitants ; ça fait partie du programme de "conduire l'habitant vers une autre alimentation".</p>	

17			18			18bis	
Durabilité			Durabilité			Durabilité	D
Dispositifs participatifs mis en place et prévus pour le projet			Dispositifs de suivi de projet mis en place (modalités, fréquence, membres)			Lien avec le porteur de projet	Indicateur
Rép E17	Rép questionnaire	Rép C17	Rép E17	Rép questionnaire	Rép C18	Rép E18	Rép E18bis
(E1 / 1:21:50) Initiative des habitants : Thomas et Manon sont des habitants du centre-ville. D'autres personnes se sont investies aussi. Actuellement, Thomas implique 4 / 5 personnes au maraîchage (pas du jardinage) dans le potager du Plessis, pour qu'ils comprennent les enjeux de la fourniture des légumes et de l'alimentation. (E2 / 20:30) Site 2 : Soli-Serre : les habitants ont participé au choix des variétés dans une deuxième étape. Thomas a conçu le projet. (E2 / 56:55) Il y a eu une consultation porte à porte pour informer les habitants et recueillir leurs avis avant l'aménagement (Gilles, Thomas et l'élu)	temps d'échanges PRU, ateliers, déambulations	(E1 / 1:13:00) Campagne porte à porte pour présenter le projet du potager du Plessis (Gilles, Thomas et l'élu). Communication: Panneaux avec programme et coordonnées de l'exploitant dans le jardins des senteurs et à Soli-Serre + site internet	Soli-Serre : Les habitants préviennent l'exploitant s'il y a des intrusions ou soucis. Communication: Panneaux QR > dirigent vers le site web de la "Ville nourricière".	revues de projet + visites terrain + points mensuels + bilan annuel	<i>Notre ancien DGS avait l'habitude d'aller vite. Son crédo était : pas de COPIL, pas de COTECH. On commence et on règle les problèmes en marchant (T1 / 15:05)</i>		


19	20						21						
Durabilité	Durabilité / Pertinence			Durabilité			Efficacité			Pertinence / Impact			
Indicateurs de suivi	Sources de revenus			Rentabilité			Emplois créés à ce jour			Emplois en insertion			Nombre d'...
Rép C19	Rép questionnaire	Rép C20	Rép E20	Rép questionnaire	Rép C20	Rép E20	Rép questionnaire	Rép C21	Rép E21	Rép questionnaire	Rép C21	Rép E21	Rép questionnaire
	la production n'est pas la principale source de revenus hors subs. Sources de revenus communales	Investissement : Financement Région : 42% du Jardin des senteurs et saveurs (Urbanisme transitoire) (T1 / 56:50) et 50% d'une partie du potager du Plessis Fonctionnement : Equilibre délicats ; ils font des économies (T1 / 57:40) Principal préoccupation: Pérennisation des auto-entrepreneurs (Soli-Serre) Compensation TFPV : l'intégration des habitants au projet est un enjeu majeur pour maintenir la motivation des bailleurs sociaux (T1 / 58:00)		objectif de rentabilité			3,5	(E1 / 1:19:00) Emplois dédiés : 3,5 ETP (y compris les agents d'EV reconduits; 1 alternant; Gilles et son assistante y participent. (E1 / 1:08:15) "Personnel recyclé" : la redistribution des ressources humaines au sein des services de la Ville fait partie aussi du modèle économique; le projet AU prend la place d'autres projets / activités. C'est un choix d'animation (jardinage) , pour les centres sociaux et les centres des loisirs. <i>Vocation thérapeutique de l'agriculture urbaine</i>		0			

22														
Impact		Impact			Impact			Impact			Durabilité			
emplois créés envisagés à terme		Emplois occupés par les habitants du quartier (type, nombre, etc)			Difficultés rencontrées			Conflits			Modalités de résolution des difficultés et conflits			
Rép C21	Rép E21	Rép questionnaire	Rép C21	Rép E21	Rép questionnaire	Rép C22	Rép E22	Rép questionnaire	Rép C22	Rép E22	Rép questionnaire	Rép C22	Rép E22	Rép questionnaire
		2 (CDD à pérenniser)			calendrier à respecter, le financement, les aménagements	Manque de clarté du CdC lors de la candidature (financements, sites éligibles) (T1 / 33:30) Obligés de faire des choix et des économies suite au changement des financement, notamment la récupération des eaux pluviales de la toiture du cours de tennis, à proximité du potager du Plessis. (T1 / 37:15) Absence de cuisine centrale ; impact la possibilité de fournir les cantines avec les légumes cultivés en Régie ; obligation de passer pas un prestataire extérieur (Elior) (T1 / 24:12) Changement de compétence du marché public de la restauration collective (2022) > passe à l'agglomération (GPS) ; GPS n'était pas au courant du partenariat "oral" avec Elior ; ils n'ont pas pu réaliser le circuit bio local prévu > Prochain marché public en novembre 2024 : en attente de la réponse de GPS pour remettre en place le partenariat (T1 / 31:26)								

23		24			25			26			27				
Impact		Impact			Impact			Impact			Impact				
Incidence du portage politique		Expérience COVID			Résultats inattendus			Appropriation de l'espace public / vert			Changement des habitudes alimentaires				
Rép C23	Rép E23	Rép questionnaire	Rép C24	Rép E24	Rép questionnaire	Rép C25	Rép E25	Rép questionnaire	Rép C26	Rép E26	Rép questionnaire	Rép C27	Rép E27	Rép questionnaire	
<i>C'est une décision des élus</i> (E1 / 1:09:10) L'élection de mars 2020 a été fondée sur un programme basé sur l'idée d'une ville nourricière en première place. 2 ou 3 élus avec lesquels il tient des réunions régulières. Le problème de marché public pour fournir Elior rend difficile de défendre le projet auprès des élus moins impliqués.						Absence de dégradations (E1 / 1:12:50) - Pas de dégradations dans le Jardin des senteurs et saveurs, - Relance professionnelle des agents d'espace verts demotivés, grâce au sens du projet (deux agents des espaces verts dédiés au projet qui auparavant n'avaient pas de missions; l'AU a redonné du sens à leur travail et une nouvelle identité; "relancement" des personnes. Ceci est difficile à quantifier. (1:16:14) <i>A salaire égal, vous pouvez relancer des gens</i> - Abandon du projet d'élevage : présence constante obligatoire, problèmes sanitaires possibles, associations de protections animales qui pourraient s'opposer, vols. Ça dépendra de l'exploitant.							(E1 / 1:24:10) Pratiques alimentaires : pas encore d'impact visible, mais ça reste un objectif. Ils attendent que les légumes "arrivent aux cantines" pour faire plus de communication.		

Annexe 7 : Liste des projets enquêtés dans toute la France métropolitaine

	Type	Région	Département	Vague	Dossier	Repondu au questionnaire	Type de Candidat	Type d'exploitant
Ile-de-France (Stage Daniela Sias)	PSM	IdF	75	1	Cycloponics - Paris 19e	NON		Entreprise
		IdF	78	1	Sartrouville	NON		Entreprise
		IdF	75	1	Paysan Urbain - Paris 20e	NON		Association ACI
	PCV	IdF	77	2	Savigny Le Temple	OUI	Ville	Entreprise
		IdF	92	3	Ville de Nanterre	OUI	Ville	Régie de Quartier ACI / Entreprise
		IdF	94	2	Villeneuve Saint Georges	OUI	Bailleur social	Association ACI
		IdF	93	3	Clichy-sous-Bois / Etudes et Chantiers	OUI		Association ACI
	IM	IdF	93	3	Est-Ensemble (Bobigny)	NON		Associations
		IdF	93	1	Lil'ô - L'Île St Denis	NON		Association ACI
		IdF	93	3	Territoires Saint-Denis	OUI		Association ACI
FTA	IdF	95	2	Sarcelles	NON	Ville	Association ACI	
	IdF	91	2	Grigny	OUI	Ville	Non identifié	
Autres régions métropolitaines (Stage Lorine Assogbakpé)	PSM	Occitanie	34	3	MONTPELLIER MÉTROPOLE	NON	Bailleur	Non identifié
		Auvergne-Rhône-Alpes	38	2	SAINT MARTIN D'HÈRES	OUI		Entreprise
	PCV	Pays de la Loire	44	2	NANTES NMH	OUI	Bailleur	Non identifié
		Hauts-de-France	62	2	LENS LIEVIN	OUI	EPCI	Association
	IM	Provence-Alpes-Côte d'Azur	13	1	AMP - Savines	OUI	Métropole	Non identifié
		Nouvelle Aquitaine	33	1	BORDEAUX MÉTROPOLE	OUI	Métropole	Non identifié
		Centre-Val de Loire	18	1	VIERZON	OUI	Association	Régie de Quartier
		Bourgogne-Franche-Comté	21	1	DIJON	NON	EPCI	Non identifié
		Pays de la Loire	44	2	NANTES METROPOLE	NON	Métropole	Régie de Quartier
		Grand-Est	51	2	REIMS	NON	EPCI	Non identifié
FTA	Normandie	76	2	CANTELEU	NON	Ville	Maraîcher	
	Auvergne-Rhône-Alpes	69	2	LYON 8	OUI	Ville	Agriculteur	

	<p style="text-align: center;">Dominante d'approfondissement : Ingénierie des espaces végétalisés urbains, Option « Urban Agriculture » (ou) « Urban Forestry »</p>
<p>Titre : Promotion de l'agriculture urbaine dans les QPV : Evaluation du dispositif « Quartiers Fertiles » de l'ANRU et analyse des impacts observables lors de l'étape initiale de mise en place des projets</p>	
<p>Title : Promoting urban agriculture in disadvantaged neighbourhoods: Evaluation of the ANRU's "Quartiers Fertiles" initiative and analysis of observable impacts during the initial project implementation phase</p>	
<p>Auteur : SIAS Daniela Date de soutenance : 29/09/23 Nombre de pages : 48 Nombre d'annexes : 7</p>	<p>Organisme d'accueil : AgroParisTech Département SIAFEE - Chaire Agricultures Urbaines Adresse : 22, place de l'Agronomie 91120 PALAISEAU , France</p> <p>Nom du maitre de stage : BERTRAND Lisa Fonctions dans l'organisme : Chargée de mission Enseignant référent AgroParisTech : AUBRY Christine</p>
<p style="text-align: center;">Résumé</p> <p>L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), qui vise le renouvellement urbain des Quartiers Prioritaires de la Ville, a lancé en 2020 l'appel à projets « Quartiers Fertiles ». Ce dispositif cherche à massifier l'agriculture urbaine à vocation productive et marchande dans les QPV en renouvellement urbain, afin d'y promouvoir le développement économique et l'emploi. Trois vagues de cet appel à projets ont eu lieu et 98 projets ont été lauréats.</p> <p>Dans le cadre d'un partenariat entre l'ANRU et le bureau de prestation de recherche Exp-AU (AgroParistech Innovation), une mission d'évaluation du dispositif Quartiers Fertiles a été lancée. Le stage participe à cette mission en se focalisant sur les 26 projets franciliens. Il vise à constituer et mettre en œuvre une méthodologie d'évaluation de l'étape initiale de mise en place des projets. Par études des dossiers, bibliographie et enquêtes de terrain, une typologie des projets et une approche holistique des modes d'évaluation de ces projets complexes ont été proposées. Les impacts observables des projets sur leurs territoires ont commencé à être analysés ; leur étude complète ne pourra être menée qu'après quelques années de fonctionnement réel de ces projets.</p> <p style="text-align: center;">Summary</p> <p>The « Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine » (ANRU - National Agency for Urban Renewal), in charge of the urban renewal of disadvantaged urban neighbourhoods, launched the "Quartiers Fertiles" call for projects in 2020. The aim of this programme is to increase the scale of productive and commercial urban agriculture projects in neighbourhoods undergoing urban renewal, in order to promote economic development and employment. There have been three rounds of this call for projects, with 98 projects awarded.</p> <p>As part of a partnership between ANRU and the Exp-AU (AgroParistech Innovation) research consultancy, an evaluation of the Quartiers Fertiles programme has been launched. This internship is part of this mission, focusing on the 26 projects in the Paris region. The aim is to develop and implement an evaluation methodology for the initial stage of projects. By studying the files, bibliography and field surveys, a typology of the projects and a holistic approach to the methods of evaluating these complex projects were proposed. The observable impacts of the projects on their territories have begun to be analysed; a full study can only be carried out after the projects have been running for a few years.</p>	
<p>Mots clés : Agriculture urbaine ; bénéfices sociaux de l'agriculture urbaine ; emploi ; évaluation des politiques publiques ; impact territorial ; Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) ; Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) ; participation citoyenne</p> <p>Key Words : Urban agriculture; social benefits of urban agriculture; employment; public policy evaluation; territorial impact; New National Urban Renewal Programme (NPNRU); Priority Urban Neighbourhoods (QPV); citizen participation</p>	